



NORD DE FRANCE

RAPPORT
FINANCIER
2009

Sommaire

Rapport Financier	3
Rapport du Président du Conseil d'Administration	56
Annexe au rapport du Président	71
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président	73
Bilan, Hors Bilan, Compte de résultat et Annexes aux Comptes Consolidés	76
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés	178
Bilan, Hors Bilan, Compte de résultat et Annexes aux Comptes Sociaux	181
Publicité des honoraires 2009 des Commissaires aux Comptes	238
Rapport général des Commissaires aux Comptes	239
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés	242
Résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire	246
Attestation de la Personne Responsable	252

Rapport Financier 2009

L'année 2009, contrastée, aura été marquée par les conséquences de la crise financière sur le monde économique (diminution des investissements, accroissement du chômage), alors même que des signes de sortie de crise sont apparus au second semestre.

Le redressement des marchés financiers dès la fin du premier trimestre a indiqué que les acteurs économiques montraient moins d'aversion au risque. Avec la baisse de la rémunération de l'épargne liquide, le besoin de sécurité des épargnants a semblé s'orienter à nouveau vers des produits à plus long-terme (obligations et Assurance-vie)

Malgré cette conjoncture hésitante, l'activité de la Caisse Régionale est restée soutenue et la stratégie de conquête menée depuis plusieurs années lui permet d'enregistrer l'arrivée de 50 000 nouveaux clients

Ces derniers, jeunes comme plus expérimentés, ont contribué à la progression de l'encours global de collecte de 10 %, soit 21 milliards d'euros. Cette progression est aussi le résultat des performances en matière de commercialisation du Livret A (230 000 livrets ouverts pour un encours global de 555 M€), du regain d'intérêt pour l'assurance-vie et de l'appétence des clients pour les emprunts obligataires, notamment ceux émis par le Groupe Crédit Agricole.

Malgré une contraction de la demande de crédit, la Caisse Régionale enregistre une progression de son encours de crédit de 2,1 % et réaffirme son objectif d'accompagner la reprise économique de la région. Les premiers signaux de reprise observés sur le marché de l'immobilier ont permis d'enregistrer en décembre un montant record d'accords dans le domaine de l'habitat, tandis que les crédits à la consommation, bien qu'en net recul au niveau national, progressent de 3 %.

Le Produit Net Bancaire de la Caisse Régionale augmente de plus de 27%, pour atteindre 680 millions. Cette croissance s'explique notamment par le retour à la normale de la hiérarchie des taux sur les marchés financiers, qui impactent très favorablement le PNB d'intermédiation en progression de 105 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008. L'accroissement des charges de fonctionnement (+6%) intègre les coûts du plan de création et de modernisation des agences, ainsi que les premières charges du projet informatique des Caisses régionales :NICE (Nouvelle Informatique Communautaire Evolutive).

En raison de la dégradation de la situation économique, le taux de créances douteuses et litigieuses passe de 1,74% à 2,21%. Il reste néanmoins inférieur aux moyennes du secteur. Afin de se prémunir contre de nouvelles difficultés économiques, la Caisse Régionale a accru son provisionnement, ce qui explique un accroissement du coût du risque de plus de 40 M€.

L'année 2009 ressort comme une année satisfaisante pour la Caisse Régionale Nord de France, qui affiche un résultat net social en progression de 10% à 197 M€

Eléments d'activité

Faits Marquants

La Caisse Régionale Nord de France clôture la seconde année de son plan d'Entreprise « Ensemble vers 2010 » en poursuivant la mise en œuvre de nombreux chantiers déjà initiés tout en restant à l'affût d'opportunités et en accompagnant ses clients dans des moments délicats.

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les Agriculteurs, la Caisse Régionale déploie son plan de soutien depuis l'automne 2009, notamment vis-à-vis des producteurs de lait en mettant en place des solutions en matière de trésorerie.

En matière d'innovation, la Caisse Régionale Nord de France a poursuivi son programme de modernisation d'agences mais aussi de créations de nouveaux points de vente. Pour limiter son empreinte écologique, elle a également renouvelé son parc bureautique avec des matériels multifonctions permettant notamment de numériser et d'archiver des documents remis par la clientèle. Pour compléter sa démarche multi-canal, la Caisse Régionale Nord de France a étoffé son offre de produits accessibles à la vente en ligne et mis l'e-relevé à disposition de ses clients.

Poursuivant son développement, au dernier trimestre 2009 la Caisse Régionale Nord de France a structuré son approche sur le segment de clientèle des institutionnels qui offre de réelles perspectives de collecte.

Le pôle immobilier s'est également renforcé avec l'acquisition complète du réseau ARCADIM mais aussi par le biais d'une participation indirecte de 34 % au capital d'EX'IM, réseau national d'experts franchisés en diagnostics immobiliers.

Grâce à ce partenariat, la Caisse Régionale Nord de France élargit sa gamme de services immobiliers pour ses clients, lui permettant de poursuivre son développement dans le domaine de la prescription immobilière.

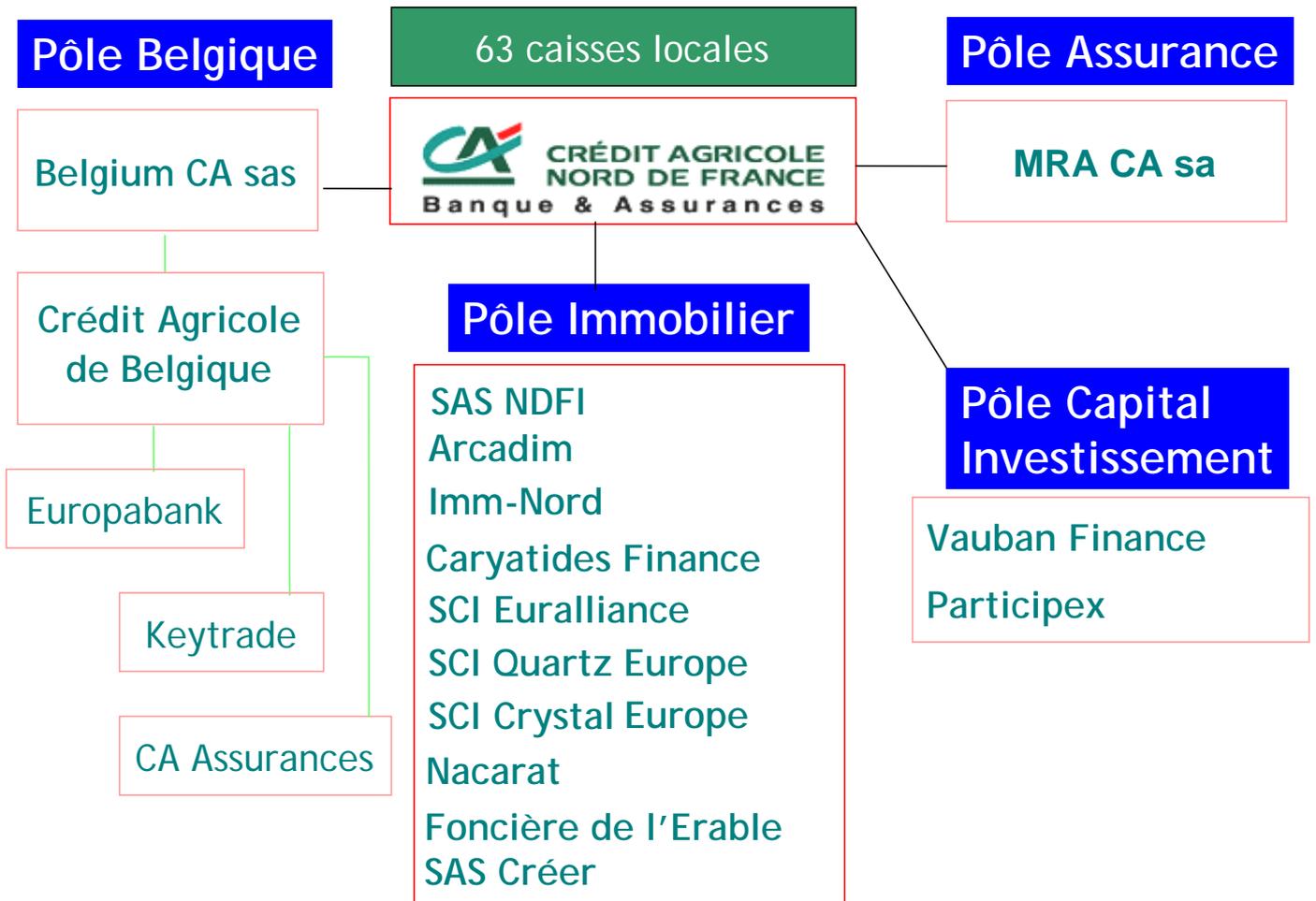
Le lancement des prêts Eco-PTZ a également été l'occasion pour la Caisse Régionale de capitaliser sur son savoir-faire en matière de prêts réglementés et de satisfaire les attentes nombreuses de la clientèle en ce qui concerne les « prêts verts ».

Des partenariats majeurs ont également été mis en place notamment avec des établissements d'enseignements supérieurs renommés que ce soit avec l'EDHEC (pour le chantier du nouveau Campus Groupe) ou avec l'Université Catholique de Lille (pour un développement des services aux étudiants).

Soucieuse d'accompagner sa clientèle dans les bons moments comme dans les moins bons, la Caisse Régionale veut innover dans la gestion des difficultés de remboursements, en matière de crédits à l'habitat, par la création d'une structure de portage gérée par le groupe HAINAULT IMMOBILIER.

Celle-ci permet au client, accédant à la propriété en difficulté, de rester dans son logement contre loyer avec possibilité de rachat ultérieur.

Présentation du groupe Crédit Agricole Nord de France
(Entités consolidées)



taux de participation cf. p24

Changements de méthode comptable

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle ;

La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;

- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165/2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7) ;

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

Evènements postérieurs à la clôture

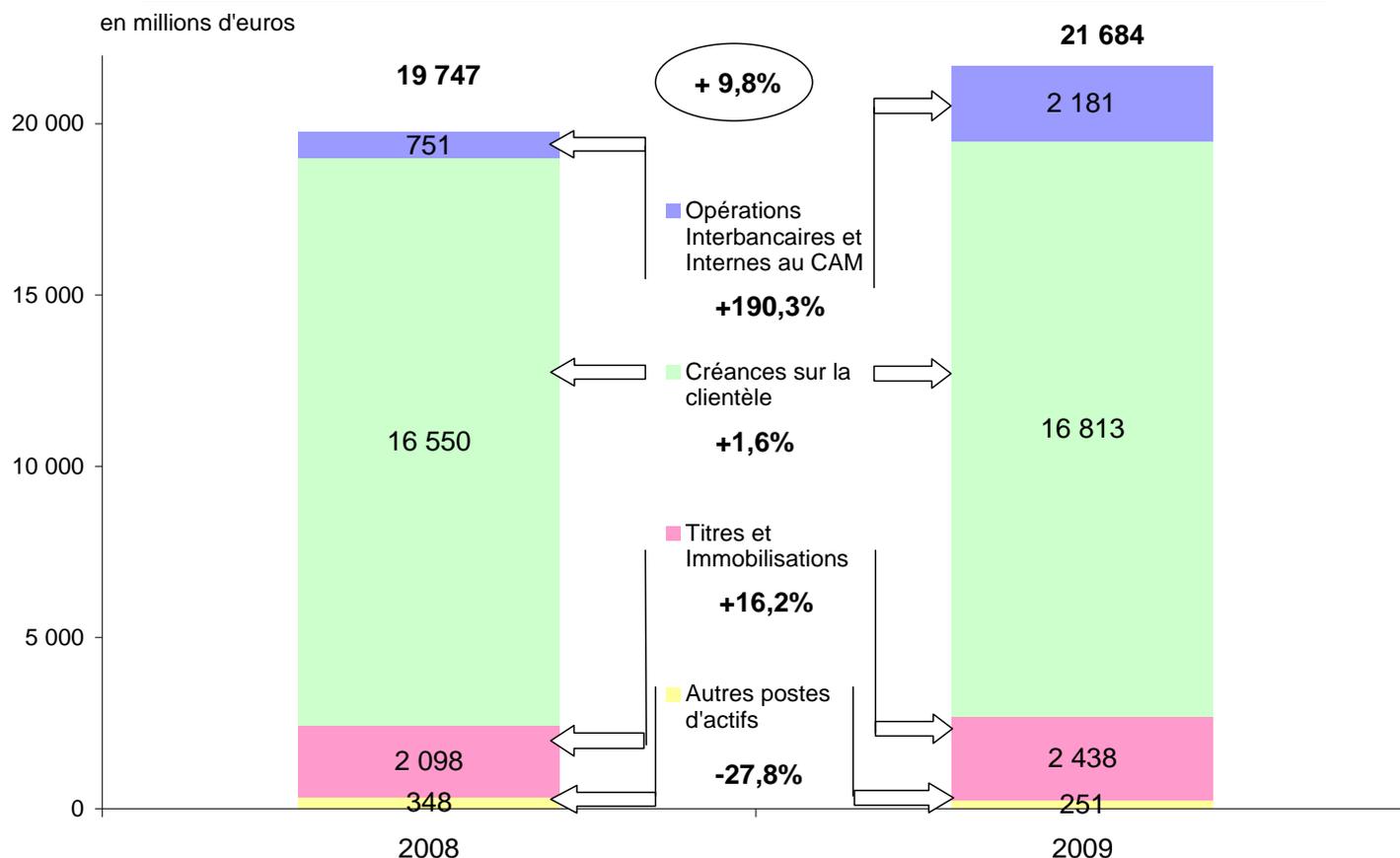
Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Comptes annuels sur base sociale

Le Bilan

En progressant de 9,8% par rapport à 2008, le total bilan atteint 21 684 millions d'euros en 2009.

L'Actif

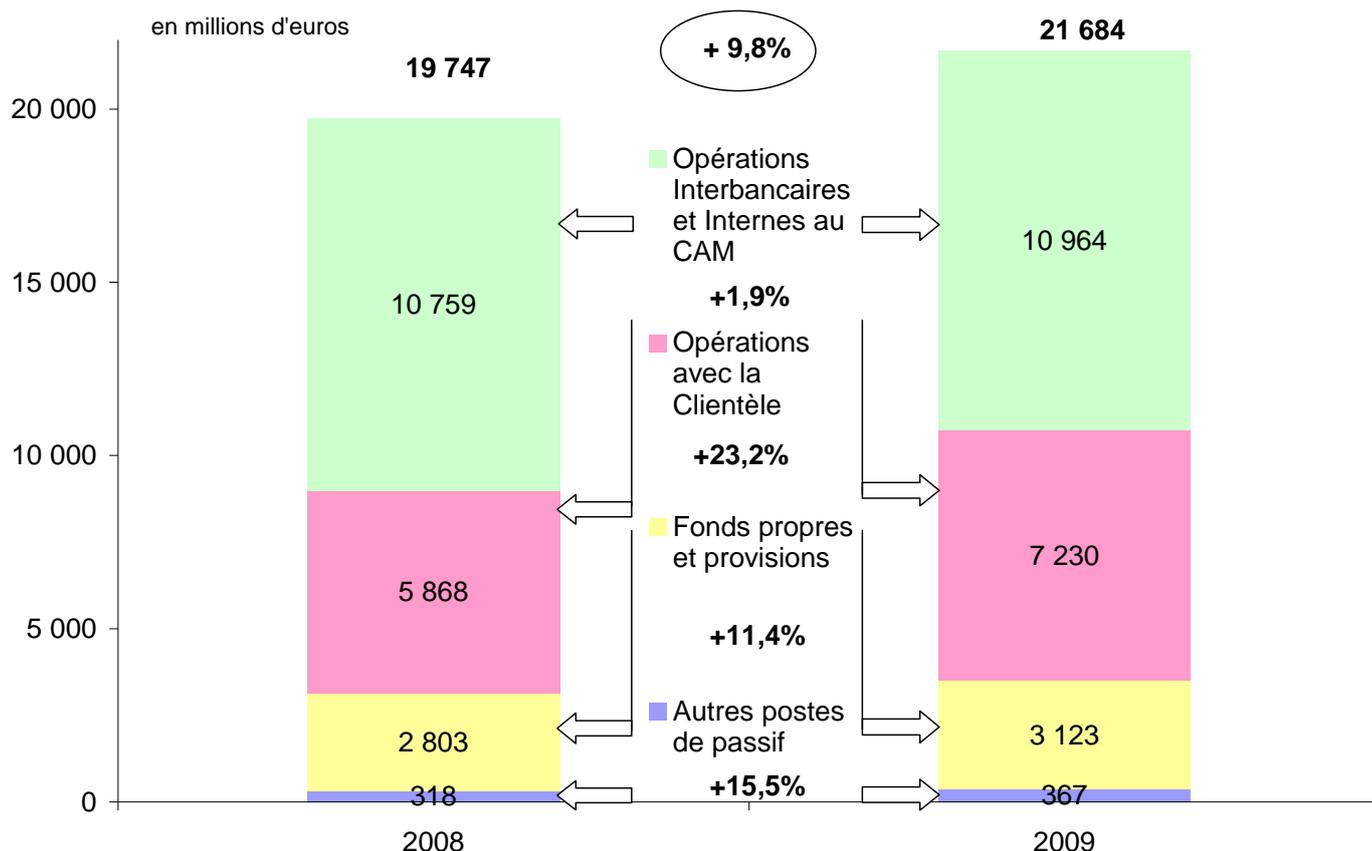


- Les **Opérations interbancaires et internes au CAM** s'élèvent à 2 181 M€.
 - Les Opérations internes CAM qui se composent des soldes des comptes ouverts auprès du groupe CA S.A. (CA Titres SNC, Contre dépôt CODEVI, ...) représentent un total de 1 710 M€ en 2009, en hausse de 1 258 M€ par rapport à 2008. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation du compte courant créditeur CASA qui passe de 15M€ en 2008 à 1 159M€ en 2009.
 - Les encours de caisse, le solde des comptoirs Banque de France et les créances sur les établissements de crédit sont regroupés sous le terme global d'Opérations interbancaires. Leur montant en 2009 s'élève à 471 M€ contre 300 M€ en 2008, en hausse de 172M€. Cette augmentation s'explique par la hausse de l'encours de prêts en blanc à la SEP Sofinco (+221M€ / 2008).

- En progression de 1,6%, les **Opérations clientèles** s'établissent à 16 813 M€ en 2009 soit 77,5% du total bilan.
 - Leur progression provient du maintien des encours de crédits sur l'ensemble des marchés de la Caisse Régionale : +2,1% par rapport à 2008.
 - Pour leur part, les crédits de trésorerie continuent leur croissance avec une hausse de +14,2% en 2009.
 - A contrario, les crédits d'équipement sont en baisse de 2,6% du fait de la baisse du marché des entreprises.

- La catégorie des **Titres et immobilisations** s'accroît de 16,2% à 2 438 M€.
 - Les opérations de portefeuille se montent à 876 M€ soit une hausse de 35,1% essentiellement expliquée par la hausse des marchés financiers en 2009.
 - Les Titres de participation et les parts dans les entreprises liées progressent de 7,7% à 1 562 M€ en 2009. Les principales variations proviennent :
 - de la participation dans la société St-Amand les Eaux (+28,7M€),
 - de l'augmentation de capital dans la société Rue la Boétie (+25,4M€),
 - de l'acquisition de la société Capimo GHI (+4,3M€).

- Les **Autres postes d'actifs** regroupent les comptes de régularisation et les autres actifs pour un montant de 251 M€ en 2009, en baisse de 97M€ par rapport à 2008, liée en partie à la baisse du montant d'options d'achat sur marchés organisés.



- ❑ Les **Opérations Interbancaires et Internes au CAM** d'un total de 10 964 M€ sont en augmentation de 1,9%. Elles regroupent pour l'essentiel les avances reçues de Crédit Agricole S.A. et la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse Régionale.
- ❑ Les **Opérations avec la clientèle** sont en hausse de 23,2% à 7 230 M€. Ce poste comprend :
 - les comptes à vue des clients auprès de la banque et les dépôts rémunérés à terme pour un total de 4 491 M€, en augmentation de 6,6%,
 - les titres émis par la Caisse Régionale composés essentiellement des Titres de Créances Négociables (CDN et BMTN) en hausse de +64,7% à 2 721M€. Cette hausse est liée aux émissions de CDN interbancaires destinés à assurer la politique de refinancement de la Caisse Régionale.
- ❑ Les **Fonds Propres et provisions** atteignent 3 123 M€ et progressent de 320 M€, soit +11,4%, avec la décomposition suivante :
 - +151 M€ sur les dettes subordonnées et titres participatifs. Cette variation provient de l'émission d'un TSR radian d'un montant de 125M€ en juin 2009,
 - +138 M€ sur les Capitaux propres du fait de l'affectation du résultat conservé de l'exercice 2008,
 - +18 M€ liés au résultat à affecter de l'année.
- ❑ Les **Autres postes de Passif** regroupent les comptes de régularisation et les autres passifs pour un montant de 367 M€, +49,4M€ en année mobile.

Composition du capital social

	au 31/12/2008		au 31/12/2009	
	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	15 883 673	48 445	16 586 140	50 588
Dont part du public	15 184 329	46 312	15 574 246	47 501
Dont part de la MRA	28 100	86	28 100	86
Dont part des Caisses Locales	580 861	1 772	580 861	1 772
Dont Auto détention	90 383	276	402 933	1 229
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815	43 617	14 300 815	43 617
Dont part du public	0	0	0	0
Dont part du Crédit Agricole S.A.	14 300 815	43 617	14 300 815	43 617
Parts sociales	26 730 915	81 529	26 730 905	81 529
Dont part du public	455	1	445	1
Dont part du Crédit Agricole S.A.	10	0	10	0
Dont part des Caisses Locales	26 730 450	81 528	26 730 450	81 528
Total	56 915 403	173 592	57 617 860	175 734

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital social de la Caisse Régionale Nord de France est de 175,7 millions d'euros.

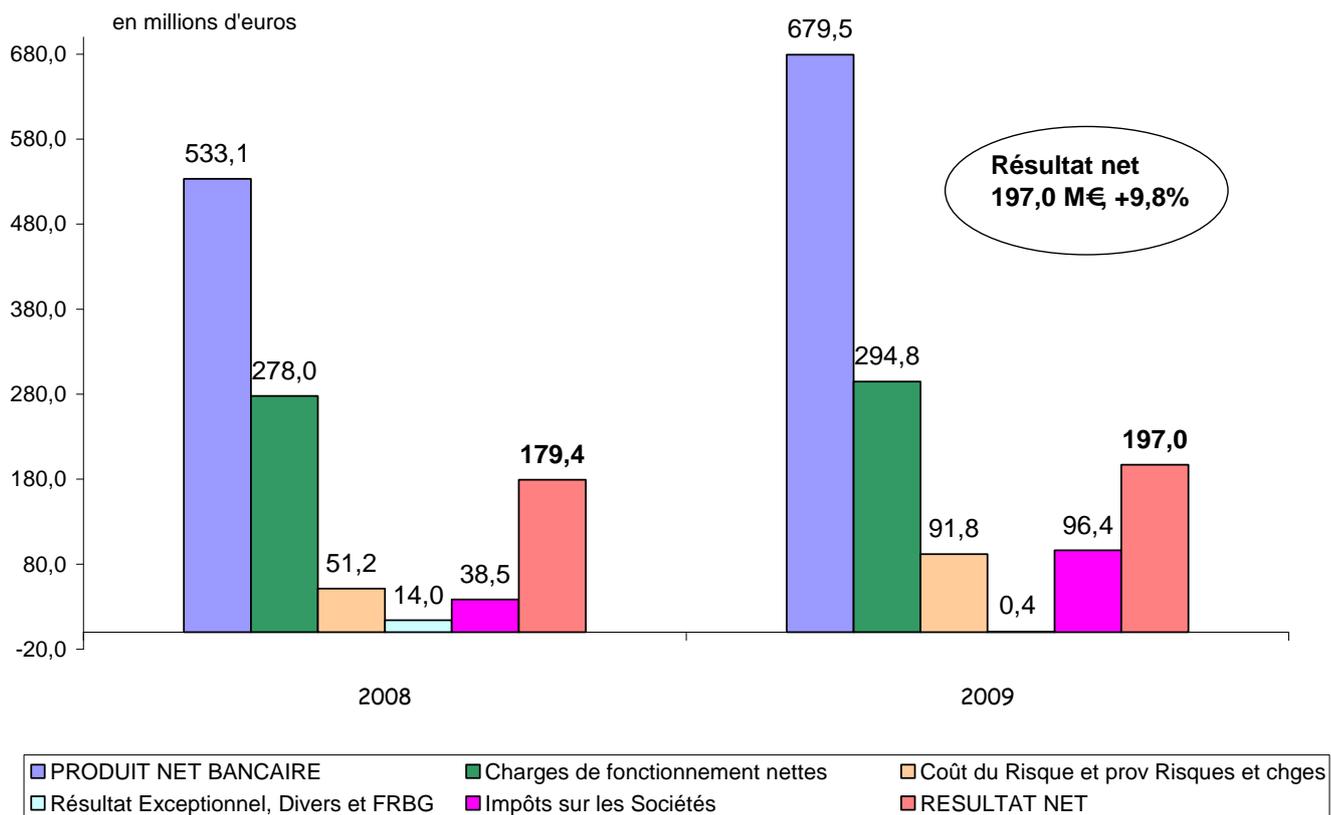
En 2009, l'option de réinvestissement du dividende du CCI en CCI a donné lieu à l'émission de 702 467 nouveaux CCI.

Les délégations accordées en matière d'augmentation de capital social sont mentionnées dans l'article 7 des statuts : "Le capital social peut être porté jusqu'à la somme de 300.000.000 euros, soit par décision du Conseil d'administration, au moyen de l'adjonction de nouveaux membres ou de la souscription de nouvelles parts effectuées par les sociétaires, soit après décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen de l'émission de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés ainsi que tous autres titres autorisés... "

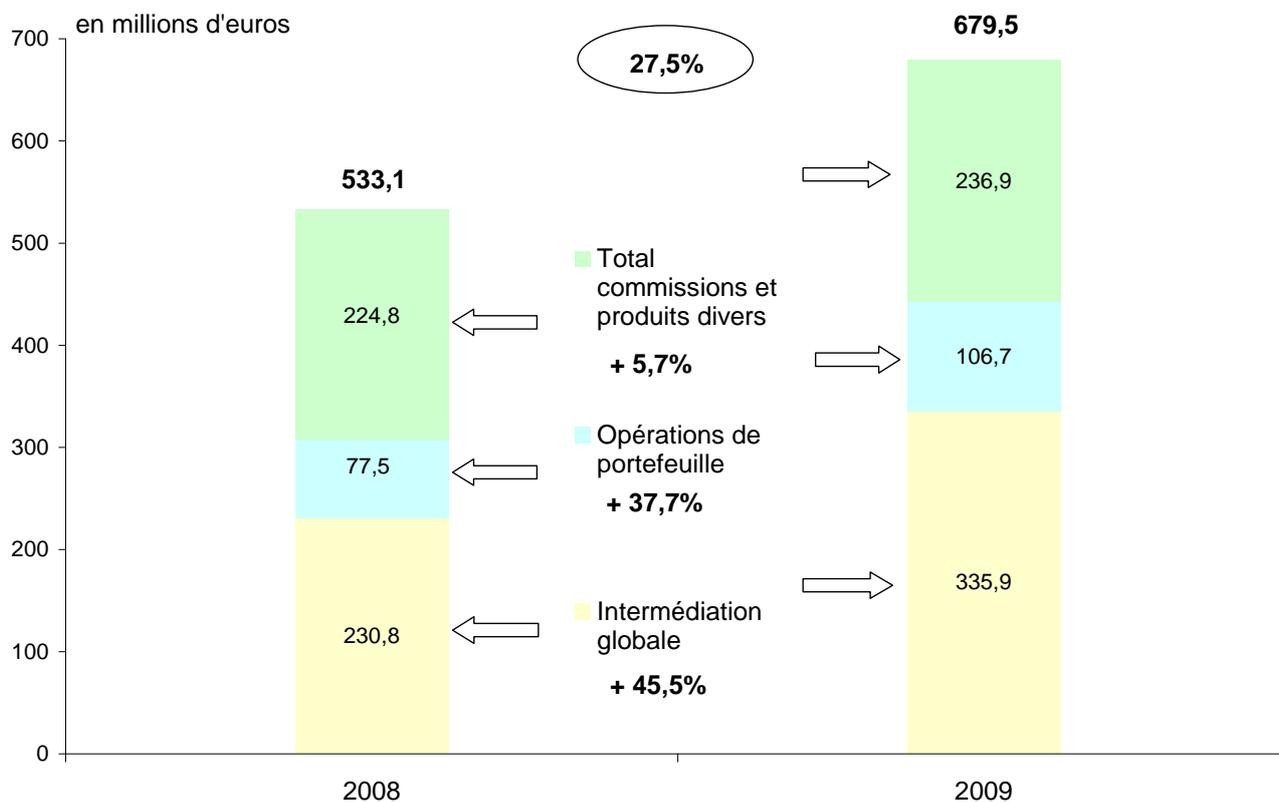
HORS BILAN (en millions d'euros)	2008	2009
Engagements donnés	3 921	4 318
Engagements de financement	3 296	3 561
Engagements de garantie	624	741
Engagements sur titres	1	17
Engagements reçus	2 412	2 993
Engagements de financement	250	868
Engagements de garantie	2 160	2 107
Engagements sur titres	1	17

- Les **engagements donnés** augmentent de +10,1% par rapport à 2008 et s'élèvent à 4 318 M€. Ils se décomposent en :
- 3 561M€ d'engagements de financement, en accroissement de +8,0%.
 - +221 M€/2008 sur les ouvertures de crédit données en faveur de la clientèle.
 - +43,7M€/2008 sur les autres engagements donnés en faveur de la clientèle.
 - 741 M€ d'engagements de garantie en hausse de 18,8% par rapport à 2008.
 - 17 M€ d'engagements sur titres, en hausse de 16 M€ par rapport à 2008.
- Les **engagements reçus** augmentent de 24,1% par rapport au 31 décembre 2008 et s'élèvent désormais à 2 993 M€. Ils intègrent :
- Les engagements de financement sont en accroissement de 618M€. Cette hausse est liée à l'engagement de financement des avances globales reçu par la Caisse Régionale de la part de Crédit Agricole SA.
 - Les engagements de garantie sont en baisse de -53M€ à 2 107M€ :
 - les engagements de garantie reçus de la clientèle pour 1 405 M€ en baisse de 4,4% sur un an ;
 - les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit pour 702M€, en diminution de 11M€ par rapport à 2008 :
 - -62 M€ /2008 sur les engagements internes du crédit agricole, cette baisse s'explique par le maintien du niveau de risque clientèle de la Caisse Régionale,
 - +73 M€ /2008 sur les engagements reçus d'établissements de crédit (hors crédit agricole).
 - Les engagements reçus sur titres sont du même montant que les engagements donnés sur titres soit 17 M€.

Le Compte de Résultat Social



Le Produit Net Bancaire : 679,5 M€



Alors que les mouvements de taux ont favorisé la marge d'intermédiation globale au cours de l'année 2009, le PNB s'accroît de 27,5% à 679,5 M€ en 2009. La hausse du PNB s'explique par :

□ La **marge d'Intermédiation Globale : 335,9 M€** en hausse de 45,5% par rapport à 2008.

Cette progression s'explique principalement par le retour à la normale de la hiérarchie des taux sur les marchés financiers qui impactent très favorablement le PNB d'intermédiation.

□ Les **Commissions clientèles et produits divers** pour 236,9 M€ se composent :

- des **Commissions clientèles : 238,0 M€** en augmentation de 5,7% par rapport à l'exercice précédent (+11,3% hors indemnité de reprise du risque des Caisses Locales).

Cette progression est liée au développement des commissions de gestion de compte et services (+8,1 M€) ; à la progression des produits liés à l'assurance (+4,5 M€) ; et enfin à des commissions sur comptes services en hausse de 7 M€ du fait d'une régularisation de taxes sur les exercices antérieurs.

- des **Marges diverses et produits accessoires : -1,1 M€** en variation de -0,7 M€ par rapport à 2008.

□ Les **Opérations de portefeuille : 106,7 M€** augmentent de 37,7% en un an.

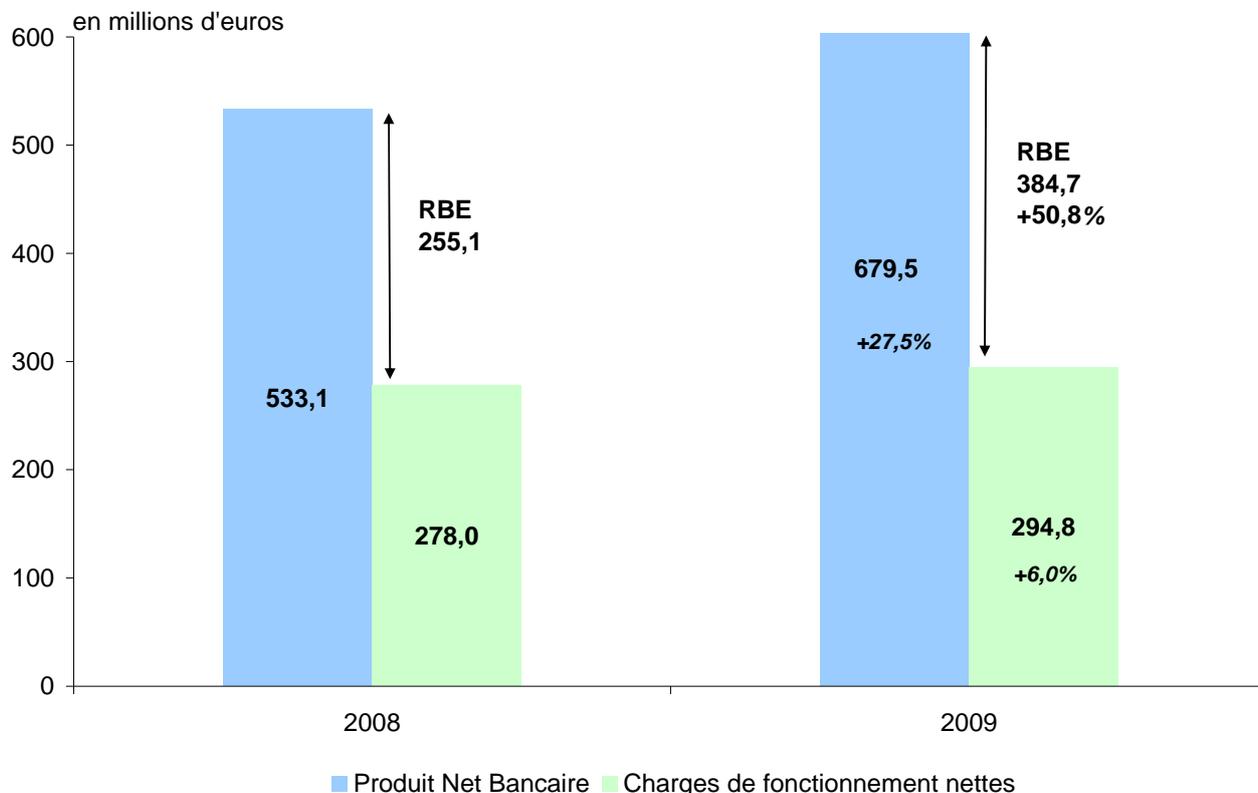
La contribution de la marge sur portefeuille s'accroît cette année par le rendement du portefeuille de titres de placement et d'investissement. En 2009, le portefeuille de placement a fait l'objet de 44,6M€ de reprise contre une dotation de 86M€ en 2008. Dans le même temps, les réalisations de plus-values représentent 12,8 M€ en 2009, en baisse de 19,0 M€ par rapport à 2008.

L'exercice se solde par une quasi stabilité du montant des plus-values latentes du portefeuille de titres de placement (33,7M€ fin 2009 contre 33,1M€ fin 2008).

La marge sur titres de participations et entreprises liées qui se monte à 46,4 M€, en baisse de -14,9 M€, pâtit de la baisse du dividende de la SAS La Boétie, actionnaire principal de Crédit Agricole SA.

Le Résultat Brut d'Exploitation : 384,7 M€

Le Résultat Brut d'Exploitation est en hausse de 50,8% à 384,7 M€.



□ Les **charges de fonctionnement nettes** sont en augmentation de 6,0% par rapport à 2008 pour atteindre **294,8 M€**. Elles se répartissent entre :

- Les **charges de personnel** : **167,6 M€** en hausse de +5,1% par rapport à 2008.

Cette hausse s'explique en partie par l'accroissement de l'enveloppe d'intéressement et de participation des salariés aux bénéficiaires ; à 23,9M€, elle augmente de 9,3% en un an. Cette variation est directement liée à la hausse du résultat net social. Les autres postes progressent de +1,8% en 2009.

- Les **Autres charges de fonctionnement nettes** : **127,3 M€** en hausse de 7,3% par rapport à 2008.

L'exercice 2009 est marqué par la poursuite du déploiement du nouveau concept d'agence. Les principaux investissements du programme ont démarré en 2005. La réalisation complète de ce dernier prévoit un étalement des investissements jusqu'en 2010. Par ailleurs, l'année 2009 a enregistré l'impact de l'évolution de la valeur ajoutée sur la taxe professionnelle. La hausse de ces autres charges s'explique également par la prise en charge des premiers coûts afférents au projet informatique national Nice.

- **Délai de règlement fournisseur.**

A l'arrêté du 31 décembre 2009, le poste fournisseur à payer représentait un montant total de 3 131 328,60 €. Les factures échues de plus de 60 jours représentent 122 060,24€.

Avec la hausse des charges de fonctionnement de +6,0% et l'augmentation de 27,5% du PNB, le coefficient d'exploitation passe de 52,2% à 43,4% tandis que le coefficient d'activité (Charges de fonctionnement / PNB d'Activité Clientèle) passe de 61,0% à 51,4%.

Le Résultat Net Social : 197,0 M€

En M€	2008	2009
Résultat Brut d'Exploitation	255,1	384,7
Coût du risque	-51,2	-91,8
Coût du risque crédit	-47,4	-75,1
Dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits	-5,5	-14,0
Dotations nettes de reprises pour risques et charges bancaires	2,2	-6,1
Dotations nettes de reprises pour autres risques opérationnel et d'engagement	-0,4	3,5
Résultat net sur Actifs immobilisés	14,0	0,4
Impôts sur les sociétés	-38,5	-96,4
Résultat Net	179,4	197,0

□ Le **Coût du risque crédit CDL** augmente de 27,7 M€ en 2009. La variation en année mobile s'explique principalement par :

- une augmentation du coût du risque lié à l'activité de 47,3 M€ par rapport à 2008, atténuée par :
 - le transfert en 2008 à la Caisse Régionale du risque crédit supporté auparavant par les Caisses Locales pour un montant de -11,4 M€,
 - un provisionnement en 2009 de -10,4 M€ concernant des titres financiers, moins élevé qu'en 2008 (15,3M€).

□ Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits** enregistrent une hausse de 8,5M€. En 2009, ont été comptabilisés :

- une dotation liée à la provision Bâle II de -22,4 M€ (Stock de 65,6 M€ au 31 décembre 2009), compensée partiellement par une reprise de 8,4M€ sur les filières à risque (Stock : 0,0 M€ au 31 décembre 2009) qui ont été intégrées dans la provision collective.

□ Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges bancaires** (y compris engagement) enregistrent une hausse de 8,3 M€. Cette dotation s'explique principalement par des dossiers juridiques provenant de l'activité de la prescription immobilière.

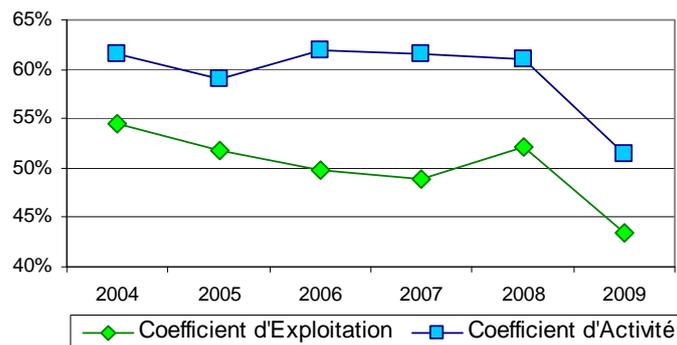
□ Les **dotations nettes de reprises pour risque opérationnel** évoluent favorablement en année mobile ; à 3,5M€, elles diminuent de 3,8M€. Cette hausse s'explique par la reprise d'une provision sur prêts bonifiés agricoles.

□ Le **Résultat net sur actifs immobilisés s'établit à 0,4M€** contre 14M€ en 2008, exercice au cours duquel avaient été enregistrées :

- la cession d'un actif immobilisé pour un montant de 1,3 M€,
- la cession de 20% des parts de la MRA (société d'assurance du Crédit Agricole) à Pacifica pour un montant de 11,9 M€. A l'issue de cette opération, la Caisse Régionale détient 57,5% de la MRA.

□ La **charge fiscale** est en forte hausse (150,6%) à 96,4 M€. Cette variation trouve une explication conjointe dans la hausse du résultat comptable et dans l'augmentation de la fiscalité latente, résultante de la hausse de valorisation des placements financiers.

Après imputation d'une charge fiscale de 96,4 M€, le **Résultat Net social s'établit à 197,0 M€** en augmentation de 9,8%.



Affectation des Résultats

Au vu de ces résultats, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2010 d'affecter le résultat net de 197,0 millions d'euros de la manière suivante :

Répartition du résultat (en M€)	2008	2009	Evolution
Intérêts aux Parts Sociales	3,7	3,2	-13,6%
Dividendes aux CCI	19,9	20,7	4,4%
Dividendes aux CCA	17,9	17,9	0,0%
Réserves	138,0	155,2	12,5%
Résultat Net	179,4	197,0	9,8%

Les **comptes sociaux de l'exercice 2009** ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux Comptes, lors de sa séance du 1^{er} février 2010. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2010, il sera proposé :

- le paiement d'**intérêts aux parts sociales** de 3,89%, soit 0,118645 euro par titre.
- le paiement d'un **dividende** de 1,25 euros **par Certificat Coopératif d'Investissement**.
- le paiement d'un **dividende** de 1,25 euros **par Certificat Coopératif d'Associés**.

Conformément aux statuts, il sera proposé à chaque porteur de parts sociales de la Caisse Régionale, de certificats coopératifs d'investissement, et de certificats coopératifs d'associés, pour tout ou partie de la rémunération qui leur est due, une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en parts sociales ou en certificats à émettre.

Lorsque le montant des intérêts aux parts sociales pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier de parts sociales, le porteur de parts sociales recevra le nombre entier de parts sociales immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Lorsque le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés, le porteur de certificats recevra le nombre entier de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire ou immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Rappel du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Nord de France			
Année	2006	2007	2008
Evolution des intérêts aux parts sociales	0,06	0,06	0,1373
Evolution du dividende des CCI	0,94	1,15	1,25
Evolution du dividende des CCA	0,94	1,15	1,25

Les Certificats Coopératifs d'Investissement

La Caisse Régionale Nord de France compte **16.586.140 Certificats Coopératifs d'Investissement**, ce qui représente 29% des titres constitutifs du capital social au 31 décembre 2009.

Pour l'exercice 2009, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de **1,25€** par titre, stable par rapport à celui versé l'année passée. Les porteurs pourront opter pour le réinvestissement des dividendes en CCI.

en euros	au 31/12/2008			au 31/12/2009		
	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	15 883 673	48 445 203	27,91%	16 586 140	50 587 727	28,79%
Dont Auto détention (Programme de rachat)	90 383	275 668	0,16%	402 933	1 228 946	0,70%

Titres immobilisés dans le capital social dans le cadre du programme de rachat (hors contrat de liquidité) :

en euros	ACHAT en 2008	VENTE en 2008
Nombre de Titres	90 383	-
Cours moyen	11,44	-
Frais de négociation y compris TVA	2 472	-
Montant total	1 036 030	-

en euros	ACHAT en 2009	VENTE en 2009
Nombre de Titres	312 550	-
Cours moyen	15,67	-
Frais de négociation y compris TVA	11 711	-
Montant total	4 908 123	-

Titres de placement réalisés dans le cadre du contrat de liquidité :

en euros	ACHAT en 2008	VENTE en 2008
Nombre de Titres	87 448	34 685
Cours moyen	14,85	16,69
Montant total	1 298 234	579 061

en euros	ACHAT en 2009	VENTE en 2009
Nombre de Titres	44 356	61 948
Cours moyen	15,26	15,96
Montant total	676 691	988 688

Depuis le début de l'année, le cours le plus bas s'est établi à 10 euros le 2 janvier 2009 et le cours le plus haut s'est élevé à 23,69 euros le 13 octobre 2009.

Le cours au 31 décembre 2009 s'établit à 19,70 euros. Le projet de distribution de dividende fait apparaître **un rendement pour les porteurs de plus de 6%**.

Au cours du second semestre 2008, la Caisse Régionale a lancé un **programme de rachat de ses propres CCI**. L'objectif de cette action est le rachat de 500 000 CCI sur un total autorisé par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 de 1 500 000 titres. Au 31 décembre 2009, 402 933 titres avaient été rachetés.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de certificats coopératifs d'investissement et de certificats coopératifs d'associés.

Les certificats coopératifs d'investissement et/ou certificats coopératifs d'associés sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital.

Leur émission est régie selon une loi de 2001 par les articles 19 sexdecies à 19 duovicies pour les certificats coopératifs d'investissement et l'article 19 terdecies pour les certificats coopératifs d'associés.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les certificats coopératifs d'investissement sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les certificats coopératifs d'associés ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2005, la valeur nominale des titres constitutifs du capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a été divisée par 5 avec effet au 2 janvier 2006.

Les chiffres clés

	2009	2008	2007	2006	2006	2005
				après division (1)	avant division (1)	
CAPITAL						
Capital en fin d'exercice en milliers d'euros	175 734	173 592	172 183	171 194	171 194	170 247
Nombre de parts sociales	26 730 905	26 730 915	26 730 915	26 730 975	5 346 195	5 346 220
Nombre de CCI	16 586 140	15 883 673	15 421 985	15 097 546	3 019 509	2 957 374
Nombre de CCA	14 300 815	14 300 815	14 300 815	14 300 815	2 860 163	2 860 163
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (milliers d'euros)						
Produit net bancaire	679 543	533 093	574 043	551 197	551 197	496 575
Impôts sur les bénéfices	96 396	38 473	71 624	74 673	74 673	72 849
Participation des salariés due au titre de l'exercice	6 933	4 970	7 335	4 912	4 912	4 437
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	196 980	179 414	195 332	175 273	175 273	157 923
Résultat distribué (2)	41 780	41 399	35 785	29 238	29 238	26 328
RESULTAT PAR TITRES (en euros)						
Parts sociales, CCI ET CCA						
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,42	3,15	3,46	3,12	15,61	14,15
PERSONNEL (en milliers d'euros)						
Effectif moyen (hors intérimaires)	2 498	2 515	2 477	2 488	2 488	2 482
Montant de la masse salariale de l'exercice (y compris intéressement)	111 042	107 385	105 939	103 758	103 758	100 228
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice (hors intéressement)	56 524	52 013	50 315	52 957	52 957	52 508
RATIO DE RENTABILITE						
Résultat net / Capitaux propres (ROE)	8,28%	8,09%	9,46%	9,28%	9,28%	9,12%
Résultat net / Bilan (ROA)	0,91%	0,91%	1,06%	0,99%	0,99%	1,11%

(1) Avant division du nominal du CCI par 5.

(2) Distribution du résultat proposée à l'Assemblée Générale du 29 mars 2010.

Activité des Filiales et Participations

Les Participations

- Au cours du 4^{ème} trimestre, la Caisse Régionale Nord de France a augmenté sa part de détention dans la société Arcadim ; passant de 65% à 100% des parts de détention.
- Au cours de l'année 2009, la Caisse Régionale Nord de France a acquis 370 titres de la société Participex ; passant de 88,06% à 88,09% des parts de détention.

Les Filiales Consolidées

□ La bancassurance en France

▪ Les Caisses Locales

Ce sont les **sociétés civiles coopératives et mutualistes** qui regroupent les 230.000 sociétaires du CA Nord de France avec trois fonctions essentielles :

- les Caisses locales représentent les sociétaires et sont à leur écoute, notamment au travers des 63 Assemblées générales annuelles rassemblant près de 20.000 sociétaires et clients. Ayant pour ressource le capital confié par leurs propres sociétaires, elle détiennent près de la moitié du capital de la CR Nord de France et exercent la quasi-totalité des droits de vote lors des Assemblées générales de la CR;
- les Caisses locales, conformément à leurs statuts, jouent un rôle important dans l'organisation de la distribution du crédit. C'est notamment par elles que passent les délégations crédit exercées par le personnel en contact avec la clientèle,
- les Caisses locales ont la responsabilité de l'action mutualiste du Crédit Agricole dans le Nord – Pas-de-Calais au travers des valeurs de responsabilité, de proximité et de solidarité. Elles proposent notamment aux associations de leur environnement nos aides de développement local (pour l'emploi, la réinsertion et la culture) et, depuis la fin 2009, elles sont le relai entre l'association Point Passerelle et les personnes connaissant un accident de la vie les mettant en grande difficulté et que cette association peut aider.

Les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale Nord de France sont au nombre de 63. Au 31 décembre 2009, la somme de leurs résultats atteint 6,5 M€.

▪ L'assurance des biens et des personnes

La **S.A. MRA** a pour objet de pratiquer toutes opérations d'assurance relevant du régime IARD telles qu'elles ressortent de la classification par branches et sous-branches visées par les dispositions des articles L310-1, L321-1 et R321-1 du code des Assurances. Les contrats d'assurances de la S.A. MRA sont commercialisés exclusivement par le Crédit Agricole Nord de France et font l'objet d'une convention de distribution. Le pourcentage de contrôle de la Caisse Régionale sur la S.A. MRA est désormais de 57,5% après que la Caisse Régionale ait cédé 20% de ses actions à la société PACIFICA.

Le Résultat Net Social de la S.A. MRA s'élève à 6,0 M€ au 31 décembre 2009.

□ Le pôle Belgique

▪ SAS Belgium CA

La **SAS Belgium** est une holding qui détient 50% des droits de vote et 66,7% des intérêts économiques du Crédit Agricole de Belgique. Elle est conjointement détenue par la Caisse Régionale Nord de France (45%), la Caisse Régionale du Nord Est (45%) et par Crédit Agricole SA (10%).

▪ SA Crédit Agricole de Belgique

Le Crédit Agricole de Belgique est détenu à 22,5% par la Caisse Régionale par l'intermédiaire de la SAS Belgium CA.

Le Crédit Agricole de Belgique consolide et détient 100% d'**Europa Bank**, banque destinée aux particuliers et commerçants, 100% de **Keytrade Bank**, spécialiste et leader en Belgique des opérations de bourse et de banque en ligne et 100% de **Crédit Agricole Assurances**, spécialisée dans l'assurance.

□ **Le capital développement**

▪ **Vauban Finance SA**

Société de capital développement qui intervient dans des opérations financières de haut de bilan dans le secteur des PME. La part de détention de Vauban Finance SA est de 37,8%.

Le résultat net social de Vauban Finance SA est déficitaire de -0,7M€ au 31 décembre 2009.

▪ **Participex**

Société de capital développement dont l'activité est l'acquisition et la gestion de prises de participation dans des sociétés régionales. Le résultat net social de Participex s'élève à -1,4M€ au 31 décembre 2009.

□ **Le pôle Immobilier**

Dernier né du groupe Nord de France, le pôle Immobilier s'est développé suite à l'acquisition d'ImmNord fin 2006 et l'acquisition d'Arcadim en 2007, sociétés détenues via la SAS NDFI. En 2009, la société Nacarat est entrée dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale.

▪ **SAS Créer**

En 2005, la Caisse Régionale a apporté en nature l'intégralité des titres de la société ARCADIA pour la création conjointe de la SAS Créer avec le groupe Hainaut Immobilier. La SAS Créer est entrée dans le périmètre de consolidation en 2006 et fait l'objet d'un palier de consolidation depuis 2007. La part de détention de la Caisse Régionale est de 30%. Son résultat net social est de 0,2M€ au 31 décembre 2009.

▪ **Nacarat**

La société Nacarat, résultat de la fusion de la SAS Palm Promotion avec Bati Conseil Immobilier et SEDAF, est spécialisée dans la promotion immobilière. Elle est détenue à 31% par le Crédit Agricole Nord de France et à 69% par la société Rabot Dutilleul. Son résultat net social est de 2,6M€ au 31 décembre 2009.

▪ **La Foncière de l'Erable**

La Foncière de l'Erable (ex SA SEDAF) est une société spécialisée dans la gestion foncière. Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de 1,2M€ au 31 décembre 2009.

▪ **SCI Euralliance**

La SCI Euralliance gère un immeuble de bureaux au sein du quartier d'affaires Euralille. Sa surface locative est de 11 088 m². Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de 1,5M€ au 31 décembre 2009.

▪ **SCI Crystal Europe**

La SCI Crystal Europe gère un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 11 145 m². Elle est détenue à 95% par le Crédit Agricole Nord de France et à 5% par la MRA. A fin 2009, son taux d'occupation est de 73%. Son résultat net social est de -0,7M€ au 31 décembre 2009.

▪ **SCI Quartz Europe**

La SCI Quartz Europe gère un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 8 459 m². Elle est détenue à 95% par le Crédit Agricole Nord de France et à 5% par la MRA. A fin 2009, son taux d'occupation est de 72%. Son résultat net social est de -1,1M€ au 31 décembre 2009.

▪ **SAS NDFI**

La SAS NDFI (ex SAS JPF) détient les réseaux d'agences Imm-Nord (100%) et Arcadim (100%). Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de 0,4M€ au 31 décembre 2009.

○ **Imm-Nord**

La SAS Imm-Nord gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord Pas-de-Calais. Elle est détenue à 100% par la banque via la SAS JPF. Son résultat net social est de -0,5M€ au 31 décembre 2009.

○ **Caryatides Finance**

La société Caryatides Finance gère une partie de l'activité de la SAS Imm-Nord. Elle est détenue à 63% par la SAS Imm-Nord. Son résultat net social est de -48K€ au 31 décembre 2009.

○ **Arcadim**

La société Arcadim gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord Pas-de-Calais. Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de -3,0M€ au 31 décembre 2009.

Le périmètre de consolidation

Conformément aux préconisations de Crédit Agricole S.A. et en accord avec la Commission Bancaire, le périmètre de consolidation du Groupe a été élargi, depuis 1997, aux Caisses Locales de Crédit Agricole.

En 2009 les comptes du groupe Crédit Agricole Nord-de-France regroupent la Caisse Régionale Nord de France, ses 63 Caisses Locales, ses filiales SA MRA, le palier Belgium CA et Crédit Agricole de Belgique, le pôle capital développement avec la SA Vauban Finance et la SA Participex ainsi que, depuis 2006, le pôle immobilier avec la SAS Créer, la SCI Euralliance, les SCI Crystal et Quartz Europe, la Foncière de l'Erable, la SAS Immnord, Caryatides Finance, la SAS JPF, la SARL Arcadim Fusion ainsi que dorénavant la société Nacarat.

Le tableau ci-dessous présente le **périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France** :

Le Crédit Agricole Nord de France est la société mère du groupe.

Société	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	% d'intégration	% quote-part du résultat
BELGIUM CA SAS	Proportionnelle	45,0%	45,0%	45,0%	45,0%
CARYATIDES FINANCE	Globale	88,0%	88,0%	100,0%	88,0%
CL NORD DE FRANCE	Mère	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CREER SAS	Equivalence	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%
NACARAT	Equivalence	30,8%	30,8%	30,8%	30,8%
NORD DE FRANCE	Mère	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nord de France Immobilier	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
PARTICIPEX	Globale	88,1%	88,1%	100,0%	88,1%
S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	Proportionnelle	22,5%	30,0%	30,0%	30,0%
SA Foncière de l'Erable	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SAS ARCADIM FUSION	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SAS IMMORD	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI CRYSTAL EUROPE	Globale	100,0%	97,9%	100,0%	97,9%
SCI EURALLIANCE EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI QUARTZ EUROPE	Globale	100,0%	97,9%	100,0%	97,9%
Ste assurances du CA Nord de France	Globale	57,5%	57,5%	100,0%	57,5%
VAUBAN FINANCE	Equivalence	37,8%	37,8%	37,8%	37,8%

Il n'est ici apporté de commentaires que sur certains éléments des comptes qui présentent des spécificités en comparaison avec les évolutions des comptes sociaux de la Caisse Régionale.

Le Bilan Consolidé

Le bilan consolidé du groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 24 809 M€ en progression de 12,0% par rapport à 2008.

L'Actif

ACTIF (en M€)	2008	2009	Evol 2009/2008
Caisses, banques centrales, CCP	149	169	13,5%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	165	136	-17,8%
Instruments dérivés de couverture	50	12	-76,3%
Actifs financiers disponibles à la vente	1 661	2 274	36,9%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	19 174	21 114	10,1%
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	184	359	94,3%
Compte de régularisation et actifs divers et actifs d'impôts	317	275	-13,3%
Immobilisations, immeubles de placement et particip. dans entr. MEE	373	395	6,0%
Ecart d'acquisition	79	76	-3,9%
Total Actif	22 152	24 809	12,0%

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes d'actif suivants :

✓ **Les actifs financiers à la juste valeur par résultat** : ils diminuent de 29M€. Cette catégorie de titres, définie par l'IAS 39, enregistre principalement les titres de transaction selon la terminologie française.

✓ **Les actifs financiers disponibles à la vente** : ils augmentent de 613M€. Il s'agit de la catégorie par défaut définie par la norme IAS 39 qui intègre notamment les titres de placement, les autres titres détenus à long terme et les titres de participations non consolidés selon la terminologie française. L'accroissement de ce poste est principalement tiré par les FCPR (+159M€ /2008) et la valorisation des actions SAS La Boétie (+45M€ /2008)

✓ **Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance**: ils augmentent de 175M€, principalement liés à la réévaluation du portefeuille de macro-couverture (+47M€) et des BMTN (+41M€).

✓ **Les immobilisations, immeubles de placement et participations dans des entreprises mises en équivalence** : ce poste, quasi stable, s'accroît de 22M€.

Le Passif

PASSIF (en M€)	2008	2009	Evol 2009/2008
Banques centrales ,CCP	0	0	NS
Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature	478	544	13,9%
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	16 564	17 476	5,5%
Dettes représentées par un titre	1 737	2 829	62,8%
Comptes de régularisation et passifs divers et passifs d'impôts	434	471	8,6%
Provisions techniques des contrats d'assurance	60	59	-1,2%
Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	534	673	26,0%
Capitaux propres part du Groupe	2 236	2 639	18,0%
Intérêts des minoritaires	110	118	7,9%
Total Passif	22 152	24 809	12,0%

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes de passif suivants :

- ✓ **Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature:** ils augmentent de 66M€ en 2009 par rapport à 2008. Cette catégorie de passifs financiers concerne les instruments dérivés de couverture de la Caisse Régionale ainsi que les Bons à Moyen Terme Négociables Structurés détenus par la Caisse Régionale.
- ✓ **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :** ce poste augmente de 912M€ essentiellement à cause de l'accroissement des comptes à vue créditeurs des clients auprès de la banque (+516M€). L'accroissement du poste provient également des dettes envers les établissements de crédit qui varient de +396M€ entre 2008 et 2009.
- ✓ **Dettes représentées par un titre :** +1 092M€ par rapport à 2008 ; la Caisse régionale a privilégié un refinancement sous forme de CDN en 2009, le marché étant favorisé par des taux bas et un excédent de liquidité.
- ✓ **Les capitaux propres part du Groupe:** ils augmentent de 403M€ entre 2008 et 2009. Avec l'augmentation des réserves (+141M€), la réévaluation des titres du groupe représente la seconde explication de la hausse de ce poste. En effet, le poste de réévaluation des titres AFS (disponibles à la vente) de la SAS La Boétie s'accroît de 260M€ en année mobile. Cette forte hausse est principalement due à la remontée du titre CASA (actif exclusif de la SAS La Boétie) en 2009 : +55%, passant de 8,0€ au 31/12/2008 à 12,4€ au 31/12/2009.

Le Compte de Résultat Consolidé

en M€	2008	2009	Evol 2009/2008
PRODUIT NET BANCAIRE	675,5	731,3	8,3%
Charges de fonctionnement	-339,8	-356,7	5,0%
Dotations aux amortissements et dépréciations	-24,3	-24,0	-1,3%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	311,5	350,7	12,6%
Coût du Risque	-54,6	-106,7	95,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	256,9	243,9	-5,0%
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	5,6	-0,4	NS
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-4,4	0,8	NS
Ecart d'acquisition	0,0	0,0	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	258,1	244,4	-5,3%
Impôts sur les Sociétés	-73,0	-72,9	-0,1%
Intérêts minoritaires	-6,8	-6,4	-5,7%
RESULTAT NET Part du Groupe	178,3	165,1	-7,4%

Avec un périmètre de consolidation quasi identique à celui de l'année précédente, le produit net bancaire du groupe est en hausse à 731,3M€ (+8,3%) tandis que les charges de fonctionnement progressent elles de 5,0%.

Les différentes composantes du PNB sont les suivantes :

- +120,2M€ sur l'intermédiation globale, lié au retour à la normale des taux de marché,
- -0,7M€, stabilité des commissions clientèles à 272,4M€,
- -62,8M€ sur les opérations de portefeuille liées à la baisse de la contribution des instruments financiers à terme évalués à la juste valeur par résultat. Ces IFT sont principalement portés par la Caisse Régionale et concernent essentiellement les instruments de couverture.

La hausse des charges de fonctionnement de +5,0% provient pour majeure partie de la hausse des charges de fonctionnement constatée au niveau de la Caisse Régionale.

L'évolution des dotations aux amortissements et dépréciations (-1,3%) est le reflet des investissements de la Caisse régionale dans son réseau d'agences bancaires, projet initié en 2005 et qui arrivera à son terme en 2010.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'accroît de 12,6 % à 350,7M€.

Les risques de contreparties et opérationnels sont en hausse par rapport à 2008 de 52,1M€. Cette hausse est principalement causée par l'évolution des risques au sein de la Caisse Régionale Nord de France.

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à -0,4M€ en 2009 ; ils proviennent de l'intégration en 2009 du palier de Nacarat (0,7M€) ainsi que du résultat de Vauban Finance (-1,0M€).

A l'inverse, les pertes sur actifs immobilisés représentent également +0,8M€ en 2009.

Enfin, à -72,9M€, l'impôt sur les sociétés est quasi stable en année mobile.

Le Résultat Net Part du Groupe baisse de -7,4% à 165,1M€.

La Contribution par Pôle au Résultat consolidé du Groupe Nord de France

Contribution Nette par Entité et par Pôle - en M€	2008	2009	Evol 2009/2008
Pôle Bancassurance France	173,2	167,0	-3,5%
Caisse Régionale Nord de France	163,8	161,8	-
dt Résultat net social de la Caisse Régionale Nord de France	179,4	197,0	-
dt retraitements IAS et Consolidation	-15,6	-35,2	-
Caisses locales NDF	6,0	2,1	-
S.A. MRA	3,4	3,2	-
Pôle Capital Investissement	-0,5	-5,8	NS
Vauban Finance	1,0	-1,0	-
Participex SA	-1,5	-4,8	-
Pôle Belgique	5,5	8,9	61,9%
Belgium CA SAS (société Holding)	0,0	-0,1	-
SA Crédit Agricole (Belgique)	5,5	9,0	-
Pôle Immobilier	0,2	-5,0	NS
SCI Euralliance	1,3	1,5	-
SAS Créer	0,3	-0,1	-
SCI Crystal Europe	-1,2	-0,7	-
SCI Quartz Europe	-0,5	-1,1	-
SAS NDFI	-0,1	0,4	-
Imm nord	0,0	-0,7	-
Caryatides Finance	0,0	0,0	-
Arcadim	0,4	-3,2	-
Nacarat	4,3	0,7	-
Foncière de l'Erable	-4,3	-1,8	-
Résultat Net Consolidé Part du Groupe	178,3	165,1	-7,4%

L'année 2009 a été placée pour le groupe Crédit Agricole Nord de France sous le signe de la transition. La contribution par entité au résultat net du groupe en témoigne :

□ Le pôle bancassurance en France

Le résultat consolidé de la Caisse Régionale Nord de France est en baisse de 1,2% à 163,8M€, du fait principalement de la baisse de la valorisation de ses Instruments Financiers à Terme (+12,3M€ en 2008 contre -29,6M€ en 2009) en application des normes IFRS, et ce malgré la hausse de son résultat social (+9,8% par rapport à 2008).

Le résultat des Caisses Locales diminue de 58,4%. Cette baisse provient essentiellement de la réforme des relations financières entre les Caisses Locales et la Caisse Régionale. En effet, les Caisses Locales ont arrêté leur activité de cautionnement au profit de la Caisse Régionale.

Dans un contexte de développement de l'activité, le résultat 2009 de la MRA (-10,0%) est impacté défavorablement par l'accroissement des sinistres en 2009 comparativement à 2008.

□ Le pôle Belgique

Ce pôle affiche une hausse de sa quote-part consolidée de 61,9%. Cette situation résulte à la fois d'une progression de l'activité, d'une baisse de la fiscalité et d'un moindre impact du coût du risque en 2009 par rapport à 2008.

□ Le pôle Capital Investissement

L'activité capital investissement est marquée par une forte baisse de sa contribution au résultat IFRS consolidé 2009. L'exercice 2009 de Participex a notamment été marqué par un accroissement important de son coût du risque. A noter que Participex et Vauban Finance ont opté pour un classement comptable IFRS « Titres disponibles à la vente » pour leur portefeuille de participations.

❑ Le pôle Immobilier

Ce pôle a élargi son périmètre en 2008 passant de 9 à 10 filiales avec l'entrée de la SAS Palm Promotion qui, en 2009, a fait l'objet d'une fusion pour donner naissance à une nouvelle société baptisée Nacarat.

La gestion des risques encourus par le Groupe

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spread* de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La Caisse régionale Nord de France met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation. Ces dispositifs ont été renforcés dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « Bâle II » et font l'objet de contrôles réguliers.

La Caisse régionale a défini pour chaque facteur de risque, les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de mesurer et de maîtriser les risques. Les critères d'intervention et les limites font l'objet **d'une validation par l'organe exécutif et d'une présentation biannuelle à l'organe délibérant.**

La surveillance **des risques crédits, financiers et opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole Nord de France est assurée par la Direction des risques et des contrôles permanents**, rattachée au Directeur Général. Cette dernière s'assure notamment de la bonne adaptation et du respect des procédures de gestion de ces risques ainsi que du pilotage des projets dans ce domaine. En outre, au sein de la Direction Financière, l'unité middle office est en charge de la surveillance des risques de marché, des risques de contrepartie sur les opérations de trésorerie, de liquidité et de couverture.

VI - 1 / Risque de crédit

Le **risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Concernant les crédits, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini des limites d'engagement associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque. Les éventuels dépassements de limites font l'objet d'une présentation semestrielle au Conseil d'administration.

VI - 1 - 1 / Définition et organisation en place

La **politique crédit**, validée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale, précise les grands principes encadrant l'activité crédit et définit les conditions selon lesquelles le financement des besoins de la clientèle peut être réalisé.

Banque régionale de plein exercice, la Caisse régionale ne souhaite exclure aucun secteur d'activité de son champ d'intervention. Pour autant, certains d'entre eux font l'objet d'une vigilance particulière, notamment en raison de risques significatifs de défaillance ou d'une sensibilité particulière aux risques de blanchiment d'argent.

L'activité crédit se répartit entre deux grandes filières :

- La banque de détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,
- La banque *Corporate* ou *Grande Clientèle* : marchés des Entreprises, des Collectivités, des Institutionnels et des Professionnels de l'immobilier.

La sélection des opérations de crédit se décline de la manière suivante :

Sur la banque de détail, la sélection s'exerce au travers de critères d'exclusion des délégations de crédit pour les situations les plus risquées :

- *Pour les particuliers*, les principaux critères pris en compte sont le ratio d'endettement, la situation bancaire et le fonctionnement des comptes ;
- *Pour les professionnels*, la politique crédit vise à favoriser un développement qualitatif et ciblé, abordant les segments de manière différenciée selon des grilles d'analyse intégrant les notes Bâle 2 ;
- *Pour l'agriculture*, la Caisse régionale mène une politique active d'accompagnement de l'ensemble des productions, tout en veillant à proposer les modalités de financement les plus appropriées à la situation des exploitations.

Sur la banque Corporate, l'instruction repose sur la notation Bâle II et ses outils d'analyse financière, un dossier de crédit ainsi qu'un dossier bancaire. Toute demande de crédit est soumise au délégataire ou au Comité des Prêts à l'appui de ces éléments.

Tous les dossiers de crédits sont soumis à l'obligation d'une **double analyse** se matérialisant par la transcription manuscrite d'un avis et d'une signature. Les dossiers de crédit les plus importants échappant à la délégation de la Direction du marché concerné sont présentées au Comité des Prêts de la Caisse régionale, instance émanant du Conseil d'Administration.

L'approche de la rentabilité des opérations soumises à la décision du délégataire ou du comité des prêts est analysée au cas par cas, en tenant compte de la marge financière brute, du niveau du risque approché, notamment à partir de la notation Bâle 2 et des perspectives de la relation bancaire.

Les garanties sont adaptées à la qualité de l'emprunteur, à sa cotation, aux contreparties offertes, à la durée de l'engagement et à la qualité du projet. La recherche de sûretés réelles est privilégiée, de même que le recours aux organismes de caution externes suivants :

- FONCARIS, société de caution mutuelle filiale de Crédit Agricole S.A., dont l'objet est de couvrir, à hauteur de 50%, les risques les plus importants pris par les Caisses régionales sur les entreprises (engagements groupe de risque supérieurs à 5% de ses Fonds propres) ;
- OSEO et FRG pour les crédits aux Professionnels et aux PME, notamment dans le cadre des mesures gouvernementales de soutien à l'économie ;
- CAMCA ou Crédit logement, toutes deux sociétés de caution mutuelle spécialisées dans la couverture des crédits à l'habitat.

VI - 1 - 2 / Méthode d'évaluation du risque de contrepartie : système de notation interne et mise en œuvre de la réforme Bâle 2

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

✓ Sur la Banque de Détail :

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale utilise l'outil national de cotation LUC (Logiciel Unifié de Cotation), en place au sein de la Caisse régionale dans le cadre du projet Bâle II et piloté par Crédit Agricole SA.

La note Bâle II et son historique sont présents sur le poste de travail de l'ensemble des collaborateurs.

Le dispositif de validation des notes est défini par CA S.A. dans le cadre d'un processus de fonctionnement récurrent (*backtesting*).

Sur les marchés de l'Agriculture et des Professionnels, l'usage de la note Bâle II dans les délégations d'octroi est opérationnel depuis 2006. Sur l'ensemble de la Banque de Détail, les indicateurs Bâle II sont utilisés, depuis mars 2008, dans le process de traitement des paiements quotidiens.

✓ Sur la Banque Corporate :

Sur le périmètre de la clientèle des Entreprises et des Collectivités, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- le logiciel ANADEFI utilisé pour les Entreprises, les collectivités publiques et la Promotion Immobilière permet d'associer la probabilité de défaut attachée au grade obtenu. Quinze grades de notation (de A+ à E-) dont deux positions de défaut (F et Z) ont été déterminés,
- le logiciel OCE (Outil de Cotation Entreprises) permet d'associer la probabilité de défaut issue d'ANADEFI aux données clients, afin de calculer la perte attendue en cas de défaut. Il contribue ainsi à la détermination du niveau de Fonds Propres Réglementaires nécessaires à la couverture des risques de crédit. Ce dernier est fixé dans le logiciel ARCADE qui est alimenté par les données issues d'OCE,
- le logiciel FRANE (Fonctions Réglementaires d'Accompagnement à la Notation des Entreprises) participe au dispositif commun à toutes les entités du Groupe Crédit Agricole afin d'assurer l'unicité de la notation d'un même tiers dans toutes les entités du groupe et le contrôle régulier de la pertinence des modèles de notation.

Le Comité Technique mensuel des Risques *Corporate* constitue le lieu de reporting du dispositif de pilotage de l'ensemble des sujets et pratiques Bâle II *Corporate* : suivi opérationnel de la notation, contrôles, alertes et validations du défaut et du déclassement CDL, revue de portefeuille sur critères Bâle II (revue annuelle des risques sensibles, revue trimestrielle des notes dégradées), arbitrage des propositions d'évolution et d'usage.

VI - 1 - 3 / Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure des différents types de risques

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Au-delà des limites réglementaires de division de partage des risques, la Caisse régionale s'est fixée ses propres limites de risques, qui se déclinent en plusieurs catégories :

- Une **limite globale** qui fixe le cadre dans lequel l'encours global de crédit de la Caisse régionale doit s'inscrire : ratio « Toutes ressources CAM / Toutes créances » supérieur ou égal à 65%.
- Des **limites individuelles de risque par contrepartie** déterminées en fonction du segment de clientèle (banque de détail, entreprises et coopératives, collectivités locales et professionnels de l'immobilier, interbancaire, OPCVM) et du chiffre d'affaires réalisé. Des règles de partage des risques avec les autres établissements financiers sont également appliquées.
- Des **limites d'exposition par classe de notation** pour les titres et dérivés.

En outre, l'évolution des principaux indicateurs de risques fait l'objet d'un suivi particulier (entrées au contentieux, créances douteuses, retards de plus de 30 jours, cotations dégradées, créances restructurées, comptes débiteurs).

Enfin, des analyses spécifiques sont réalisées périodiquement sur certains segments d'engagements (crédits syndiqués, LBO, promotion immobilière, filières à risque).

Processus de gestion des risques

Sur la Banque De Détail :

Au delà des éléments de risques individuels de chaque client (dont la cotation Bâle 2) disponibles sur le poste de travail, le réseau de proximité dispose mensuellement d'états de détection des risques potentiels.

L'unité chargée du suivi des risques, rattachée à la Direction des Risques et Contrôles Permanents, intervient auprès du réseau sur les débits hors délégation, dès le 8ème jour d'irrégularité (débit non autorisé ou dépassement d'ouverture de crédit) en priorisant ses interventions d'abord sur les notes dégradées. De plus, au-delà des applicatifs de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, des fichiers mensuels sont mis à disposition du Réseau pour le traitement des risques : dossiers à plus de 30 jours d'irrégularité (débits, retards prêts), découverts autorisés sans mouvement créditeur depuis 3 mois, différés cartes non couverts par le solde du compte. Enfin, il réalise, dans chacun des 27 Secteurs Commerciaux, une revue semestrielle de tous les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours.

Les principaux dossiers entrés en CDL ou qui sont en débit hors-délégation sont présentés en Comité Technique des Risques qui statue sur le niveau de provisionnement à appliquer et l'orientation à donner pour le traitement des dossiers.

Sur la Banque Corporate :

Au-delà des applicatifs quotidiens de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, différents états sont mis à disposition des 6 Centres d'Affaires Entreprises, Collectivités et Promotion Immobilière, pour permettre aux chargés d'affaires de traiter mensuellement les situations les plus sensibles (nouveaux CDL, débits et retards prêts de plus de 30 jours, débits de comptes en devises, dégradations de note Bâle II, de cotation Banque De France ...).

Les dossiers sont systématiquement passés en revue en cas de demande de nouveaux financements ou de renouvellement de lignes accordées. De même, les dossiers sont étudiés lors de la réception des nouveaux documents comptables.

De plus, le Comité Technique des Risques examine mensuellement les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours (débit irrégulier ou retard de prêt), les dossiers dont la notation s'est fortement dégradée ainsi que les dossiers suivis en Affaires Spéciales (encours significatifs en procédure amiable, déclassés en créances douteuses).

Par ailleurs, des revues de portefeuille sont réalisées une fois par an sur l'ensemble des dossiers Entreprises ayant une cotation ANADEFI et Banque de France dégradée, et ce, indépendamment de l'évolution de la cotation, sur les syndications et sur les LBO.

Au-delà, un **Comité des Risques** se réunit mensuellement. Il est composé de la Direction Générale et des Directeurs de l'Immobilier et des Particuliers, de l'Agriculture et des Professionnels, des Entreprises et de l'International, des Risques et Contrôles Permanents ainsi que des responsables des services chargés du suivi des risques, du contentieux et du juridique.

Il a vocation à suivre l'évolution globale du risque sur l'ensemble des marchés et à s'assurer de l'adéquation du niveau de couverture par les provisions. En fonction des informations qui lui sont apportées :

- il peut décider d'une éventuelle correction de la politique de Crédits (limites, règles de division et de partage des risques, sélection de la clientèle, critères d'exclusion, fixation des marges...),
- il peut adapter les procédures de la Caisse Régionale relatives à la gestion des dossiers en difficulté, ainsi que les règles générales de provisionnement,
- il arrête une position précise sur le traitement des principaux dossiers risqués (désengagement, restructuration, renforcement des garanties, partage des risques....) et fixe le niveau des provisions à constituer,
- il prend toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la filière risques.

VI - 1 - 4 / Evolution de l'exposition au risque de crédit

Evaluation des dépréciations et couverture du risque

La Caisse régionale Nord de France applique, depuis le 1er janvier 2003, le règlement 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable sur le risque de crédit. Ainsi, **sont considérées comme douteuses** les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

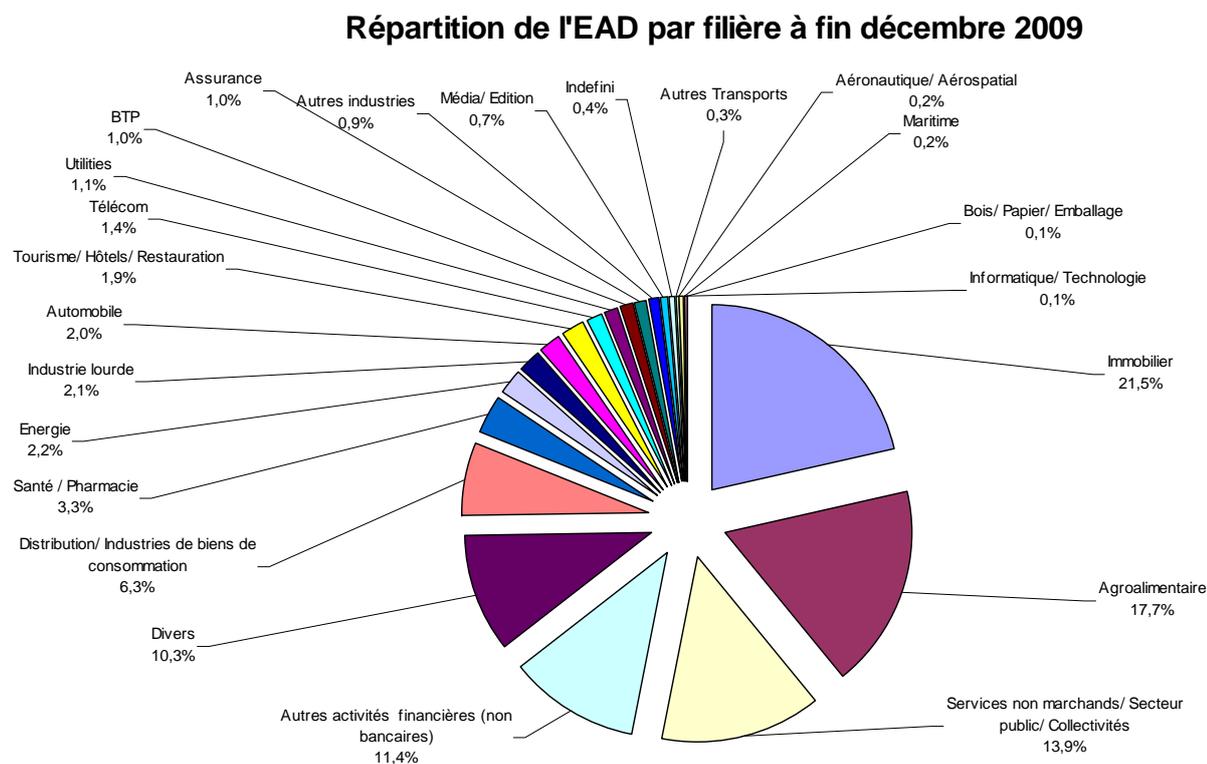
- **lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins** (ou six pour les créances sur les collectivités locales compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- **lorsque la situation d'une contrepartie présente un risque avéré**, indépendamment de l'existence de tout impayé. C'est notamment le cas lorsque la situation financière apparaît dégradée au travers de la cotation ou en cas d'éléments extérieurs (existence de procédures d'alerte, par exemple),
- **en cas de procédures contentieuses**, notamment les procédures de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens ou d'assignations devant un tribunal international.

Au 31 décembre 2009, l'encours de CDL en capital et intérêts s'élève à 375 M€ contre 290 M€ au 31 décembre 2008, en hausse principalement sur l'Habitat (dont les CT Relais pour lesquels la reprise du marché immobilier, sur le dernier trimestre, a permis le remboursement), et sur le marché des Entreprises. En conséquence, **le taux de CDL** s'affiche à 2.21% contre 1,74% au 31 Décembre 2008.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision. Le ratio de couverture des créances douteuses par les provisions s'élevé à 64.93% contre 67.10% au 31 Décembre 2008.

La Caisse régionale fait usage des résultats issus des traitements Bâle II (perte attendue) sur les marchés de proximité (LUC) ainsi que sur le marché des Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière (OCE) pour constituer une **provision générale crédits** dans le cadre des préconisations de Crédit Agricole SA. La couverture des filières à risque a été incluse en 2009 dans la provision générale crédits afin de respecter les préconisations du Groupe Crédit Agricole. Au 31 Décembre 2009, cette provision s'élevé à 65,6M€ comparativement à 51,5M€ au 31 décembre 2008.

Diversification par filière d'activité économique (données de la caisse régionale seule)



Qualité des encours Corporate (portefeuille Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière de la Caisse régionale)

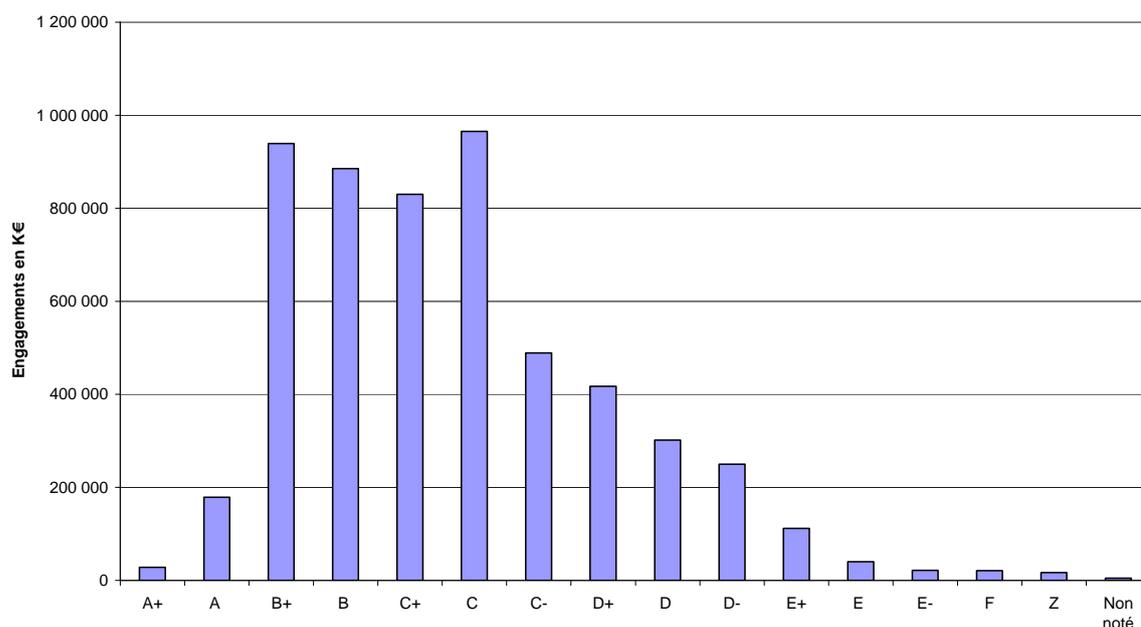
La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille Corporate (Entreprises, Administrations et Collectivités Publiques et Promotion Immobilière). **Au 31 décembre 2009, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 98,9% des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail.**

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients Entreprises, Collectivités et Promotion Immobilière hors banque de détail, soit 8,2 Md€ (5,5 sur les Entreprises, 2,3 sur les Collectivités et 0,5 Millions d'€ sur la Promotion Immobilière). La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Pools.

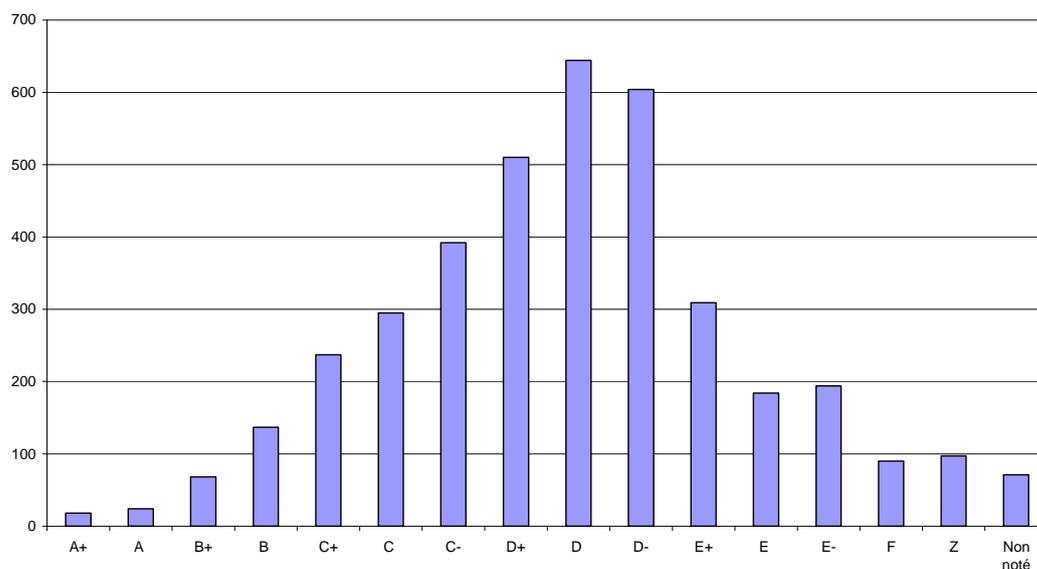
Le second graphique présente la répartition de l'ensemble du portefeuille Corporate par note, avec ou sans engagement.

Répartition du nombre de contreparties et des engagements « corporate » par grade de note, au 31 décembre 2009 – Source OCE décembre 2009

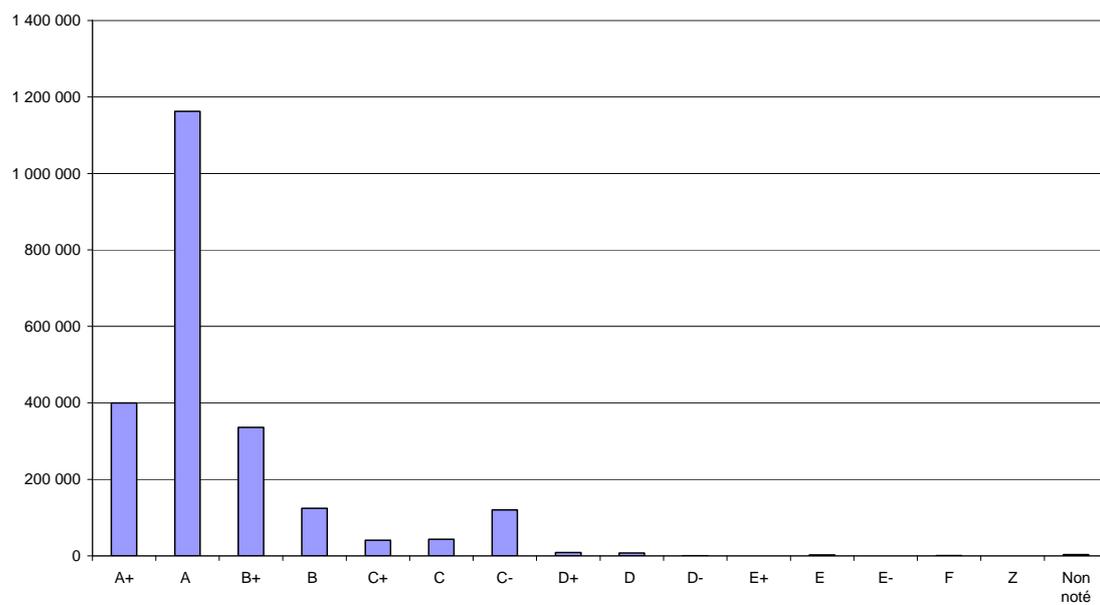
Répartition des engagements entreprise par note



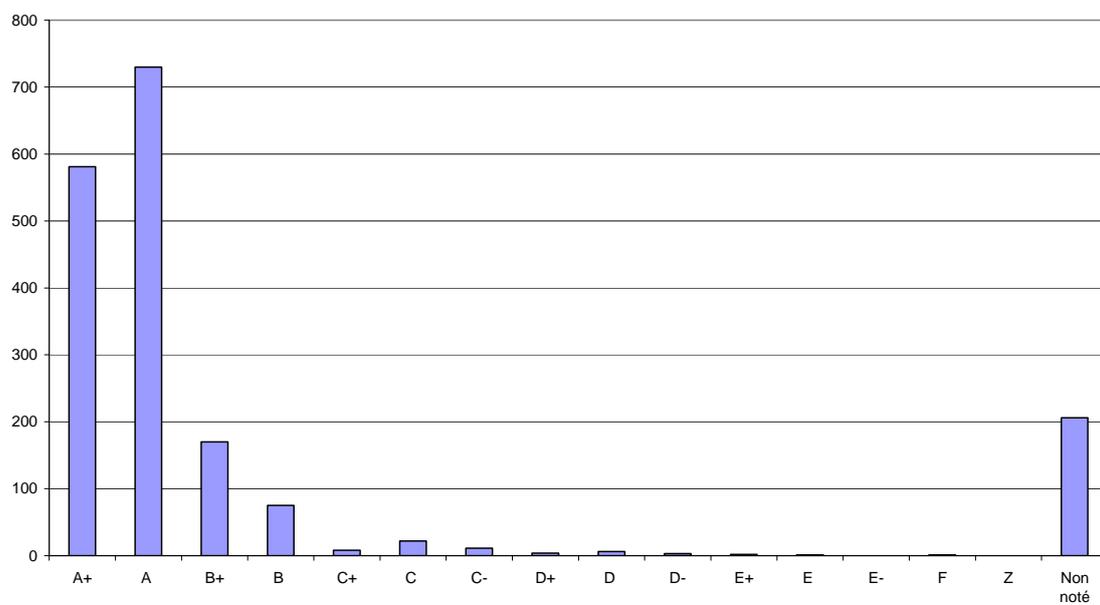
Répartition du nombre de contreparties entreprise par note



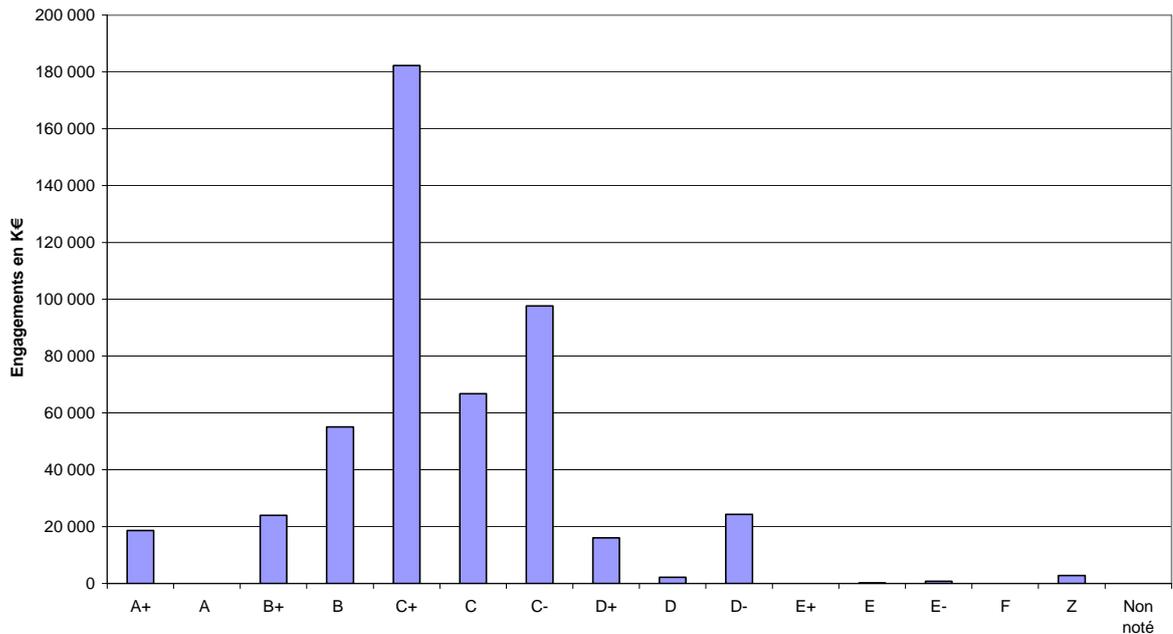
Engagements des collectivités par note



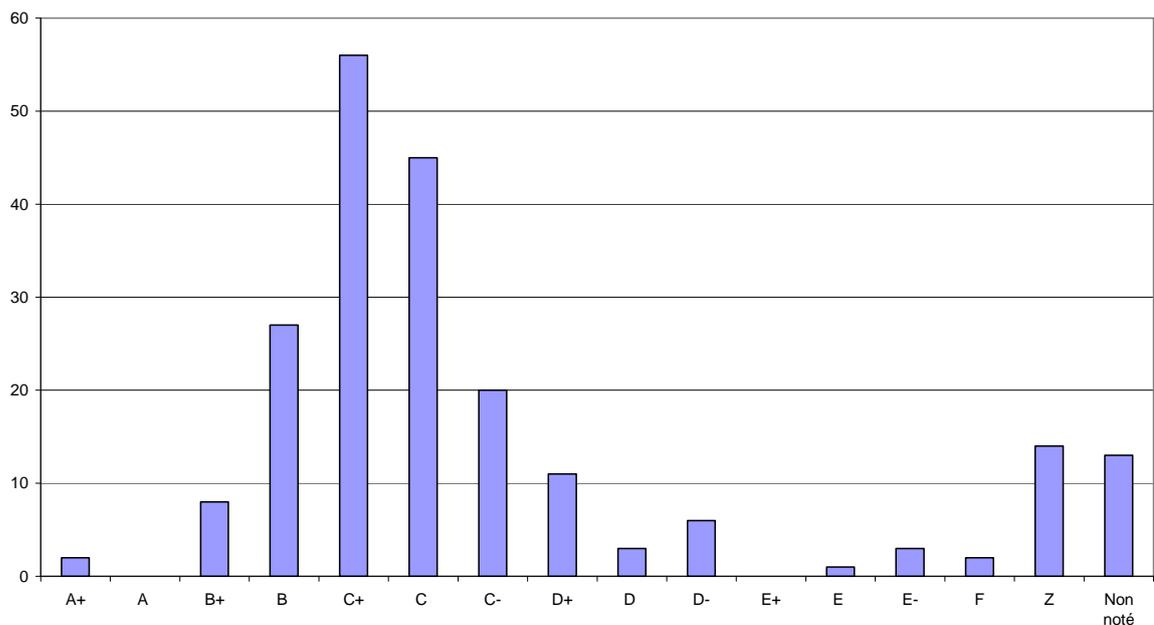
Répartition du nombre de collectivités par note



Répartition des engagements promotion immobilière par note



Répartition des contreparties promotion immobilière par note



VI - 1 - 5 / Perspectives d'évolution et incertitudes sur le risque de crédit pour 2010

Sur le marché des Particuliers :

➔ la légère reprise des ventes immobilières a permis de résoudre les difficultés de nombreux clients portant un crédit relais. Par ailleurs, des solutions de renouvellement des relais et de mise en amortissement ont été mises en place pour les clients n'ayant pas vendu leur bien ;

➔ pour faire face à la remontée des risques liée à l'accroissement du taux de chômage et aux difficultés de remboursement des particuliers, une organisation *ad hoc* a été mise en place au 2^d semestre 2009 ;

Sur les marchés des Professionnels et des Entreprises, la démarche d'anticipation des besoins des clients -et de leur traitement dans le cadre du dispositif gouvernemental- reste opérationnelle.

Sur le marché de l'Agriculture, la Caisse régionale a pris des mesures complémentaires à celles des Pouvoirs Publics afin d'accompagner ses clients agriculteurs en difficulté.

VI - 2 / Risques financiers

Le **contrôle des risques financiers du groupe Crédit Agricole S.A.** est structuré à deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques financiers à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, le Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques financiers issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Au sein du Crédit Agricole Nord de France, le processus d'attribution des limites et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques financiers impliquent un certain nombre d'acteurs, de Directions de la Caisse régionale ainsi que de comités spécifiques dont les rôles sont précisés ci-après.

Middle Office

La Caisse régionale dispose d'une fonction de *Middle Office* chargée du suivi rapproché des risques financiers, de l'instruction des limites à destination du Comité Financier, de l'application des limites, de la notification auprès du Comité Financier et de la Direction des Risques des éventuels dépassements de limites identifiés.

La responsable du Middle Office est rattachée hiérarchiquement au Responsable du pôle Comptable.

Comité Financier

Le Comité Financier se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale ou d'un Directeur Général Adjoint.

Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marchés, au portefeuille de titres détenu par la Caisse régionale au titre de ses Excédents de Fonds Propres Disponibles, aux risques structurels du bilan (taux, liquidité), au ratio de liquidité et au Taux de Cession Interne.

Ce Comité a pour mission de superviser les risques de marchés et les risques de bilan d'une manière régulière, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le Comité Financier valide les opérations individuelles au regard d'une liste d'instruments autorisés fixée par le Comité d'approbation des nouveaux produits.

Le Comité Financier regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques : la Direction Générale, le Directeur Financier, le Directeur des Risques et du Contrôle permanent, le Directeur du Marché des Particuliers, le Directeur du Marché des Professionnels et Agriculteurs, le Directeur des Entreprises, le responsable du Pôle Comptable, le responsable de la Comptabilité, la responsable du Contrôle de Gestion, le Trésorier ainsi que la responsable du Middle Office qui en assure le secrétariat.

Contrôle permanent

Le contrôle permanent des risques financiers est du ressort du Front Office au 1^{er} degré, du Middle Office au 2nd degré 1^{er} niveau et de la Direction des Risques et Contrôles permanents au 2nd degré 2^{ème} niveau.

Contrôle périodique

Le contrôle périodique des risques financiers est du ressort du service Audit et Contrôle Périodique rattaché à la Direction Générale.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration joue pleinement le rôle que lui assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites globales de risques (marché, contrepartie, taux, liquidité) sont soumises pour décision au Conseil d'Administration et les principales informations relatives à ces risques et à leur contrôle sont présentées au Conseil d'Administration qui peut ainsi délibérer sur l'ensemble du dispositif de contrôle.

VI - 2 - 1 / Risque de marchés

Le **risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité.

La **gestion des risques de marchés a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marchés afin d'optimiser le rendement des Excédents de Fonds Propres Disponibles de la Caisse régionale, tout en conservant un profil de risque cohérent** avec la position du Groupe Crédit Agricole SA, en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant en matière de produits et services financiers à destination de sa clientèle.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le *Trading book* et le *Banking book*. La variation de juste valeur du *Trading book* se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du *Banking book* se traduit par un impact sur les fonds propres.

Les expositions aux risques de marchés sont examinées de façon mensuelle par le Comité Financier, qui s'assure que les contrôles adéquats sont en place et qui fixe les orientations en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marchés sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle déontologique nécessaires pour les gérer.

Le dispositif de limites relatif au risque de marchés respecte les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, des limites globales par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration, et un seuil d'alerte est enclenché dès l'atteinte de 90% d'une limite globale. De même, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable ont été décidées en Comité Financier. Par ailleurs, une estimation de la perte financière potentielle maximale relative à ce risque est réalisée chaque mois selon un scénario catastrophe et hebdomadairement selon un calcul de *Value at Risk*, afin de mettre en évidence les conséquences d'une évolution défavorable des marchés financiers.

VI -2-1-1 / Exposition aux risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites ou des seuils d'alerte avec notamment la *Value at Risk* et les scénarii de stress.

La Value at Risk

L'un des principaux outils utilisé par la Caisse régionale pour suivre et limiter son exposition au risque de marchés est la **Value at Risk (VaR)**. La Caisse régionale est dotée du modèle de calcul de VaR développé pour le Groupe Crédit Agricole SA par sa filiale Crédit Agricole Asset Management.

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

La Caisse régionale calcule la VaR de façon hebdomadaire et le modèle VaR qu'elle utilise, à l'instar du Groupe, se fonde sur des distributions historiques.

Le modèle définit les scénarios futurs possibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché sur un historique de 10 ans (matrice de moyen terme) et de 3 ans (matrice de court terme). **La Caisse régionale calcule la perte maximale sur son portefeuille de titres à un horizon de 1 mois avec un seuil de confiance à 99%.**

La VaR à 1 mois à 99% sur les titres en portefeuille au titre des excédents de Fonds Propres Disponibles s'élevait à 34.5 M€ au 31 décembre 2009.

La ventilation de la VaR du portefeuille de titres détenu par poche d'actifs est la suivante :

Var à 1 mois à 99%		
<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Taux	2,5	5,1
Actions	20,88	26,6
Gestion alternative	3,29	2,8
Total	13,59	34,5

La VaR Actions est calculée hors éléments de couverture.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation des données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature,
- par définition, le niveau de probabilité de 99% ne permet pas de prendre en compte les pertes potentielles au delà de ce niveau de probabilité.

Les stress scenarii

Consciente des limites de ce modèle, la **Caisse régionale utilise également des scenarii de stress** appliqués au portefeuille de titres. Ces scenarii de stress sont définis par la Direction des Risques de Crédit Agricole SA selon les règles et pratiques du Groupe Crédit Agricole SA.

Ces calculs de scenarii de stress simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scenarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
- les scenarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
- les scenarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scenarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Le scenario catastrophe Groupe Crédit Agricole SA est le suivant :

	Taux courts	Monétaire Dynamique	Taux longs	CAC 40	Gestion Alternative
Variation	2%	-2,5%	2%	-20%	-10%

Le scenario catastrophe est calculé quotidiennement.

Une limite globale de perte (le montant des plus values latentes doit couvrir l'impact du scenario catastrophe Groupe) est calculée ; un seuil d'alerte correspondant à 90% de cette limite permet d'alerter la Direction Générale avant atteinte de la limite et de proposer les actions correctrices permettant de la respecter.

Risque Action

Le risque Action est le risque que les variations des cours des titres et/ou des valeurs liquidatives des parts d'OPCVM actions puissent impacter le compte de résultat ou le bilan de la Caisse régionale.

La Caisse régionale couvre son portefeuille d'OPCVM et de BMTN actions. Au 31 décembre 2009, face à la forte remontée des marchés actions, cette couverture par des contrats d'options sur indices a généré un résultat brut de - 22.5 M€,

- **Risque sur actions provenant des portefeuilles de transaction**

La Caisse régionale est exposée au risque action sur des titres et instruments dérivés dont la performance est indexée sur des indices actions, valorisés à la juste valeur en résultat.

- **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

La Caisse régionale place une partie de ses fonds propres sous forme de titres de créances, dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Ces titres sont valorisés en juste valeur par capitaux propres pour 92.3 M€, et en juste valeur par résultat sur option pour 37.3 M€.

Portefeuille de placement exposé au risque action au 31/12/2009 :

En M€	Encours en M€	Plus et Moins Values latentes	Plus et moins values externalisées
BMTN	65	-8.8	4.8
OPCVM	95.1	-21.7	1.2
Swaps	50	-8.2	1.1
Contrats de couverture	132	-12.3	-10.2
TOTAL	342.1	-51.0	-3.1

- **Actions d'autocontrôle**

La Caisse régionale a activé, à compter du **22 juillet 2008**, son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2008.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse régionale;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

La Caisse régionale. est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente, au 30 juin 2009, 1 658 614 des certificats coopératifs d'investissement. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2009, **402 933 titres ont ainsi été achetés pour un montant net de 5,93 millions d'euros.**

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les instruments financiers sous option juste valeur, les titres de placement et les instruments financiers dérivés.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de marchés de la Caisse régionale. Les Commissaires aux Comptes sont amenés à se prononcer sur les méthodes significatives d'évaluation et les changements de méthode associées.

La Caisse régionale assure une stricte séparation des fonctions entre le passage des ordres, le contrôle de ces opérations et leur comptabilisation. Les services comptables et le back office sont chargés d'enregistrer les justes valeurs communiquées par les contreparties dans les états financiers et de s'assurer au 1^{er} niveau du respect des règles de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Déclaration d'exigence de fonds propres

Au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale ne détient plus de portefeuille de négociation, elle n'est donc plus soumise à la déclaration réglementaire relative à la surveillance prudentielle des risques de marché.

VI -2-1-2 / Risques particuliers induits par la crise financière

La Caisse Régionale a souscrit au titre du placement de ses excédents de fonds propres 60 M€ de Collateralised Debt Obligations (CDO). Ces produits ont été souscrits pour les 2/3 auprès de CALYON et le solde auprès de LEHMAN BROTHERS et NOMURA. Au 31 décembre 2009, le stock résiduel est de 50M€, un CDO étant arrivé à échéance le 28 décembre.

Les valorisations sont suivies au minimum mensuellement et un suivi des noms impliqués est réalisé en complément du suivi de l'émetteur.

Ces titres ont été classés dès l'origine en titres d'investissement car l'intention est de les détenir jusqu'à leur remboursement. **Ils ne comportent pas d'exposition aux subprime et ont désormais un impact dans les résultats consolidés de la Caisse régionale.**

CDO	Bespoke	Prelude 1	Prelude 2	Lennox	Nomura
Nb de noms au 31/12/09	91	118	120	220	96
Nominal	10 M€	10 M€	10 M€	10 M€	10 M€
Maturité	30/12/2012	30/06/2010	30/06/2010	20/11/2011	24/12/2012
Notation initiale	A-	A	AA-	A	A3
Notation actuelle	B/Watch Neg	B	BB-/Watch Neg	D	Caa3

Caractéristiques des expositions sur CDO

Exposition brute (valeur brute au bilan avant pertes de valeur/dépréciations)	50 M€
Nature de la tranche (super senior, mezzanine,,junior...)	mezzanine
Portefeuille comptable (trading, AFS,...)	HTM
Nature des sous-jacents (high grade, mezzanine,...)	credit corporate
Point d'attachement	
Subordination initiale	5,10%
Subordination actuelle minimum	2,50%
% d'actifs subprime sous-jacents	
dont originé en 2005 et avant	0
après 2005	0
% d'actifs Alt-A sous-jacents	0
% d'actifs Mid-prime sous-jacents	0
Cumul des pertes de valeur et dépréciations enregistrées au compte de résultat au 31/12/09 (depuis origine)	-20,1 M€
Cumul des variations de valeur enregistrées en capitaux propres au 31/12/09 (depuis origine)	0
% total de décotes des CDO au 31/12/09 (cumul des pertes de valeur et dépréciations comptabilisées au P&L / exposition brute)	41,5%
Exposition nette (valeur nette des pertes de valeur et dépréciations)	29,3 M€

Au-delà, la Caisse régionale détient un BMTN de 20 millions d'euros dont l'agent calculeur était Lehman Brothers, titre garanti en capital à l'échéance par RBS et en cours de résiliation.

VI -2-1-3 / Perspectives d'évolution et incertitudes sur les risques de marché pour le second semestre 2009

La Direction Générale du Crédit Agricole Nord de France a redéfini sa politique financière, validée par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2008, et mis en œuvre les axes de gestion décidés afin de réduire son exposition aux risques de marché tout en gardant son allocation fondamentale.

Cette politique de réduction des risques sera poursuivie opportunément selon la nature des titres et des positions en portefeuille.

Elle dispose aujourd'hui d'un montant d'excédents disponibles susceptibles d'être placés, qui sera progressivement réalloué par son Comité Financier dans une optique d'amélioration du rendement.

VI- 2 - 2 / Gestion du bilan

VI - 2-2-1 / La gestion du risque de taux d'intérêt global

Le **Risque de Taux** est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (*trading book*)".

Il correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Une mesure et une analyse de l'exposition au risque de taux d'intérêt global sont effectuées chaque trimestre et présentées en Comité Financier. Semestriellement, une présentation de l'exposition de la Caisse Régionale au risque de taux est faite en Conseil d'Administration.

Pour se protéger contre une exposition défavorable à la hausse des taux, la Caisse régionale utilise des instruments de couverture. **Cette couverture est composée de 2 856 M€ de swaps et de 2 397 M€ de CAP au 31 décembre 2009.**

Le suivi du risque de taux se fait chaque trimestre par la méthode des gaps. L'outil utilisé est le logiciel Cristaux 2 diffusé par Crédit Agricole S.A. Suite au changement d'outil de suivi du risque de taux au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale adapte progressivement ses positions.

Les limites retenues par la Caisse régionale Nord de France ont été validées par le Conseil d'Administration sur la base des préconisations du Groupe CA S.A. : l'impact en VAN sur l'ensemble des maturités d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudeniels et l'impact en VAN sur la première année d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% du RBE budgété et 4% du PNB budgété.

Au 31/12/2009, ces limites sont respectées :

RATIOS Choc - 200bp	
	Choc - 200bp
Fonds propres prudeniels (Tier 1 + Tier 2) après déductions des participations	2439
Ratio avec gap	-2,8%
PNB budgété	588
Ratio avec gap	2,7%
Résultat Brut d'Exploitation budgété	300
Ratio avec gap	6,2%

RATIOS Choc + 200bp	
	Choc + 200bp
Fonds propres prudeniels (Tier 1 + Tier 2) après déductions des participations	2439
Ratio avec gap	1,8%
PNB budgété	588
Ratio avec gap	-2,8%
Résultat Brut d'Exploitation budgété	300
Ratio avec gap	-6,2%

Impasse statique à taux fixe par maturité au 31/12/2009 (en M€) :

GAP TF	< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-6 ans	6-7 ans	7-8 ans	8-9 ans	9-10 ans
Gap convention TF Casa	816	305	-349	-660	-448	-660	-811	-172	-838	-297
Limite min	-1 400	-1 000	-1 000	-900	-900	-900	-800	-700	-500	-500
Limite max	1 400	1 000	1 000	900	900	900	800	700	500	500

VI -2-2-2 / La gestion du risque structurel de change

Le **risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale n'a pas de position de change de cette nature.

VI -2-2-3 / Risque de liquidité et de financement

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

En tant qu'établissement de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000 ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le **risque de liquidité est suivi mensuellement**, conformément à la réglementation, par le service Trésorerie de la Direction Financière.

La **gestion du risque de liquidité** s'inscrit dans le respect des normes du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale utilise la méthodologie de gestion du risque de liquidité définie par Crédit Agricole SA au cours de l'année 2008 pour une application complète au 1^{er} janvier 2009. Cette méthode distingue le pilotage de la liquidité court-terme (jusqu'à 1 an) et celui de la liquidité à moyen long-terme (supérieur à 1 an).

Le principe général est d'assurer la liquidité de la Caisse régionale et du Groupe en toutes circonstances et notamment en cas de crise générale de liquidité.

Le **risque de liquidité à moins d'un an** est encadré par une limite de refinancement court terme.

L'approche consiste à mesurer les *cash flows* susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est constamment positif.

Les entrées de liquidité sont calibrées dans un contexte stressé, les sorties de liquidité sont appréciées dans un scénario de continuité d'activité commerciale.

Les limites d'endettement, déterminées en volume et en durée, sont révisées deux fois par an et contrôlées mensuellement. Elles sont présentées pour approbation au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Le plafond de refinancement court-terme de la Caisse régionale est fixé à 2 019 M€ (calcul au 1er juillet 2009) pour le 2^{ème} semestre 2009.

Le **pilotage du risque de liquidité à moyen long terme** s'appuie sur la mesure des gaps statiques de liquidité.

L'encadrement du risque de liquidité à moyen long terme a pour objectifs de prémunir la Caisse Régionale contre un risque de concentration des échéances de refinancement ainsi que de limiter le coût futur des refinancements susceptible d'impacter la rentabilité de la banque.

La gestion du risque de concentration repose sur le respect d'un profil cible de refinancement minimum sur 4 ans, assorti d'une règle d'amortissement maximal de l'endettement de 25% du stock sur les 4 années.

La gestion du risque de prix réside dans le renouvellement des dettes à moyen et long terme en fonction des prix de marché

De plus, **des limites complémentaires sont en place pour suivre le risque de liquidité et de refinancement**. Au 31 décembre 2009, les limites sont les suivantes :

- **Limites de refinancement par avance globale** : l'encours des avances globales doit être inférieur à 50% des réalisations de crédits MLT éligibles auprès de CA S.A.
- **Limites de refinancement de marché** :

Emission de titres de créances négociables	Plafond en M€
CDN	2 500
BMTN	2 500 Dont 500 M€ de BMTN subordonnés

- **Coefficient de liquidité supérieur à 100% (conformément au Groupe)** :

VI -2-2-4 / Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur (*Fair Value Hedge*),
- de couverture de résultats futurs (*Cash Flow Hedge*),
- de couverture d'un investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse régionale est exposée favorablement à la baisse des taux. Pour se protéger contre une hausse de taux, la Caisse Régionale utilise des swaps de macro-couverture qui sont justifiés et documentés selon les normes IAS/IFRS.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une méthodologie de justification de l'efficacité de la macro-couverture, conformément à ce qui est appliqué dans le groupe Crédit Agricole et telle que préconisée par la norme IAS 39. Cette méthodologie permet de documenter les relations de couverture sur la base d'échéanciers en encours moyens, de qualifier l'efficacité de la couverture de façon prospective et rétrospective.

Couverture de résultats futurs et d'investissement net en devise

Les couvertures de résultats futurs modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elles comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale Nord de France n'a pas documenté de couverture de résultats futurs, ni de couverture d'investissement net en devise.

VI - 2 - 3 / Ratios réglementaires

Le Comité de la Réglementation Bancaire a instauré des normes qui sous forme de ratios de gestion, s'imposent à l'ensemble des banques françaises.

Pour le Groupe Crédit Agricole Nord-de-France, les fonds propres évalués suivant les normes Bâle II sur base consolidée s'élèvent à 2 439 M€ au 31 décembre 2009 (chiffre sous réserve de validation par CASA).

Les principaux ratios du Groupe sont les suivants :

Le Ratio Bâle II

Selon l'article 1 du règlement CRB n° 91-05, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio de solvabilité supérieur à 8%. Il vise à s'assurer que leurs fonds propres sont suffisants pour faire face notamment à des pertes importantes dues à la défaillance de leur clientèle. Le Ratio Bâle II de la Caisse Régionale s'élève à 16,75% au 31 décembre 2009 (chiffre sous réserve de validation par CASA).

Le Coefficient de Liquidité

Selon les termes du règlement n°88-01 du Comité Réglementaire Bancaire, les établissements de crédit sont tenus de pouvoir faire face en toutes circonstances à leurs engagements. Il doit être au moins égal à 100% pour respecter les normes du Comité Réglementaire Bancaire. La Caisse Régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale, de 299% au 31 décembre 2009.

Le Return on Equity ROE

Il correspond au Résultat Net sur le montant des Capitaux Propres. Sur base consolidée, ce rapport est de 6,26% en 2009.

Le Return on Asset ROA

Il représente le montant du Résultat Net sur le total du bilan. Ce rapport est de 0,67% en 2009 sur base consolidée.

VI - 2 - 4 / Perspectives d'évolution des risques et incertitudes sur les risques de gestion du bilan pour le premier semestre 2010

La Direction Générale de la Caisse régionale a redéfini sa politique financière, validée par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2008 et a mis en œuvre les axes de gestion qu'elle a définis afin de réduire son exposition aux risques de taux et de liquidité.

La sensibilité du PNB de la Caisse régionale à la variation des taux d'intérêt s'en trouve réduite et sa liquidité court terme améliorée.

La Caisse régionale souhaite améliorer son ratio « collecte CAM / créances » par un développement de ses encours de collecte clientèle bilantielle, tout en accompagnant le financement de l'économie régionale.

Elle adaptera sa politique d'émission sur le marché pour répondre aux besoins de l'approche avancée au sein du groupe Crédit Agricole pour le suivi de sa liquidité.

L'exposition au risque de taux sera réexaminée en fonction de l'évolution et des tendances d'activité commerciale.

VI - 3 / Risques opérationnels et de non-conformité

VI - 3 - 1 / Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** supervisée par la Direction générale via le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne.
- **identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- **réalisation périodique d'un tableau de bord** des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rend compte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Calcul des Fonds Propres en méthode AMA :

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type *lost distribution approach* qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Plans de continuité d'activité :

Conformément à la réglementation CRBF 2004-02, la Caisse Régionale Nord de France a nommé, dès 2004, un Responsable des Plans de Continuité d'Activité (RPCA).

Les travaux menés depuis lors ont eu pour objectif de couvrir les 4 zones de risque suivantes :

- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre sur le système informatique
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre immobilier sur le Siège Social de la Caisse régionale,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre chez un prestataire réalisant une prestation de service essentielle au sens du règlement CRBF 97-02,
- Le risque d'interruption consécutif à l'indisponibilité des acteurs (épidémie, grève etc.).

L'ensemble de ces travaux s'intègre dans le cadre de la politique de continuité d'activité du Groupe Crédit Agricole.

Assurances et couverture des risques :

Dans la perspective d'une protection de son patrimoine et de son résultat, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit de multiples polices d'assurances telles que des assurances couvrant le risque global de banque (détournements-escroqueries, cambriolages, moyens de paiement...), des assurances contre les préjudices financiers ou encore des assurances multirisques (bureaux, automobiles, machines).

A ces assurances, s'ajoutent des responsabilités civiles (exploitation, courtage, mandataires sociaux) garantissant la protection des partenaires du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

VI - 3 - 2 / Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

L'information concernant ce risque est traitée dans la partie ci-après relative au dispositif de contrôle interne du rapport financier semestriel.

VII - Dispositif de Contrôle Interne

La Caisse régionale Nord de France a exercé durant le premier semestre 2009 un contrôle continu sur ses activités. L'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne sont conformes à l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement CRBF n°97-02.

Ainsi, la responsabilité du Contrôle Interne est partagée entre trois fonctions :

- le Responsable de Contrôle Permanent,
- le Responsable du Contrôle de la Conformité,
- le Responsable du Contrôle Périodique.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de Contrôle Interne sont assurés par un Comité de Contrôle Interne se réunissant trimestriellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général.

Les Responsables du Contrôle Interne rendent compte semestriellement au Conseil d'administration de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

La mesure et la surveillance des risques (marché, taux, contrepartie...) sont assurées par des instances telles que le Comité Financier, le Comité des Prêts, ou encore le Comité des Risques, dont les travaux sont régulièrement présentés au Conseil d'administration.

Enfin, le rapport du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2009, rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse régionale, a été établi et diffusé.

VII - 1 / Contrôle Permanent et Périodique

Le dispositif mis en place, qui s'étend aux entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Caisse régionale, repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories :

- les contrôles permanents de premier degré réalisés par l'encadrement des services ou des agences éventuellement complétés par des contrôles automatiques,
- les contrôles permanents de deuxième degré permettant aux services ayant délégué des activités, notamment en agence, de s'assurer du respect des procédures. Un contrôle permanent de second niveau est aussi exercé par des fonctions spécialisées : Contrôle des Risques Crédit, Contrôle Comptable et Financier, Contrôle de la Conformité.
- les contrôles périodiques par le Service Audit et Contrôle Périodique, garant de la qualité des contrôles opérés au sein de la Caisse régionale, qui constituent le troisième degré. Ce service est directement rattaché au Directeur Général et agit en toute indépendance dans le cadre d'un cycle pluriannuel.

L'essentiel de la sécurité informatique est confié au responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du GIE Comète. Il travaille de concert avec le RSSI des Caisses régionales adhérentes.

Le contrôle annuel de la conformité du système d'information a été opéré par l'infogérant, conformément aux obligations contractuelles. Au-delà, des audits d'appréciation du niveau de sécurité du système d'information ont été réalisés par des cabinets extérieurs spécialisés afin de mettre en évidence les éventuelles mesures correctives à mettre en œuvre.

VII - 2 / Contrôle de la Conformité

Le Responsable du Contrôle de la Conformité, qui est également Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), veille en liaison avec le Responsable Juridique au respect des lois et règlements propres à l'activité bancaire, aux normes professionnelles et déontologiques et aux procédures internes, en concentrant particulièrement ses actions sur la réglementation relative à l'Autorité des Marchés Financiers, la Sécurité Financière et les réglementations en matière de commercialisation des produits.

Sur la base du plan de contrôle annuel de la conformité mis en place au sein de la CR, des contrôles ont été réalisés tout au long de l'année 2009 afin d'évaluer le correct respect des procédures internes qui doivent permettre de prévenir les principaux risques de non conformité.

De même, les nouvelles activités et nouveaux produits ont été validés et les dysfonctionnements de conformité traités.

Les principales actions entreprises ou poursuivies durant l'année 2009 ont porté sur :

- la mise à jour de la connaissance des clients et la conformité de leur dossier d'entrée en relation. La Caisse régionale a continué son plan d'actions triennal visant à mettre à jour les données de l'ensemble de ses dossiers clients,
- le renforcement du respect des dispositions législatives et réglementaires liées à la Directive « Marché Instruments Financiers » (MIF) notamment celles relatives au conseil en investissement et à l'évaluation de la connaissance et l'expérience des clients en matière d'instruments financiers,
- l'intégration dans les procédures internes des nouvelles exigences réglementaires relatives à la 3^{ème} Directive Européenne du 30 janvier 2009 concernant la fraude fiscale, l'identification des clients à l'entrée en relation, l'actualisation des connaissances et les obligations de vigilance.

Le Responsable de la Conformité rend compte à la Direction Générale de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non conformité dans le cadre des Comités de Contrôle Interne.

Développement durable et perspectives

Le développement durable et la responsabilité sociale

Mutualiste depuis son origine il y a 115 ans, le Groupe Crédit Agricole a toujours concilié croissance économique et progrès social. Le Crédit Agricole Nord de France, proche de son environnement local, a fait du développement durable une des orientations stratégiques de son projet d'entreprise « Ensemble pour 2010, qu'il décline dans 3 axes.

La réalisation de cette ambition passe par :

- **La protection de l'environnement, en favorisant les économies d'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique.** En 2009, la Caisse régionale a contribué à reboiser partiellement une forêt du Nord, et a poursuivi ses actions en faveur du covoiturage et de la réduction de consommation de papier avec l'e-relevé pour ses clients.
- **des offres innovantes**, dans le prolongement de l'offre ISOLTO lancée en 2006 (prêts accordés avec le soutien de la Région et de l'ADEME permettant aux particuliers d'obtenir des avantages financiers sur des travaux d'isolation de toiture), ou promouvant le Livret Développement Durable auprès de la clientèle pour favoriser le financement de projets éco-innovants. En 2009, le Crédit Agricole Nord de France a été un des principaux artisans de l'ECO-PTZ avec un nombre de prêts significatif. De même, la Caisse régionale a une volonté forte de s'engager dans la promotion des constructions HQE (Haute Qualité Environnementale), dans le financement des projets « énergies renouvelables » ainsi que dans le financement (voire l'investissement en capital) des entreprises régionales dont l'activité est en relation avec le développement durable.
- **le soutien et la valorisation des initiatives locales** en matière de développement durable par l'intervention des Caisses Locales, en particulier sur le plan financier. Ainsi, le Crédit Agricole Nord de France soutient les associations portant un projet à caractère social, culturel ou créant du lien social. 2009 a vu la création de l'Association Point Passerelle, structure d'accompagnement des personnes victimes d'un accident de la vie, qui fait intervenir des bénévoles en accompagnement.
- **le mécénat sur la durée**, en soutenant des acteurs majeurs impliqués dans des enjeux de santé publique (L'Institut Pasteur de Lille), dans la formation (Master 2 Politiques de diversité et d'égalité à l'IEP de Lille) ou des équipements culturels de premier plan pour le rayonnement de la région comme le futur musée du Louvre Lens, dont la Caisse régionale est le premier mécène..
- **la promotion de l'équité et la solidarité** au sein de l'entreprise (signature de la Charte de la Diversité, recrutement de 62 collaborateurs handicapés sur 2 ans, au-delà des engagements prévus et accompagnement pour leur montée en compétences, intégration des seniors avec l'ANPE, égalité homme-femme).

Pour toutes les actions menées depuis 2 ans, la Caisse régionale Nord de France a été primé par le Trophée de l'économie responsable décerné par le réseau Alliances, avec d'autres entreprises régionales récompensées pour leurs bonnes pratiques.

Perspectives 2010

En 2009, une année encore marquée par la crise financière et l'atonie de la demande des particuliers et des entreprises, la Caisse Régionale Nord de France a prouvé la solidité de sa structure financière, qui lui permet de couvrir la montée du risque clients par sa rentabilité opérationnelle.

En 2010, la Caisse régionale maintiendra ses ambitions de croissance de ses encours crédit et collecte pour mieux accompagner la reprise de l'économie régionale ;

Pour les entreprises,

- elle développera le marché des Institutionnels régionaux
- elle renforcera sa présence sur le Littoral
- elle structurera son offre pour les opérations à effet de levier et/ou patrimoniales

Pour les agriculteurs et les particuliers, elle s'efforcera de renforcer encore son accompagnement en lien avec les plans de soutien gouvernementaux, en proposant des offres adaptées.

Pour consolider sa relation durable avec les clients, la Caisse Régionale Nord de France s'appuie sur :

- **les nouvelles technologies** : pour répondre aux nouveaux modes de vie, la Caisse Régionale met en place des technologies et des moyens qui permettent à ses clients de choisir ses canaux de contacts et le moment où ils désirent accéder à leur banque.
- **la proximité clients** : la Caisse Régionale veut se développer au travers d'une offre renouvelée en assurance, en habitat ou dans les services, en personnalisant son offre auprès de chaque clientèle : l'entrée du livret A dans la gamme épargne, le lancement de la carte débit/crédit Cartwin, l'ouverture de nouvelles agences, les comptes services Agriculteurs et Professionnels sont autant de projets qui répondent à de vraies attentes des clients.
- **ses relais de croissance** : le Crédit Agricole Nord de France développe de nouvelles activités complémentaires à ses activités traditionnelles constitutives de vrais relais de croissance :
 - Développement d'une offre immobilière complète et fourniture des services associés.
 - Renforcement de l'offre de « Banque d'Affaire » aux entreprises et aux chefs d'entreprise pour les accompagner dans leur développement et dans la préparation de leur transmission.
 - Création de synergies transfrontalières entre la Caisse Régionale et sa filiale Crédit Agricole de Belgique.

En 2010 le Crédit Agricole Nord de France continuera d'accompagner à la fois les initiatives locales et les grands projets pour une reprise plus rapide et plus forte au service des acteurs de l'économie de la région.

Annexes

Liste des administrateurs de la Caisse Régionale

Mr BERNARD Paul, Président
Mr BOUTIN Bernard, Administrateur
Mr CAFFIERI Maurice, Secrétaire
Mr CALAIS Patrice, Administrateur
Mr CALAIS Thierry, Vice-Président
Mr CHAMPAGNE Jean-Pierre, Administrateur
Mr COLLETTE Yves, Vice-Président
Mr DUBRULLE José, Administrateur
Mr DUCROQUET Dominique, Vice-Président
Mr FONTAINE Henri, Administrateur
Mr GOMBERT Jean-Paul, Administrateur
Mr GOSSE DE GORRE Bertrand, Vice-Président
Mr HOLLANDER Gabriel, Trésorier
Mr LECLERCQ Alain, Membre du bureau
Mr LEFEBVRE Didier, Administrateur
Mr MASCAUX Henri, Vice-Président
Mr PACORY Bernard, Vice-Président
Mr PARENTY Daniel, Administrateur
Mr REQUILLART Didier, Administrateur
Mme ROBAIL Renée-Paule, Administrateur
Mr ROSELEUR Jean-Pierre, Membre du bureau
Mr TETTART Philippe, Administrateur
Mr TRUFFAUX Philippe, Membre du bureau
Mme VANSTEENBERGHE Anne-Marie, Administrateur
Mme VION Marie-Madeleine, Administrateur

Principales opérations exercées sur le CCI par les mandataires et administrateurs de la Caisse Régionale

Tableau récapitulatif des déclarations adressées à l'AMF conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF

Prénom Nom	Montant global des transactions réalisées sur le titre CCI Nord de France et déclarées à l'AMF au cours de l'année 2009
Alain DIEVAL (pour compte propre et personne morale liée)	23.681,57€

Rapport du Président du Conseil d'administration

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE LA LSF – EXERCICE 2009

(Code monétaire et financier, art L.621-18-3 ; Code de Commerce, art L.225-37 et L.225-68)

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité et de la Direction Financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reporting disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Le présent rapport a été présenté pour approbation, le 1^{er} février 2010, au Conseil d'administration, qui exerce également, par substitution, les fonctions du Comité d'Audit et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF. Ainsi, comme stipulé dans le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 décembre 2008, l'adhésion aux recommandations ne signifie pas application littérale. Le rapport MEDEF mentionne que « ces recommandations consistent essentiellement en des règles générales (...) ; les modalités d'appréciation de ces règles sont à définir en fonction des spécificités de chaque entreprise (taille, secteur d'activité). » La spécificité de l'organisation du Crédit Agricole et le statut coopératif des Caisses régionales nécessitent une adaptation de ces recommandations, s'agissant notamment de celles susceptibles d'être incompatibles avec la gouvernance des sociétés coopératives ».

Indépendamment de l'ordonnance, des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des administrateurs dans les Caisses régionales ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

1. PRESENTATION DU CONSEIL

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est administrée par un Conseil d'administration composé en 2009 de 25 membres élus par l'Assemblée générale des sociétaires. Les administrateurs se répartissent géographiquement de manière équilibrée entre le département du Nord (13) et celui du Pas de Calais (11) et comprennent également un représentant du Crédit Agricole de Belgique. Statutairement, l'âge maximum des administrateurs est de 67 ans, l'âge moyen constaté est de 58,3 ans. Ils sont élus pour une période de trois ans, avec un renouvellement par tiers chaque année.

Traditionnellement, le Conseil se réunit mensuellement à l'exception du mois d'août.

Chaque année, le Conseil d'administration élit son Président et constitue son Bureau composé de 12 membres du Conseil qui se réunit de 3 à 4 fois par mois (hormis le mois d'août). Ce Bureau a vocation à préparer les décisions qui

vont être soumises au Conseil d'administration et gère, le cas échéant, les affaires courantes nécessitant une prise de position rapide qui sera validée à la réunion suivante du Conseil d'administration.

1.1 Rôle et fonctionnement général du Conseil

Un règlement intérieur élaboré par le Conseil d'administration précise les règles de fonctionnement des instances de la Caisse régionale, à savoir le Conseil d'administration composé d'élus de caisses locales, le Bureau du Conseil et les Comités des Prêts. Ce règlement intérieur est établi ou modifié par le Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

Au cours de l'année 2009, le Conseil s'est réuni à 13 reprises et les principaux thèmes suivants ont été abordés :

Thèmes	Fréquence des thèmes lors des conseils
Informations et décisions financières CR & consolidé	22
Prises de participations	19
Activités commerciales	16
Risques et limites	16
Administration de la Caisse régionale	15
Animation des caisses locales	8
Contrôle interne et audits externes	4

Une participation active des administrateurs a été observée tout au long de l'année, avec un taux d'assiduité de l'ordre de 77%. Lors des réunions, le Conseil est périodiquement informé par l'exécutif des engagements de la Caisse régionale ainsi que de sa situation financière, notamment au travers de la présentation trimestrielle des comptes sociaux et consolidés.

Par ailleurs, plusieurs administrateurs exercent également des mandats dans les sociétés du Groupe (MRACA, Vauban Finance, Participex, Crédit Agricole de Belgique...) ou participent aux Comités des prêts.

Dans le cadre du dispositif déontologique mis en place au sein de la Caisse régionale, les membres du Conseil d'administration qui sont déclarés initiés permanents sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France (CCI) ainsi que le Président et les Vice-Présidents qui sont déclarés initiés permanents sur le titre Crédit Agricole S.A., doivent impérativement respecter des fenêtres d'ouverture pour effectuer des transactions sur ces valeurs, que ce soit pour leur propre compte ou dans le cadre d'un mandat confié.

Les membres du Conseil d'administration ont en outre l'interdiction d'effectuer des transactions sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations privilégiées.

Dans le cadre de l'octroi de prêts aux administrateurs de la Caisse régionale, les personnes concernées sont invitées à ne pas participer à la délibération et ne prennent pas part au vote.

Au-delà, il est rappelé en fin de séance de chaque Conseil d'administration qu'un devoir de discrétion et d'abstention s'impose à toute personne ayant reçu des informations concernant la Caisse régionale, ses filiales ou les entreprises cotées clientes de la Caisse régionale, tant que ces informations n'ont pas été rendues publiques.

1.2 Conventions « réglementées » et « déclarables »

Des conventions réglementées et déclarables ont été conclues entre la Caisse régionale et ses filiales. Au cours de l'année 2009, seule la convention réglementée relative à des prêts à titre gratuit d'actions de Participex S.A. a fait l'objet d'une modification avec la désignation d'un nouveau représentant de la Caisse régionale.

Au-delà, les deux autres conventions réglementées en cours concernent d'une part les opérations de refinancement avec Crédit Agricole Covered Bonds, et d'autre part, les opérations de refinancement via Crédit Agricole S.A. auprès de la Société de Financement de l'Economie Française.

Il est à noter que les caractéristiques des conventions sont retranscrites dans les procès verbaux du Conseil d'administration. Ainsi, la modification intervenue au cours de l'année 2009 a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2009 puis consignée dans le procès-verbal.

Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée générale.

1.3 Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, lors de sa séance du 15 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions, du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par le CECEI en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leur sont affiliées, ce qui les rend non opérables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe.

En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le conseil d'administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son conseil d'administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux.

Le Président de la Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales.

L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 6 191,75€. Le Président de la Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction. Cette commission est composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale, de deux Directeurs Généraux de Caisses régionales et du Directeur Général de la F.N.C.A.

La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable plafonnée, dans le cadre des accords collectifs, à 42,3% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'assemblée générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale, dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires. La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Nord de France en 2009 est de 292 434 € au titre de la rémunération fixe et de 90 396 € au titre de la rémunération variable versée en 2009 pour l'exercice 2008.

En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés *pro rata temporis* sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	2008	2009
Président : M. Paul BERNARD		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	72 393 €	74 301
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	2008	2009
Directeur Général : M. Alain DIEVAL		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	264 188 €	292 434€
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	90 396 €	ND*
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

*ND : non disponible

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)	Régime de retraite Supplémentaire (1)	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Président - Nom : Paul BERNARD - Date début Mandat : 10/04/2006 De 2002 à 2006 : 1 ^{er} vice président délégué De 1988 à 2002 : Président de la CR du Nord	Non	Oui	Non	Non
Directeur Général Nom : Alain DIEVAL Date de prise de fonction dans la Caisse régionale : janvier 2002	Oui	Oui	Non	Non

(1) Précisions apportées dans le texte

2. PRESENTATION DES COMITES

Conformément à l'option offerte par les dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2009), le Conseil d'administration a décidé d'exercer la faculté de substitution du comité d'audit par le Conseil d'administration, étant précisé que :

- le Conseil d'administration, dans son intégralité (y compris le Président) fera office de comité d'audit au sens de l'ordonnance,
- le Conseil d'administration remplira les missions dédiées au comité d'audit, à savoir :
 - assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
 - assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
 - assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
 - émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Le Comité des prêts, composé de membres du Bureau du Conseil d'administration et de représentants de la Direction Générale, est chargé d'examiner les demandes de prêts.

Il se réunit selon une périodicité hebdomadaire pour décider de l'octroi ou non des crédits qui dépassent la délégation des trois Directeurs en charge des Crédits (Particuliers – Agriculteurs & Professionnels – Entreprises). Ce Comité des prêts s'est tenu quarante-six fois en 2009.

Concernant les comptes et l'audit interne, le Directeur Financier et le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents, en représentation de l'ensemble des fonctions de Contrôle Interne, rendent régulièrement compte au Conseil d'administration du suivi de leurs activités respectives (présentations des résultats sociaux et consolidés, de la gestion des risques et des rapports de contrôle interne) en présence des deux Commissaires aux comptes. Ces derniers ont été renouvelés par l'Assemblée générale du 21 avril 2008 sur proposition du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans.

3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'administration nomme le Directeur Général à qui il délègue, pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'Assemblée Générale, tout ou partie de ses pouvoirs.

En date du 27 juin 2002, le Conseil d'administration a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

En matière de distribution de crédit, une délégation financière a été donnée au Directeur Général et aux Directeurs Généraux adjoints pour accorder des crédits dans le cadre d'un plafond d'encours, par entité emprunteuse, quel que soit le marché, à concurrence de 8 millions d'euros. Ils ont également délégation pour acquérir et vendre des immeubles, pour le compte de la Caisse régionale, dans la limite d'un million d'euros.

Au delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent.

* * *

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des procédures visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reporting au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Les effectifs des trois fonctions de contrôle s'élèvent à 40 ETP au 31 décembre 2009 (en incluant la sécurité informatique et le risque agent).

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Nord de France s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne s'appuie sur :

➤ **des références internationales,**

Celles-ci sont émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

➤ **des références légales et réglementaires :**

- *le Code monétaire et financier, le règlement 97-02 modifié du CRBF relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;*
- *le recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ;*
- *le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.*

➤ **des références du Crédit Agricole**

- les recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ;
- le Corpus et les procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- la Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole ;
- le référentiel des règles de Conformité des Caisses régionales.

➤ **des références internes à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France**

Afin de rappeler l'organisation et les responsabilités des différents acteurs du contrôle interne au sein de la Caisse régionale, une Charte de Contrôle Interne, présentée au Conseil d'administration du 11 décembre 2006 et actualisée en 2008, est mise à disposition de l'ensemble des salariés de la Caisse régionale.

De plus, les procédures appliquées au sein de la Caisse régionale sont disponibles sur l'intranet et régulièrement actualisées.

Enfin, les dispositions générales relatives à la déontologie professionnelle et les règles s'appliquant au personnel sensible sont rappelées dans le règlement intérieur de la Caisse régionale.

2 PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

2.1 Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (dispositif de limites de risques, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} et 2^{ème} degrés ») réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (dits de « 3^{ième} degré ») réalisés par le Service Audit et Contrôle Périodique.

2.2 Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, trois responsables distincts du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

2.3 Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Ainsi il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

En application du règlement 97-02, le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- Principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes,
- En cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont formalisées dans une procédure dédiée.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2009 sera présenté au Conseil d'administration du 22 mars 2010 et sera transmis aux Commissaires aux comptes.

Une présentation semestrielle des missions réalisées par les différentes instances de contrôle arrêtées au 30 juin 2009 a, par ailleurs, été réalisée lors du Conseil d'administration du 21 septembre 2009.

2.4 Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

2.5 Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques [(MRACA, Participex, Vauban Finance, Crédit Agricole de Belgique, sociétés de la filière immobilière (réseaux d'agences immobilières, SCI de portage, promotion immobilière, sociétés de placement en fonds propres)], afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

3.1 Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Pour chaque facteur de risque, la Caisse régionale Nord de France a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Concernant les crédits, une limite globale fixe le cadre dans lequel l'encours de crédit de la Caisse régionale doit s'inscrire et des limites opérationnelles déterminent le plafond maximum de risque net sur un emprunteur. Ces limites ont été présentées au Conseil d'administration.

Au-delà, la Direction des Risques et Contrôles Permanents assure le suivi des dépassements de limites, de leur régularisation et du fonctionnement des comptes. Les principaux risques et portefeuilles font l'objet d'une revue mensuelle en comité, portant en particulier sur les dossiers « sensibles ». La correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment), de même que l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques, sont examinés tous les mois par le Comité des Risques.

Le dispositif de limites relatif au risque de marché entre dans les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Une limite globale de risque est définie de telle manière que l'impact d'un scénario catastrophe, calculé selon les paramètres recommandés par le Groupe, soient couverts par les montants des plus-values latentes. Une estimation de la perte financière maximale (Var) est également réalisée chaque mois avec détermination d'un seuil d'alerte. Par ailleurs, les limites opérationnelles par type d'opération, par classe comptable et par facteur de risque ont été actualisées. De même, des délégations opérationnelles par type d'opérations ont été renouvelées.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés.

Le risque de liquidité est suivi mensuellement par le service Trésorerie. La gestion de ce risque s'inscrit dans le cadre des normes Crédit Agricole S.A. Par ailleurs, la Caisse régionale s'est fixé ses propres limites d'émission de CDN et BMTN.

3.2 Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services et unités des directions métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau (« 2^{ème} degré 2nd niveau »), indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent. Le Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et périodiquement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés et tracés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeurs d'agence, Directeurs de secteur, Directeurs de département, chefs de service et Comité de Contrôle Interne). Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reporting et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à l'ensemble des filiales s'est poursuivie en 2009. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion. Les contrôles de premier degré sont assurés par le Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

3.3 Dispositif de contrôle des risques de non conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme ainsi qu'à la prévention et la lutte contre la fraude. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : adoption de règles écrites internes, formation du personnel, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2009, la Caisse régionale a engagé des travaux, ou poursuivi ceux débutés en 2008, pour se conformer aux nouvelles obligations réglementaires.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive MIF, un nouvel outil de vente personnalisé a été intégré sur les postes de travail des collaborateurs. Cet outil, via ses trois écrans (connaissance client, expression du projet et horizon de placement en cohérence avec le couple rendement/risque, propositions commerciales) permet d'améliorer la mise en conformité des souscriptions de placement auprès des clients. Par ailleurs, des actions de validation de la compétence professionnelle des clients en matière d'instruments financiers ont été menées, au cours de l'année 2009.

Au-delà, le plan de mise à jour du stock des dossiers d'entrée en relation des clients s'est poursuivi au cours de l'année 2009.

Concernant la mise en œuvre de la 3^{ème} directive relative à la prévention du blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme, les procédures internes ont été modifiées afin de prendre notamment en compte les nouveautés liées au traitement de la fraude fiscale, à l'identification des clients à l'entrée en relation et aux obligations de vigilance.

Par ailleurs, le dispositif de contrôle de la conformité a été complété par la mise en place de nouveaux contrôles, notamment avec la mise en place de revues de portefeuille permettant de s'assurer du correct respect des procédures internes mises en place dans le cadre de la Directive MIF.

Le Responsable du Contrôle de la conformité rend compte périodiquement à la Direction Générale de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non conformité dans le Cadre des Comités de Contrôle Interne.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Des axes d'amélioration ont été identifiés et font l'objet d'un plan de mise en conformité.

3.4 Dispositifs de contrôles particuliers

Des dispositifs de contrôles particuliers recouvrent :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques. Ces actions sont menées en lien avec les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ». Dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité et plus particulièrement de la crise de pandémie grippale A / H1N1 qui touche le pays, la Caisse régionale s'est dotée de moyens spécifiques de protection de son personnel venant compléter les solutions et procédures déjà mises en œuvre afin d'assurer la continuité sur ses activités essentielles en cas de sinistre de ce type.
- l'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et une mise à niveau des procédures de contrôle ont été mises en œuvre.

3.5 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une charte du contrôle comptable définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2009, la Caisse régionale a poursuivi les actions d'organisation et/ou d'évolution des systèmes d'information, préconisés dans le cadre du projet national HERMES d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole. Les travaux réalisés sur la fiabilisation des données, le réordonnancement des traitements et l'automatisation de certaines tâches ont permis de répondre aux objectifs de ce projet.

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière.

Le contrôle comptable de dernier niveau (« 2^e degré 2nd niveau ») s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de « 2^{ème} degré 1^{er} niveau » exercés par la Direction Comptable et Financière.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale de définir la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement, en Comité de Contrôle Interne, au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

3.6 Contrôle périodique (Audit et Contrôle Périodique)

Conformément au règlement 97-02 modifié, le service Audit et Contrôle Périodique, assure des missions de contrôle de 3^{ème} degré. Il est indépendant des unités opérationnelles et intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées et un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent également sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit et Contrôle Périodique de la Caisse régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL) suite à la demande de la

Commission bancaire. De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses).

Les missions réalisées par le service Audit et Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Il permet enfin au Responsable du service Audit et Contrôle Périodique d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reporting réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration.

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES
A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

Nom de la Caisse locale	Siège social
AIRE SUR LA LYS	7, RUE DE LA PLACE 62129 HERBELLES
ARDRES AUDRUICQ	9, PLACE BELLE ROZE 62610 ARDRES
ARLEUX	34, RUE FILY 59151 ARLEUX
ARMENTIERES	32, PLACE SAINT VAAST 59280 ARMENTIERES
ARRAS	19, GRAND'PLACE 62000 ARRAS
AUBERCHICOURT	7, PLACE JEAN JAURES 59580 ANICHE
AUBIGNY - TINCQUES	2, PLACE DU MANOIR 62690 AUBIGNY EN ARTOIS
AULNOYE – AYMERIES	17, RUE JEAN JAURES 59620 AULNOYE
AVESNES BEAUMETZ	77, GRAND'RUE 62810 AVESNES LE COMTE
AVESNES SUR HELPE	4, RUE VAUBAN 59440 AVESNES SUR HELPE
BAILLEUL OUTERSTEENE	16, RUE D'YPRES 59270 BAILLEUL
BAPAUME BERTINCOURT	16, ROUTE DE DOUAI 62450 BAPAUME
BAVAY	40, RUE PIERRE MATHIEU 59570 BAVAY
BERGUES	26, RUE NATIONALE 59380 BERGUES
BETHUNE	159, PLACE DU MARECHAL JOFFRE 60401 BETHUNE CEDEX
BONDUES MARCQ	1906, AVENUE GENERAL DE GAULLE 59910 BONDUES
BOUCHAIN	26, ESPLANADE CHARLES DE GAULLE 59111 BOUCHAIN
BOULOGNE SUR MER	85, BOULEVARD MARIETTE 62200 BOULOGNE SUR MER
BOURBOURG	13, RUE PASTEUR 59630 BOURBOURG
BRUAY-LA-BUISSIERE	76, RUE JULES GUESDE 62700 BRUAY-LA-BUISSIERE
BUCQUOY PAS	18, GRAND PLACE 62760 PAS EN ARTOIS
CALAIS	77, BOULEVARD LAFAYETTE 62102 CALAIS CEDEX
CAMBRAI	27, RUE DE NICE 59400 CAMBRAI
CARNIERES	9, RUE KARL MARX 59129 AVESNES LES AUBERT
CASSEL	61, RUE MOENECLAAY 59670 CASSEL
CLARY	11, RUE DE LA REPUBLIQUE 59540 CAUDRY
CONDE SUR ESCAUT	47, RUE GAMBETTA 59163 CONDE SUR ESCAUT
CYSOING	42, RUE GAMBETTA 59830 CYSOING
DESVRES	10, RUE DES POTIERS 62240 DESVRES
DOUAI	179, AVENUE DE PARIS 59505 DOUAI
FREVENT-AUXI	RUE D'HESDIN 62270 FREVENT
GUINES	29, RUE GEORGES CLEMENCEAU 62340 GUINES
HAUT PAYS	25, PLACE JEAN JAURES 62380 LUMBRES
HAZEBROUCK	5, RUE DE L'ÉGLISE 59190 HAZEBROUCK
HENIN CARVIN DOUVVIN	16, RUE DU 8 MAI 62220 CARVIN

Nom de la Caisse locale	Siège social
HESDIN	1, PLACE D'ARMES 62140 HESDIN
LA BASSEE	5, RUE DU GENERAL LECLERCQ 59480 LA BASSEE
LE CATEAU	36/38, RUE JEAN JAURES 59360 LE CATEAU
LE QUESNOY	8 GRAND'RUE 59530 LE QUESNOY
LENS AVION	27, RUE DE LANOY 62303 LENS
LILLE	44 & 44, RUE NATIONALE 59800 LILLE CEDEX
LILLERS	9, RUE DU COMMERCE 62190 LILLERS
MARCHIENNES	41, RUE PASTEUR 59490 SOMAIN
MARCOING	15, RUE DE LA REPUBLIQUE 59159 MARCOING
MARQUISE	12, RUE PASTEUR 62250 MATQUISE
MAUBEUGE	40, AVENUE DE France 59600 MAUBEUGE
MERVILLE	11, PLACE DES CAPUCINS 59660 MERVILLE
MONTREUIL	32, PLACE DU GENERAL DE GAULLE 62170 MONTRUEIL SUR MER
ORCHIES	1, PLACE LEON GAMBETTA 59310 ORCHIES
PERNES EN ARTOIS	29, GRAND PLACE 62550 PERNES
PONT A MARCQ	102, RUE NATIONALE 59710 PONT A MARCQ
QUESNOY SUR DEULE	3, RUE DU GENERAL LECLERCQ 59890 QUESNOY SUR DEULE
SAINT AMAND LES EAUX	34, RUE D'ORCHIES 59230 SAIN AMAND LES EAUX
SAINT OMER	26, PLACE FOCH 62502 SAINT OMER
SAINT POL SUR TERNOISE	4, PLACE DE VERDUN 62130 SAINT POL SUR TERNOISE
SECLIN	31, PLACE DU GENERAL DE GAULLE 59113 SECLIN
SOLESMES	53, RUE DE LA REPUBLIQUE 59730 SOLESMES
STEENVOORDE	33, GRAND PLACE NORBERT SEGARD 59114 STEENVOORDE
TRELON	7 ET 9, RUE SAINT LOUIS 59610 FOURMIES
VALENCIENNES	15, AVENUE D'AMSTERDAM 59300 VALENCIENNES
VILLENEUVE D'ASCQ	30, BD DU COMTE DE MONTALEMBERT 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
WATTRELOS	72, RUE DES POILUS 59150 WATTRELOS
WORMHOUT	42, PLACE DU GENERAL DE GAULLE 59470 WORMHOUT

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Mesdames, Messieurs les Sociétaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre Caisse Régionale conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de Commerce.

Fait à Nantes et Courbevoie, le 24 février 2010

Les commissaires aux comptes _____

K P M G A U D I T

Franck Noel

M A Z A R S

Anne Veaute

Bilan, hors bilan, compte de résultats et annexes aux comptes consolidés

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La société tête de groupe est la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital et personnel variables, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

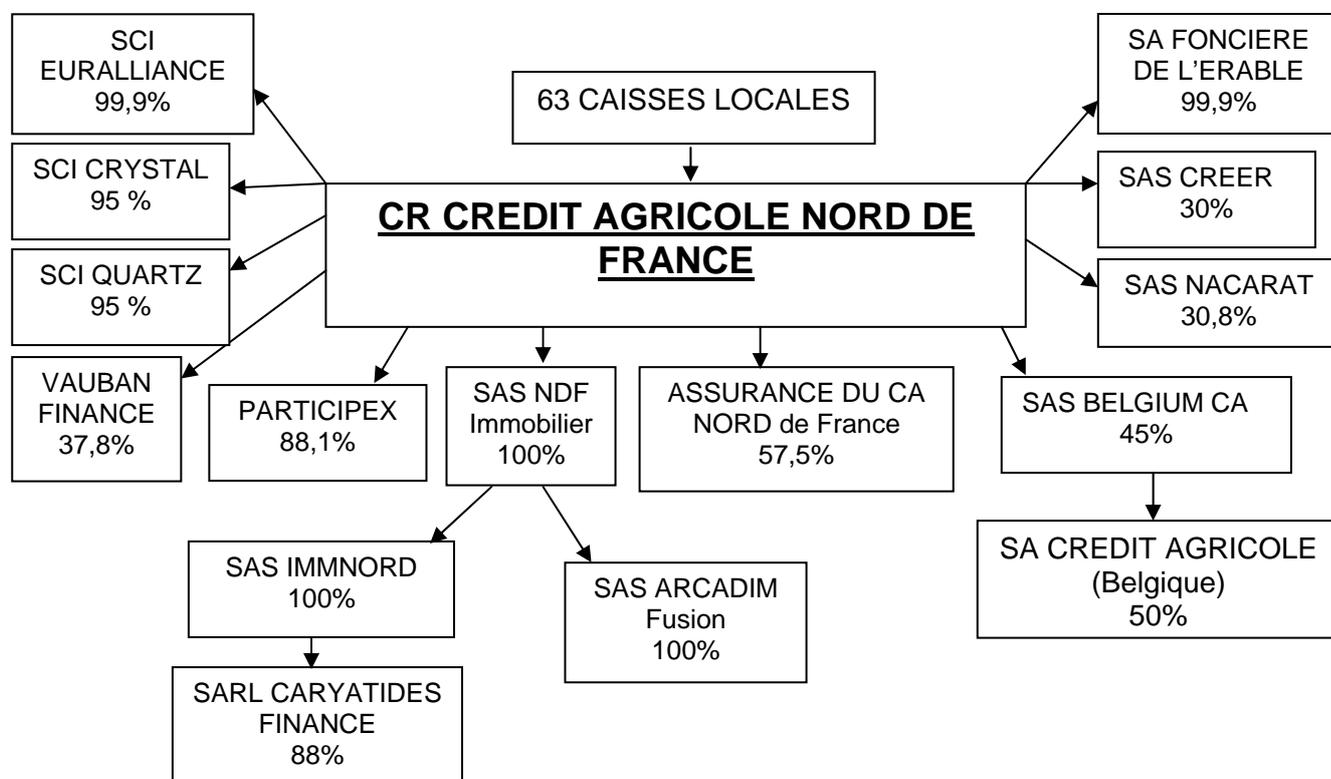
Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 63 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 63 Caisses locales, ceux de ses principales filiales (SA Crédit Agricole (Belgique), Belgium CA SAS, Assurance du CA Nord de France, Participex, Vauban Finance, SAS Créer, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Immnord, SAS Nord de France Immobilier, SARL Caryatides Finance, SAS ARCADIM Fusion, SA Foncière de l'Erable et SAS Nacarat (ex SAS Palm Promotion)).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode globale pour les entités sous contrôle exclusif, selon la méthode d'intégration proportionnelle pour les entités sous contrôle conjoint et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Organigramme du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France



NB : Assurance du CA nord de France détient 5% dans chacune des sociétés Crystal et Quartz.

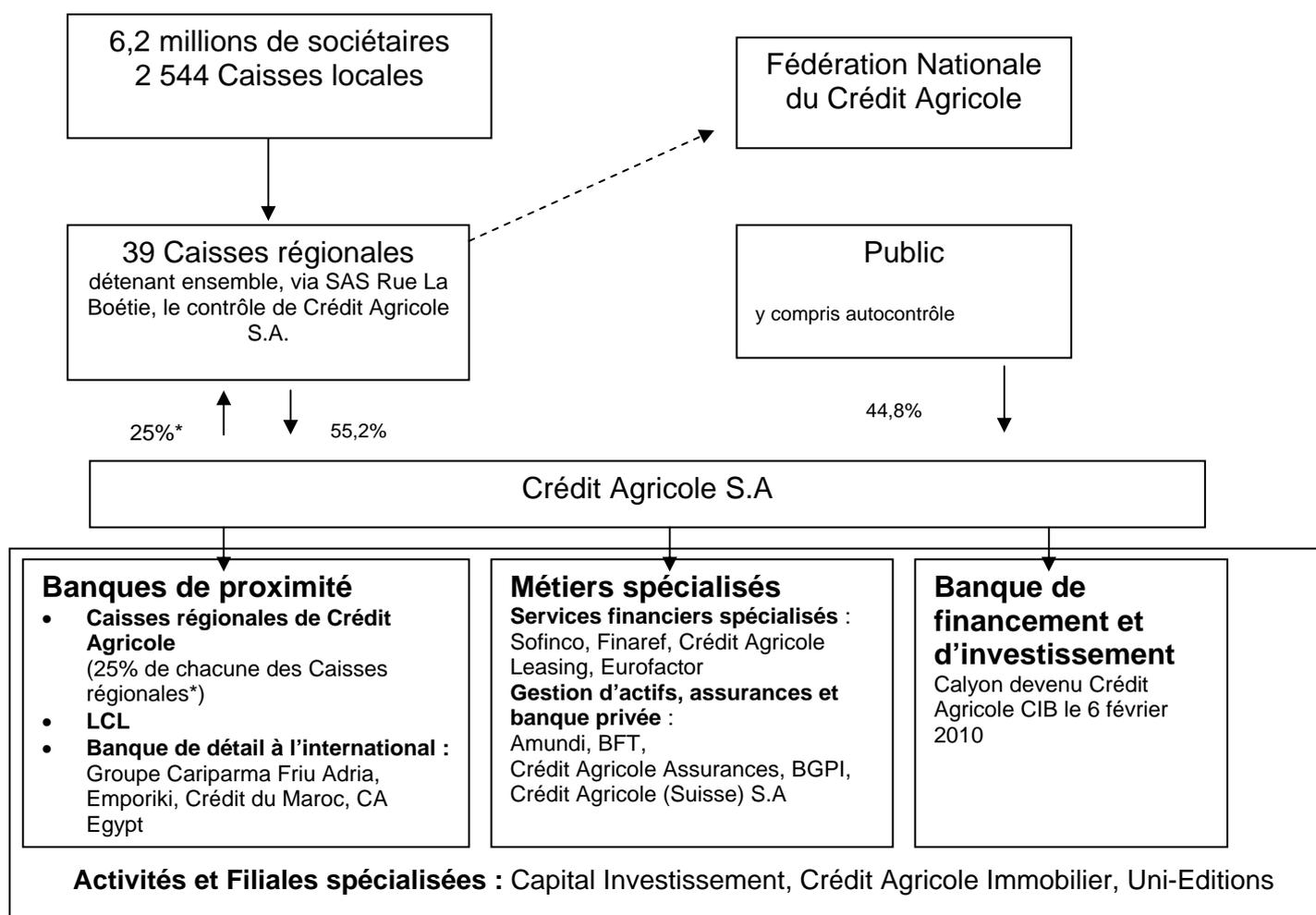
Le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans la SA Crédit Agricole de Belgique est de 30%.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

Les comptes courants d'associés des Caisses locales auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ont diminué de 37,59 millions d'euros, ramenant l'encours à 3,69 millions d'euros. Les intérêts de l'année 2009 se sont élevés à 384 milliers d'euros.

Les Caisses Locales ont souscrit des BMTN émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour un montant de 38,65 millions d'euros.

La SAS NDF Immobilier a acquis les 35% complémentaires de la SAS ARCADIM Fusion pour un montant de 4,5 millions d'euros, portant sa participation à 100%.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a renforcé sa participation dans la SA Participex pour un montant de 9 milliers d'euros portant sa détention à 88,09%,

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 269 milliers d'euros de la SAS Créer,
- 1,32 millions d'euros de Participex,
- 1,36 millions d'euros de la Foncière de l'érable,
- 1,95 millions d'euros de la SAS Nacarat,
- 3,55 millions d'euros de la société d'Assurance du CA Nord de France et,
- un acompte de 7,16 millions d'euros de la SAS Belgium CA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant aux participations suivantes :

- 975 milliers d'euros à la SAS Nacarat,
- 3,40 millions d'euros à la SAS Belgium CA, portant le solde à 4,23 millions d'euros,
- 8,41 millions d'euros à la SAS NDF Immobilier.

La SCI Quartz Europe a remboursé une avance en compte courant de 1,1 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France portant le solde de à 19,97 millions d'euros, les intérêts 2008 d'un montant de 891 milliers d'euros ayant été capitalisés.

La SCI Crystal Europe a remboursé une avance en compte courant de 1,75 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France portant le solde à 25,23 millions d'euros, les intérêts 2008 d'un montant de 1,16 millions d'euros ayant été capitalisés.

La SAS Belgium a participé à l'augmentation de capital du Crédit Agricole de Belgique pour un montant de 7,6 millions d'euros.

➤ **Autres faits caractéristiques de l'exercice**

Crise financière

Concernant ses expositions au risque Lehman Brothers, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient un EMTN d'un montant nominal de 20 millions d'euros et pour lequel les modalités de résiliation sont en cours de négociation.

Par ailleurs, sur les 60 millions d'euros de CDO investis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, un CDO de 10 millions d'euros est arrivé à échéance fin décembre et a été intégralement remboursé. Sur les 50 millions d'euros restant, 40 millions d'euros sont déclassés en douteux et provisionnés à hauteur de 20,1 millions d'euros (dont un CDO de 10 millions d'euros avec Lehman Brothers et déprécié à 100%).

Des liquidations de fonds alternatifs ont également eu lieu : une plus value de 641 milliers d'euros a été externalisée en 2009.

Résiliations de swap

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé à la résiliation de 605 millions d'euros de swaps de macro couverture de DAV afin de réduire son exposition au risque de taux.

Une soule de résiliation positive a été encaissée pour 44,8 millions d'euros dont 1,272 millions constaté en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé également à la résiliation de 150 millions d'euros de swaps en position ouverte isolée, pour une plus value externalisée de 4 millions d'euros.

Emission et restructuration de BMTN

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis 379 millions d'euros de BMTN à taux fixe de durée moyenne 6 ans.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a restructuré un BMTN de 200 millions d'euros, et résilié un swap de 100 millions d'euros adossé à un BMTN émis.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés	4.1	946 694	1 090 005
Intérêts et charges assimilées	4.1	-536 193	-807 625
Commissions (produits)	4.2	325 175	239 012
Commissions (charges)	4.2	-74 705	-45 584
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	89	37 880
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	28 763	54 432
Produits des autres activités	4.5	99 884	150 733
Charges des autres activités	4.5	-58 362	-43 341
PRODUIT NET BANCAIRE		731 345	675 512
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	-356 714	-339 761
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-23 952	-24 270
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		350 679	311 481
Coût du risque	4.8	-106 746	-54 617
RESULTAT D'EXPLOITATION		243 933	256 864
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	-353	5 598
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	816	-4 393
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
RESULTAT AVANT IMPOT		244 396	258 069
Impôts sur les bénéfices	4.10	-72 852	-72 954
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		171 544	185 115
Intérêts minoritaires		6 423	6 814
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		165 121	178 301

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
Ecarts de conversion			
Actifs disponibles à la vente		259 953	-656 649
Instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		259 953	-656 649
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	259 953	-656 649
<hr/>			
Résultat net part du groupe		165 121	178 301
<hr/>			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		425 074	-478 348
<hr/>			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		7 498	6 484
<hr/>			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		432 572	-471 864

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole s.A. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole s.A. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses régionales et de Crédit Agricole s.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

En conséquence, la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'est trouvée augmentée de 216 419 K€ et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente -net d'impôt- de 19 201 K€.

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	169 346	149 233
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	135 646	165 039
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	11 890	50 181
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4-6.6	2 273 856	1 661 293
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1 – 3.3 – 6.5 – 6.6	2 135 690	683 892
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1 – 3.3 – 6.5 – 6.6	18 978 098	18 489 971
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		80 605	33 467
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHANCE	6.8	277 936	151 020
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES (1)	6.10	34 179	76 171
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11.1	240 480	240 506
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	6.12	28 673	
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	2.3	72 018	74 382
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.13	128 550	134 862
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.14	163 867	162 216
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.14	2 314	1 542
ECARTS D'ACQUISITION	2.5	75 600	78 656
TOTAL DE L'ACTIF		24 808 748	22 152 431

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 42 492k€ et actifs d'impôts différés pour 33 679k€.

Les lignes « Actifs d'impôts courants » et « Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
BANQUES CENTRALES			
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	418 776	414 009
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2 – 3.4	125 034	63 517
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3 – 6.7	11 280 344	10 884 004
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1 – 3.3 – 6.7	6 195 940	5 680 091
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2 - 3.3 – 6.9	2 828 708	1 737 213
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		29 729	40 716
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES (1)	6.10	83 933	8 861
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	357 545	384 408
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	6.15	58 935	59 660
PROVISIONS	6.16	67 594	125 743
DETTES SUBORDONNEES	3.2 – 3.3 – 6.9	605 003	408 051
TOTAL DETTES		22 051 541	19 806 273
CAPITAUX PROPRES	6.17		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		2 638 864	2 236 433
CAPITAL ET RESERVES LIEES		581 508	566 931
RESERVES CONSOLIDEES		1 859 500	1 718 419
GAINS OU PERTES LATENTS COMPTABILISES DIRECTEMENT EN			
CAPITAUX PROPRES		32 735	-227 218
RESULTAT DE L'EXERCICE		165 121	178 301
INTERETS MINORITAIRES		118 343	109 725
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 757 207	2 346 158
TOTAL DU PASSIF		24 808 748	22 152 431

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : passifs d'impôts courants pour 1 758k€ et passifs d'impôts différés pour 7 103k€.

Les lignes « Passifs d'impôts courants » et « Passifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Passifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'Euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2008	220 802	410 466	-81 528	1 706 408	429 431	36 590	2 722 169	97 809	2 819 978
Augmentation de capital	11 617	6 875					18 492		18 492
Variation des titres auto détenus	-1 301						-1 301		-1 301
Dividendes versés en 2008						-36 590	-36 590	-1 460	-38 050
Dividendes reçus des CR et filiales									0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									0
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires									0
Mouvements liés aux stock options									0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	10 316	6 875				-36 590	-19 399	-1 460	-20 859
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-656 649		-656 649	-330	-656 979
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 31.12.2008						178 301	178 301	6 814	185 115
Variation de périmètre				10 054			10 054	5 367	15 421
Autres variations				1 957			1 957	1 525	3 482
Capitaux propres au 31 décembre 2008	231 118	417 341	-81 528	1 718 419	-227 218	178 301	2 236 433	109 725	2 346 158
Affectation du résultat 2008				137 822		-137 822	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2009	231 118	417 341	-81 528	1 856 241	-227 218	40 479	2 236 433	109 725	2 346 158
Augmentation de capital	14 714	4 489					19 203	1 140	20 343
Variation des titres auto détenus			-4 626	346			-4 280		-4 280
Dividendes versés en 2009						-40 479	-40 479	-6 242	-46 721
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	14 714	4 489	-4 626	346		-40 479	-25 556	-5 102	-30 658
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					259 953		259 953	1 075	261 028
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Variation de périmètre				917			917	-5 425	-4 508
Résultat au 31.12.2009						165 121	165 121	6 423	171 544
Autres variations (2)				1 996			1 996	11 647	13 643
Capitaux propres au 31 décembre 2009	245 832	421 830	-86 154	1 859 500	32 735	165 121	2 638 864	118 343	2 757 207

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) dont 1 201k€ correspondant à la variation de juste valeur sur titres AFS détenus par VAUBAN dans les capitaux propres part du groupe, et 11 647k€ correspondant aux souscriptions de parts sociales coopérateurs par le Crédit Agricole de Belgique dans les capitaux propres des minoritaires.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 2,64 milliards d'euros contre 2,24 milliards au 31 décembre 2008. Leur évolution résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- augmentation de capital (19,2 millions d'euros), résultat de l'exercice 2009 (165,12 millions d'euros) et résultats latents en hausse sur le portefeuille de titres disponibles à la vente (259,95 millions d'euros) ;
- diminués de la distribution des dividendes de l'exercice 2008 (40,48 millions d'euros).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Résultat avant impôts	244 988	270 007
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	28 678	31 686
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-1
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	111 156	67 646
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	353	-5 598
Résultat net des activités d'investissement	-205	-7 268
Résultat net des activités de financement	23 336	16 450
Autres mouvements	-117 784	24 035
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	45 534	126 950
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	954 647	598 897
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-69 937	-870 563
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	789 573	372 002
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-59 675	-91 165
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-34 509	-80 774
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 580 099	-71 603
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	1 870 621	325 354
Flux liés aux participations (1)	-31 965	-45 292
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-26 617	-80 186
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-58 582	-125 478
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-25 143	2 632
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	226 495	27 435
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	201 352	30 067
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	2 013 391	229 943
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-705 643	-935 586
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	149 143	115 353
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-854 786	-1 050 939
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 307 748	-705 643
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	169 323	149 143
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	1 138 425	-854 786
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2 013 391	229 943

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe est dû notamment :

- à la participation à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie pour un montant de 25,37 millions d'euros par compensation avec son compte courant ;

- à la prise de participation dans la SAS SACAM AVENIR pour un montant de 5,87 millions d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment, le paiement :

- des intérêts aux parts sociales versés par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à ses sociétaires, à hauteur de 3,67 millions d'euros,

- des dividendes CCI versés, en numéraire, aux détenteurs de CCI pour un montant de 19,85 millions d'euros,

- des dividendes CCA versés à Crédit Agricole SA pour un montant de 17,88 millions d'euros,

- des souscriptions de parts sociales coopérateurs pour 11,65 millions d'euros.

(3) Concerne essentiellement l'émission de BMTN pour un montant de 205 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.

La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ **Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers**

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ **Instruments financiers (IAS 32 et 39)**

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les titres d'investissement et les titres de placement en tant que titres structurés

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance ;

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'instruments financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, des dépréciations sur encours dégradés.

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation des éléments du contrat.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, et notamment l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instruments de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts D'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives, ..) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

L'IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. Ces titres, listés dans la note 2.4 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit des assurances auprès de Prédica des polices d'assurance pour couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière des salariés issus de l'ex – Caisse régionale du Nord et les engagements de retraite des Cadres de Direction et des Elus.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir

tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole s.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2009.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole s.A. ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeurs des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas

subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Activités d'assurance (IFRS 4)**

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du Groupe sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans l'annexe 4.5 Produits et charges nets des autres activités.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Nord de France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1^{er} janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

➤ **Variation du périmètre de consolidation**

La SAS Nord de France Immobilier a acquis les 35% complémentaires de la SAS ARCADIM Fusion, portant sa participation à 100%.

➤ **Changement de dénomination sociale**

La SAS Palm Promotion a fusionné ses 2 filiales Bâti Conseil et SEDAF. La nouvelle structure, dont le Groupe Crédit Agricole Nord de France possède 30%, a pris l'appellation SAS Nacarat.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé diverses avances en compte courant à la SAS Rue la Boétie pour un montant global de 22,30 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie pour un montant de 25,37 millions d'euros par compensation avec son compte courant. Le montant total des avances accordées à la SAS Rue la Boétie au 31 décembre 2009 est de 159,90 millions d'euros.

La SAS Rue la Boétie a versé un acompte sur dividende de 21,66 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une nouvelle avance en compte courant à la SAS SACAM DEVELOPPEMENT pour un montant de 4,61 millions d'euros.

La SAS SACAM DEVELOPPEMENT a versé un acompte sur dividende de 485 milliers d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a pris des participations dans les sociétés suivantes :

- CAPIMO GHI à hauteur de 85% pour un total de 4,25 millions d'euros,
- SAS SACAM AVENIR à hauteur de 6,64% pour un total de 5,87 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a pris une participation à hauteur de 43,51% dans la Holding Saint Amand pour un total de 28,67 millions d'euros, dans le cadre d'un portage temporaire de titres avant cession.

Suite à la liquidation de la SAS SACAM, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a reçu des titres SACAM PARTICIPATIONS pour un montant de 2,84 millions d'euros, portant sa participation à 3,93% et a encaissé un boni de liquidation de 6,35 millions d'euros.

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31.12.2009					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
<u>Sociétés financières :</u>						
SA Vauban Finance	11 986		31 738		-2 589	-979
<u>Sociétés non financières :</u>						
SAS CREER	7 323		77 675		334	-80
SAS NACARAT*	52 709		NC		2 555	706
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	72 018					

* anciennement SAS PALM PROMOTION

(en milliers d'euros)	31.12.2008					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
<u>Sociétés financières :</u>						
SA Vauban Finance	12 758		35 125		2 755	1 042
<u>Sociétés non financières :</u>						
SAS CREER	7 670		25 718		117	272
SAS PALM PROMOTION	53 954		96 349		0	4 284
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	74 382					

2.4 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
Principaux Titres de participation non consolidés	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS Rue La Boétie	644 622	4,06	619 249	4,06
SAS Sacam International	36 540	4,06	36 540	4,06
SAS Sacam Développement	29 008	3,97	29 008	3,97
SAS Sacam Avenir (3)	5 874	6,64		
SAS FINORPA SCR	5 120	16,00	5 120	16
SAS FINORPA Financement	5 064	13,80	5 064	13,80
SAS CAPIMO GHI (3)	4 250	85,00		
SAS Sacam Fireca (2)	3 335	4,46	3 335	4,46
SAS Sacam Participations	2 845	3,93	9	3,77
SCI de la Seine	2 665	2,28	2 665	2,28
SCI Cœur de Valenciennes (3)	2 600	100,00	2 600	100
SA SEGAM (1)	2 490	99,99	2 490	99,99
SOCARENORD SA	1 304	99,98	972	84,98

(1) 1 823 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable

(2) 989 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable

(3) ces participations sont valorisées au coût amorti

2.5 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mvts	31.12.2009
<u>Valeur brute</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	42 422					-323	42 099
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 858						21 858
SA Foncière de l'Erable (1)	6 061		-3 056				3 005
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	-615					323	-292
Valeur nette au bilan	78 656		-3 056			0	75 600

(1) l'écart d'acquisition a été affecté en partie à la réévaluation des immeubles et des actifs financiers détenus par la Foncière de l'Erable

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mvts	31.12.2008
<u>Valeur brute</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	42 422						42 422
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 858						21 858
SA Foncière de l'Erable (1)	38 917		-32 856				6 061
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	-615						-615
Valeur nette au bilan	111 512		-32 856				78 656

(1) l'écart d'acquisition a été affecté en partie à la réévaluation des immeubles détenus par la Foncière de l'Erable

2.5.1 Dépréciation d'actifs en application de la norme IAS 36.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés à ses unités génératrices de trésorerie (UGT). En l'absence d'indice de perte de valeur identifié a priori, le test de dépréciation a été mis en œuvre par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à la clôture de l'exercice.

2.5.1.1 Ecart d'acquisition Crédit Agricole de Belgique (montant net de 41,8 M€)

Une évaluation selon la méthode des Discounted Cash Flows a été établie sur l'activité d'Europabank et de Keytrade Bank sur la base des comptes au 31 décembre 2009. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

2.5.1.2 Ecart d'acquisition UGT Immobilier (montant net de 33,8 M€)

Au 31 décembre 2008, l'écart d'acquisition global en instance d'affectation s'élevait à 36,8 millions d'euros. Une partie du goodwill a été affectée à la plus value latente existant, à la date d'acquisition, sur les actifs financiers et le parc immobilier de la Foncière de l'Erable.

Les 2/3 du parc immobilier en valeur ont été expertisés au cours du 2^{ème} semestre de l'exercice. Cela s'est traduit par la constatation d'une dépréciation totale nette d'impôt de 2,3 millions d'euros.

Les écarts d'acquisition résiduels constatés sur les acquisitions de Nord de France Immobilier et Arcadim ont été affectés à l'unité génératrice de trésorerie « Immobilier » du Crédit Agricole Nord de France.

Des tests de dépréciation ont été effectués en interne selon la méthode des Discounted Cash Flows, sur la base d'un business plan couvrant une période allant de 2010 à 2016. Le taux de croissance retenu à partir de 2016 est de 2%. Le taux d'actualisation appliqué est de 9,24%. La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité calculée sur la base des hypothèses décrites. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est assurée notamment par la direction des risques de crédit et du contrôle qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion *page 30*)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	135 646	165 039
Instruments dérivés de couverture	11 890	50 181
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 232 585	1 020 824
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	426 712	232 198
Prêts et créances sur la clientèle	18 940 544	18 452 137
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	277 936	151 020
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	21 025 313	20 071 399
Engagements de financement donnés	3 924 346	3 708 311
Engagements de garantie financière donnés	775 342	657 453
Provision-Engagements par signature	-1 110	-919
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	4 698 578	4 365 845
TOTAL Exposition nette	25 723 891	24 436 244

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

(en milliers d'euros)	31.12.2009					
	Encours sains *	Encours douteux non compromis	dépréciations / encours douteux non compromis	Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	12 799					12 799
Etablissements de crédit	422 909					422 909
Institutions non établissement de crédit	1 989 733	2 027	-1 065	2 379	-1 652	1 991 422
Grandes Entreprises	5 188 124	62 627	-24 586	42 447	-26 108	5 242 504
Clientèle de détail	11 537 767	194 286	-88 400	131 857	-78 679	11 696 831
Total*	19 151 332	258 940	-114 051	176 683	-106 439	19 366 465
Créances rattachées nettes						105 719
Provisions collectives						-67 372
Valeur nette au bilan						19 404 812

* dont encours clientèle sains restructurés pour 17 657 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31.12.2008					Total
	Encours sains *	Encours douteux non compromis	dépréciations / encours douteux non compromis	Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
Administrations centrales	226	54				280
Etablissements de crédit	229 975					229 975
Institutions non établissement de crédit	1 620 043	1 138	-12			1 621 169
Grandes Entreprises	5 030 172	38 902	-15 288	38 784	-29 860	5 062 710
Clientèle de détail	11 629 309	121 108	-54 781	114 501	-63 470	11 746 667
Total*	18 509 725	161 202	-70 081	153 285	-93 330	18 660 801
Créances rattachées nettes						114 310
Provisions collectives						-52 942
Valeur nette au bilan						18 722 169

* dont encours clientèle sains restructurés pour 19 745 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	2 405	191
Institutions non établissements de crédit	575 552	462 061
Grandes Entreprises	2 056 917	943 486
Clientèle de détail	1 285 422	2 298 524
Total	3 920 296	3 704 262
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	169 405	13 132
Institutions non établissements de crédit	6 316	15 161
Grandes Entreprises	565 788	573 263
Clientèle de détail	33 834	55 897
Total	775 343	657 453

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Administrations centrales	61	90
Institutions non établissements de crédit	31 277	23 608
Grandes Entreprises	1 894 380	1 245 563
Clientèle de détail	4 230 610	4 377 630
Total	6 156 328	5 646 891
Dettes rattachées	39 612	33 200
Valeur au bilan	6 195 940	5 680 091

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31.12.2009					
	Encours sains	Encours douteux non compromis	dépréciations / encours douteux non compromis	Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	17 126 831	194 076	-102 629	130 531	-90 680	17 258 129
Autres pays de l'UE	1 968 603	59 315	-11 238	46 139	-15 749	2 047 070
Autres pays d'Europe	43 629	5 493	-174	11	-9	48 950
Amérique du Nord	4 142					4 142
Amériques Centrale et du Sud	433					433
Afrique et Moyen Orient	2 257	8	-7	2	-1	2 259
Asie et Océanie (hors Japon)	5 189	48	-3			5 234
Japon	248					248
Organismes supranationaux						
Total	19 151 332	258 940	-114 051	176 683	-106 439	19 366 465
Créances rattachées nettes						105 719
Dépréciations sur base collective						-67 372
Valeur nette au bilan						19 404 812

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 17 657 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31.12.2008					
	Encours sains	Encours douteux non compromis	dépréciations / encours douteux non compromis	Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	16 688 668	120 451	-59 022	114 519	-80 272	16 784 344
Autres pays de l'UE	1 802 287	40 704	-11 016	38 737	-13 037	1 857 675
Autres pays d'Europe	5 832	19	-19	17	-15	5 834
Amérique du Nord	4 642					4 642
Amériques Centrale et du Sud	296					296
Afrique et Moyen Orient	1 549	28	-24	12	-6	1 559
Asie et Océanie (hors Japon)	6 042					6 042
Japon	409					409
Organismes supranationaux						
Total	18 509 725	161 202	-70 081	153 285	-93 330	18 660 801
Créances rattachées nettes						114 310
Dépréciations sur base collective						-52 942
Valeur nette au bilan						18 722 169

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 19 745 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	3 545 121	3 331 848
Autres pays de l'UE	373 271	368 932
Autres pays d'Europe	179	177
Amérique du Nord	11	6
Amériques Centrale et du Sud	2	
Afrique et Moyen Orient	1 704	3 244
Asie et Océanie (hors Japon)	8	55
Japon		
Total	3 920 296	3 704 262
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	740 188	624 286
Autres pays de l'UE	33 504	31 517
Autres pays d'Europe	1 650	1 650
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	775 342	657 453

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
France (y compris DOM-TOM)	4 352 589	4 076 797
Autres pays de l'UE	1 791 128	1 559 378
Autres pays d'Europe	3 618	1 999
Amérique du Nord	1 129	1 120
Amériques Centrale et du Sud	579	826
Afrique et Moyen Orient	4 524	4 108
Asie et Océanie (hors Japon)	2 250	2 450
Japon	511	213
Organismes supra-nationaux		
Total	6 156 328	5 646 891
Dettes rattachées	39 612	33 200
Valeur au bilan	6 195 940	5 680 091

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2009					31.12.2009	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	< = 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						6 794	8 609
Instruments de dette						25 522	
<i>Administrations centrales</i>							
<i>Etablissements de crédit</i>						23 047	
<i>Institutions non établissement de crédit</i>						9	
<i>Grandes Entreprises</i>						2 466	
<i>Clientèle de détail</i>							
Prêts et avances	845 179	3 996	14 981	0	864 156	215 133	67 373
<i>Administrations centrales</i>							
<i>Etablissements de crédit</i>							
<i>Institutions non établissement de crédit</i>	201 489				201 489	1 689	
<i>Grandes Entreprises</i>	301 597				301 597	54 379	130
<i>Clientèle de détail</i>	342 093	3 996	14 981		361 070	159 065	67 243
Total	845 179	3 996	14 981	0	864 156	247 449	75 982
Garanties non affectées							

(en milliers d'euros)	31.12.2008					31.12.2008	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	< = 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						4 321	4 427
Instruments de dette	755				755	25 558	19 753
<i>Administrations centrales</i>							
<i>Etablissements de crédit</i>	210				210	2 944	2 734
<i>Institutions non établissement de crédit</i>							
<i>Grandes Entreprises</i>	545				545	22 614	17 019
<i>Clientèle de détail</i>							
Prêts et avances	742 046	27 158	2 980	9 484	781 668	151 022	272 281
<i>Administrations centrales</i>		54			54		
<i>Etablissements de crédit</i>							
<i>Institutions non établissement de crédit</i>	87 960				87 960	1 126	139
<i>Grandes Entreprises</i>	413 927	13 722	587	3 452	431 668	32 503	50 687
<i>Clientèle de détail</i>	240 159	13 382	2 393	6 032	261 966	117 393	221 455
Total	742 801	27 158	2 980	9 484	782 423	180 901	296 461
Garanties non affectées							

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

En millions d'euros	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	15	73		66	116	
Risques sur les autres contreparties	50	68		41	54	
Total	65	141		107	170	
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières						
- dérivés actions et sur indices						
- dérivés de crédit						
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation						
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	65	141		107	170	

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

(cf. rapport de gestion page 40)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				3 860	9 447	-1 417	11 890	48 552
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3 860	9 447	-1 417	11 890	48 552
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :								878
. Opérations fermes de change								
. Options de change								878
Autres instruments :								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous - total				3 860	9 447	-1 417	11 890	49 430
. Opérations de change à terme								751
Valeurs nettes au bilan				3 860	9 447	-1 417	11 890	50 181

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				11 027	21 155	92 685	124 867	63 237
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				11 027	21 155	92 685	124 867	63 237
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :								121
. Opérations fermes de change								
. Options de change								121
Autres instruments :								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous - total				11 027	21 155	92 685	124 867	63 358
. Opérations de change à terme					18	149	167	159
Valeurs nettes au bilan				11 027	21 173	92 834	125 034	63 517

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				2 677	14 281	38 485	55 443	73 183
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				613	13 772	37 829	52 214	46 132
. Options de taux								3 811
. Caps-floors-collars				2 064	509	656	3 229	23 240
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :				162			162	
. Opérations fermes de change								
. Options de change				162			162	
Autres instruments :	891						891	21 436
. Dérivés sur actions & indices boursiers	891						891	21 436
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous – total	891			2 839	14 281	38 485	56 496	94 619
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	891			2 839	14 281	38 485	56 496	94 619

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				3 592	49 570	39 746	92 908	101 345
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 305	39 218	41 711	82 234	90 858
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				2 287	10 352	-1 965	10 674	10 487
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :				108			108	
. Opérations fermes de change								
. Options de change				108			108	
Autres instruments :								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous - total				3 700	49 570	39 746	93 016	101 345
. Opérations de change à terme				3			3	1
Valeurs nettes au bilan				3 703	49 570	39 746	93 019	101 346

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
Instrument de taux d'intérêt :				
. Futures				
. FRA	9 051	9 051	38	38
. Swaps de taux d'intérêts	2 193 235	5 868 537	2 139 257	2 473 265
. Options de taux				
. Caps-floors-collars	275 042	2 672 511	478 924	3 226 982
. Autres instruments conditionnels				
Instrument de devises et or :				
. Opérations fermes de change				
. Options de change	165 224	165 224	494 429	494 429
Autres instruments :				
. Dérivés sur actions & indices boursiers		132 000		164 549
. Dérivés sur métaux précieux				
. Dérivés sur produits de base				
. Dérivés de crédits				
. Autres	97 701	97 701	185 029	13 585
Sous - total	2 740 253	8 945 024	3 297 677	6 372 848
. Opérations de change à terme	150 045	150 023	189 071	189 045
Total	2 890 298	9 095 047	3 486 748	6 561 893

Risque de taux

(cf. rapport de gestion page 45)

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31.12.2009			31.12.2008		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	10 027	594 993	1 904		403 188	
. Taux fixe		534 993			403 188	
. Taux variable	10 027	60 000	1 904			
Autres devises de l'UE						
. Taux fixe						
. Taux variable						
USD						
. Taux fixe						
. Taux variable						
JPY						
. Taux fixe						
. Taux variable						
Autres devises						
. Taux fixe						
. Taux variable						
Total	10 027	594 993	1 904		403 188	
. Taux fixe		534 993			403 188	
. Taux variable	10 027	60 000	1 904			

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

(cf. rapport de gestion page 45)

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	24 583 858	24 585 114	21 908 610	21 910 695
Autres devises de l'UE	57 807	56 855	87 803	85 984
USD	162 173	160 773	151 949	151 825
JPY	638	632	499	498
Autres devises	4 272	5374	3 570	3 429
Total bilan	24 808 748	24 808 748	22 152 431	22 152 431

Risque de prix

(cf. rapport de gestion page 40)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion page 46)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au CA)	1 613 509	377 837	8 520	109 851	2 109 717
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	3 092 690	1 651 391	6 102 600	8 317 364	19 164 045
Total	4 706 199	2 029 228	6 111 120	8 427 215	21 273 762
Créances rattachées					179 256
Provisions					-339 230
Valeurs nettes au bilan					21 113 788

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au CA)	497 882	62 572	5 010	103 365	668 829
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	5 194 898	1 766 843	4 814 551	6 817 945	18 594 237
Total	5 382 906	1 805 265	4 814 731	6 821 310	19 263 066
Créances rattachées					183 077
Provisions					-272 280
Valeurs nettes au bilan					19 173 863

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	1 704 819	2 025 957	3 968 944	3 528 869	11 228 589
Dettes envers la clientèle	5 513 852	141 728	490 516	10 232	6 156 328
Total	7 218 671	2 167 685	4 459 460	3 539 101	17 384 917
Dettes Rattachées					91 367
Valeur au bilan					17 476 284

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	2 336 915	1 765 604	3 225 581	3 498 136	10 826 236
Dettes envers la clientèle	4 319 865	258 324	150 533	918 167	5 646 889
Total	6 656 780	2 023 928	3 376 114	4 470 756	16 473 125
Dettes Rattachées					90 970
Valeur au bilan					16 564 095

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	1 733	383 414	71 474	108	456 729
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :					
. Émis en France	756 394	831 850	123 647	631 518	2 343 409
. Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires				10 027	10 027
Autres dettes représentées par un titre					
Total	758 127	1 215 264	195 121	641 653	2 810 165
Dettes rattachées					18 543
Valeur au bilan					2 828 708
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 663	43 586	33 671	516 073	594 993
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 904				1 904
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	3 567	43 586	33 671	516 073	596 897
Dettes rattachées					8 106
Valeur au bilan					605 003

(en milliers d'euros)	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	425	357 761	43 480	24 946	426 612
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :					
. Émis en France	675 413	437 405	180 066		1 292 884
. Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total	675 838	795 166	223 546	24 946	1 719 496
Dettes rattachées					17 717
Valeur au bilan					1 737 213
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	693	28 585	73 504	300 408	403 190
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	693	28 585	73 504	300 408	403 190
Dettes rattachées					4 861
Valeur au bilan					408 051

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion page 47)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2009		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>			
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	11 890	125 034	4 260 344
Taux d'intérêt	11 890	124 867	3 940 331
Capitaux propres			
Change		167	320 013
Crédit			
Matière premières autres			
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE			
Taux d'intérêt			
Capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matière premières autres			
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	11 890	125 034	4 260 344

	31.12.2008		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>			
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	50 181	63 517	5 364 214
Taux d'intérêt	48 551	63 237	5 199 665
Capitaux propres			164 549
Change	1 630	280	
Crédit			
Matière premières autres			
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE			
Taux d'intérêt			
Capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matière premières autres			
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER			53 508
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	50 181	63 517	5 417 722

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion *page 49*)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

L'application de la « directive conglomérat » entraîne désormais pour le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Fonds propres de base (tier 1)	2 528 *	2 205
Fonds propres complémentaires (tier 2)	559 *	339
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		0,8
Déductions	-658 *	- 463
Dont Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance	-19 *	- 19
Total des fonds propres prudentiels	2 429 *	2 082

* en attente de validation par Crédit Agricole SA

En application de la réglementation, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2009 comme en 2008, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 375	21 641
Sur opérations internes au Crédit Agricole	34 514	27 169
Sur opérations avec la clientèle	791 863	846 298
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	31 100	29 325
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 084	10 549
Intérêts courus et échus des instruments de couverture (3)	72 576	154 775
Sur opérations de location-financement	182	248
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	946 694	1 090 005
Sur opérations avec les établissements de crédit	-9 863	-14 737
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-274 489	-455 232
Sur opérations avec la clientèle	-78 440	-103 033
Actifs financiers disponibles à la vente	-12	-44
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-58 850	-82 441
Sur dettes subordonnées	-23 257	-16 450
Intérêts courus et échus des instruments de couverture (3)	-90 425	-134 770
Sur opérations de location-financement	-857	-918
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-536 193	-807 625

(1) dont 10 375 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 14 123 milliers d'euros au 31 décembre 2008

(2) dont 9 104 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2009 contre 8 652 milliers d'euros au 31 décembre 2008

(3) Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes « intérêts courus et échus des instruments de couverture » alors que certains étaient présentés jusqu'ici sur la ligne « résultat de couverture » de la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (note 4.3). Le montant net des éléments reclassés s'élève à -21 milliers d'euros en 2009 et à 8 milliers d'euros en 2008.

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31.12.2009			31.12.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	602	-122	480	1 082	-456	626
Sur opérations internes au Crédit Agricole	57 874	-57 753	121	48 221	-29 685	18 536
Sur opérations avec la clientèle	108 911	-538	108 373	89 204		89 204
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	115		115	115		115
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	13 279	-2 366	10 913	12 070	-2 297	9 773
Fiducie et activités analogues	7 754	-14	7 740	64 336	-11 493	52 843
Sur moyens de paiement (1) (2)	136 640	-13 912	122 728	23 984	-1 653	22 331
Produits nets des commissions	325 175	-74 705	250 470	239 012	-45 584	193 428

(1) Certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique « commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues », ont été réaffectées à la rubrique « commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers ». Le montant net de ces commissions s'élève à 17 661 milliers d'euros en 2009 et à 31 317 milliers d'euros en 2008.

(2) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « autres produits (charges) nets » de la rubrique « produits et charges nets des autres activités » (note 4.5) ont été réaffectées à la ligne « commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers ». Le montant net de ces commissions s'élève à 51 718 milliers d'euros en 2009 et à 50 677 milliers d'euros en 2008.

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-13 096	32 006
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	12 346	38 351
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 733	1 376
Résultat de la comptabilité de couverture	-894	-33 853
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	89	37 880

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	21 502	21 513	-11
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	12 750	12 067	683
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) (1)	8 752	9 446	-694
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace (1)			
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	118 508	119 391	-883
Variations de juste valeur des éléments couverts	69 835	19 739	50 096
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	48 673	99 652	-50 979
COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRESORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTERET			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	140 010	140 904	-894

(1) les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes « intérêts courus et échus des instruments de couverture » de la rubrique « produits et charges d'intérêts » (note 4.1) alors que certains étaient présentés jusqu'ici en « résultat de couverture ». Le montant net des éléments reclassés s'élève à -21 milliers d'euros en 2009 et à 8 milliers d'euros en 2008.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	55 296	-55 722	-426
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	45 050	-18 502	26 548
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) *	10 246	-37 220	-27 974
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger *			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	119 510	-152 937	-33 427
Variations de juste valeur des éléments couverts		-75 900	-75 900
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	119 510	-77 037	42 473
COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRESORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTERET			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	174 806	-208 659	-33 853

*montants ajustés par rapport aux états financiers publiés

4.4. Gains ou pertes nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus	33 286	49 358
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente*	230	5 431
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-4 753	-694
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		337
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	28 763	54 432

*hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	67	63
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	15 973	20 127
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	725	-2 552
Produits nets des immeubles de placement	-8 382	-4 516
Autres produits (charges) nets	33 139	94 270
Produits (charges) des autres activités	41 522	107 392

(1) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « autres produits (charges) nets » ont été réaffectées à la ligne « commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers » de la rubrique « commissions nettes » (note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 51 718 milliers d'euros en 2009 et à 50 677 milliers d'euros en 2008.

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	206 122	198 294
Impôts et taxes	18 650	12 059
Services extérieurs et autres frais administratifs	131 942	129 408
Charges générales d'exploitation	356 714	339 761

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors TVA)</i>	2009						2008
	KPMG	MAZARS	PwC	Deloitte	Autres	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	187	155	46	83	29	500	453
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	3			4		7	75
Total	190	155	46	87	29	507	528

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux amortissements	23 952	24 270
Dotations aux dépréciations		
Total	23 952	24 270

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-179 449	-140 136
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-4 548	-4 462
Prêts et créances	-151 710	-107 450
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-10 784	-15 291
Autres actifs	-705	-265
Engagements par signature	-512	-6 188
Risques et charges	-11 190	-6 480
Reprises de provisions et de dépréciations	75 322	87 849
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	60 378	60 610
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 942	
Autres actifs	162	250
Engagements par signature	321	21 342
Risques et charges	8 519	5 647
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-104 127	-52 287
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes /prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-3 418	-3 573
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 479	1 957
Décote sur crédits restructurés	-680	-714
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-106 746	-54 617

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	816	-4 393
Plus-values de cession	966	1 652
Moins-values de cession	-150	-6 045
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	816	-4 393

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt courant	-86 926	-88 752
Charge d'impôt différé	14 074	15 798
Charge d'impôt de la période	-72 852	-72 954

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	238 326	34,43%	82 056
Effet des différences permanentes			-9 668
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-89
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			1 873
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 326
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 518
Impôt sur intérêts minoritaires			2 211
Effet des autres éléments			-3 339
Taux et charge effectif d'impôt		30,57%	72 852

Au 31/12/2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	245 657	34,43%	84 580
Effet des différences permanentes			-14 873
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-78
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			603
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-116
Effet de l'imposition à taux réduit			-6 135
Impôt sur intérêts minoritaires			2 346
Effet des autres éléments			6 627
Taux et charge effectif d'impôt		28,32%	72 954

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
(en milliers d'euros)					
Variation de juste valeur		259 953			
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)		259 953			
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)		1 075			
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)		261 028			
Variation de juste valeur		-656 649			
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)		-656 649			
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)		-330			
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)		-656 979			

(1) les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Montant brut	266 591	-690 974
Impôt	-5 563	33 995
Total net	261 028	-656 979

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France relève du secteur « Banque de proximité ». Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerce une activité de courtage en ligne en Belgique via la filiale Keytrade Bank.

5.1. Information par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
	Banque de proximité	Banque de proximité
Produit net bancaire total	731 345	675 512
Charges de fonctionnement	-380 666	-364 031
Résultat brut d'exploitation	350 679	311 481
Coût du risque	-106 746	-54 617
Résultat d'exploitation	243 933	256 684
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-353	5 598
Gains ou pertes nets sur autres actifs	816	-4 393
Variation de valeur des écarts d'acquisition		
Résultat avant impôt	244 396	258 069
Impôts sur les bénéfices	-72 852	-72 954
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		
Résultat net de l'exercice	171 544	185 115
Intérêts minoritaires	-6 423	-6 814
Résultat Net part du groupe	165 121	178 301
Actifs sectoriels	24 808 748	22 152 431
Passifs sectoriels	22 169 614	19 915 998

En 2009, la part des activités assurances dans les actifs sectoriels représente 83480 milliers d'euros, pour un résultat de 3 165 milliers d'euros ; la part des activités immobilières dans les actifs sectoriels représente 252 405 milliers d'euros.

5.2. Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs Sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs Sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	156 132	659 939	21 870 204	172 784	608 411	19 662 402
Autres pays de l'Union européenne	8 989	71 406	2 938 544	5 517	67 101	2 490 029
Autres pays d'Europe						
Amérique du Nord						
Amériques Centrale et du Sud						
Afrique et Moyen Orient						
Asie et Océanie (hors Japon)						
Japon						
Total	165 121	731 345	24 808 748	178 301	675 512	22 152 431

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	95 192		91 408	
Banques centrales	74 131		57 735	
Total en principal	169 323		149 143	
Créances/ Dettes rattachées	23		90	
Valeur au Bilan	169 346		149 233	

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	57 266	95 026
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	78 380	70 013
Valeur au bilan	135 646	165 039
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	770	407
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	770	407
* Titres cotés		407
* Titres non cotés	770	
- Actions et autres titres à revenu variable		
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	56 496	94 619
Valeur au bilan	57 266	95 026

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	78 380	70 013
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	78 380	28 519
* Titres cotés		
* Titres non cotés	78 380	28 519
Actions et autres titres à revenu variable		41 494
* Titres cotés		30 408
* Titres non cotés		11 086
Créances rattachées		
Valeur au bilan	78 380	70 013

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	93 018	101 346
Passifs financiers à la juste Valeur par résultat sur option	325 758	312 663
Valeur au bilan	418 776	414 009

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	93 018	101 346
Valeur au bilan	93 018	101 346

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette				
Passifs subordonnés	325 758	24 242	312 663	17 337
Autres passifs financiers				
Total	325 758	24 242	312 663	17 337

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
- Effets publics et valeurs assimilées	340 208	210 716
- Obligations et autres titres à revenu fixe	877 943	800 281
* Titres cotés	342 282	532 387
* Titres non cotés	535 661	267 894
- Actions et autres titres à revenu variable	1 041 273	640 560
* Titres cotés	13 192	11 463
* Titres non cotés	1 028 081	629 097
Total des titres disponibles à la vente	2 259 424	1 651 557
Total des créances disponibles à la vente		
Créances Rattachées	14 432	9 736
Valeur au bilan (1)	2 273 856	1 661 293

(1) au 31.12.2009 : dont 17 619 k€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances
au 31.12.2008 : dont 8 889 k€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	340 208	9 663	49	210 716	6 206	701
Obligations et autres titres à revenu fixe	877 943	24 791	25 739	800 281	23 609	112 069
Actions et autres titres à revenu variable	225 728	18 651	27 696	71 971	8 341	1 474
Titres de participation non consolidés	815 543	43 378	8 859	568 589	28 376	206 132
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	14 434			9 736		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	2 273 856	96 483	62 343	1 661 293	66 532	320 376
Impôts		-18 326	-18 366		-13 082	-38 522
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		78 157	43 977		53 450	281 854

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	419 291	227 937
dont comptes ordinaires débiteurs sains	17 942	63 471
dont comptes et prêts au jour le jour sains	401 349	164 466
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	3 618	2 038
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	422 909	229 975
Créances rattachées	3 803	2 223
Dépréciations		
Valeur nette	426 712	232 198
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1 159 174	14 825
Comptes et avances à terme	527 634	424 029
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	1 686 808	438 854
Créances rattachées	22 170	12 840
Dépréciations		
Valeur nette	1 708 978	451 694
Valeur nette au bilan	2 135 690	683 892

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	27 309	32 233
Autres concours à la clientèle	18 573 453	18 116 171
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	61 400	61 400
Titres non cotés sur un marché actif	4 587	4 589
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	260 707	239 506
Comptes ordinaires débiteurs	197 862	101 479
Total	19 125 318	18 555 378
Créances rattachées	153 283	168 012
Dépréciations	-338 057	-271 253
Valeurs nettes	18 940 544	18 452 137
Opérations de crédit-bail		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	38 727	38 860
Total	38 727	38 860
Créances rattachées		2
Dépréciations	-1 173	-1 028
Valeurs nettes	37 554	37 834
Valeurs nettes au bilan	18 978 098	18 489 971

Au cours de l'année 2009, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 1 267 108 K€ de créances en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 156 435 K€ en 2008. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Créances sur établissements de crédit							
Créances clientèle	271 253		159 054	-86 530		-5 720	338 057
<i>dont dépréciations collectives</i>	52 942		27 557	-13 127			67 372
Opérations de crédit-bail	1 027		857	-182		-528	1 174
Titres détenus jusqu'à l'échéance	15 291		10 784	-5 942			20 133
Actifs disponibles à la vente	8 889		9 300	-571			17 618
Autres actifs financiers	1 245		705	-282		200	1 868
Total des dépréciations des actifs financiers	297 705		180 700	-93 507		-6 048	378 850

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	255 606		120 132	-100 246		-4 239	271 253
<i>dont dépréciations collectives</i>	43 977		12 799	-3 834			52 942
Opérations de crédit-bail	866		918	-248		-509	1 027
Titres détenus jusqu'à l'échéance			15 291				15 291
Actifs disponibles à la vente	4 180		5 156	-447			8 889
Autres actifs financiers	747		266	-250		482	1 245
Total des dépréciations des actifs financiers	261 399		141 763	-101 191		-4 266	297 705

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	714 736	269 321
dont comptes ordinaires créditeurs	38 776	4 997
dont comptes et emprunts au jour le jour	675 960	264 324
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	714 736	269 321
Dettes rattachées	3 921	2 144
Total	718 657	271 465
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	1 231	929 195
Comptes et avances à terme	10 512 622	9 627 719
Sous-total	10 513 853	10 556 914
Dettes rattachées	47 834	55 625
Total	10 561 687	10 612 539
Valeur nette au bilan	11 280 344	10 884 004

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	3 721 774	3 084 609
Comptes d'épargne à régime spécial	1 421 561	1 085 711
Autres dettes envers la clientèle	1 012 993	1 476 570
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	6 156 328	5 646 890
Dettes rattachées	39 612	33 201
Valeur au bilan	6 195 940	5 680 091

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics et valeurs assimilées	29 743	30 696
Obligations et autres titres à revenu fixe	264 386	135 582
Total	294 129	166 278
Créances rattachées	3 940	33
Dépréciations	-20 133	-15 291
Valeur nette au bilan	277 936	151 020

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	456 729	426 611
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :		
. Émis en France	2 343 409	1 292 884
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires	10 027	
Autres dettes représentées par un titre		
Total	2 810 165	1 719 495
Dettes rattachées	18 543	17 718
Valeur au bilan	2 828 708	1 737 213
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	594 993	403 188
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 904	
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	596 897	403 188
Dettes rattachées	8 106	4 863
Valeur au bilan	605 003	408 051

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après :

- un BMTN à taux fixe d'un montant de 125 000 K€ sur 10 ans ;
- un BMTN à taux fixe d'un montant de 80 000 K€ sur 10 ans.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants		42 492
Impôts différés	34 179	33 679
Total actifs d'impôts courants et différés	34 179	76 170
Impôts courants	13 276	1 758
Impôts différés	70 657	7 103
Total passifs d'impôts courants et différés	83 933	8 861

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

	31.12.2009		31.12.2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponible à la vente		3 777		669
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Provisions non déductibles	39 376		41 822	
Charges à payer non déductibles	3 039		2 220	
Autres différences temporaires				
Autres impôts différés	74 710	149 826	61 318	78 115
Effet des compensations	-82 946	-82 946	-71 681	-71 681
Total impôts différés	34 179	70 657	33 679	7 103

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres actifs	125 019	126 021
Comptes de stocks et emplois divers	928	640
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	103 037	99 940
Comptes de règlements	6 074	10 851
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance	5 291	1 701
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	9 689	12 889
Comptes de régularisation	115 461	114 486
Comptes d'encaissement et de transfert	35 438	7 864
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	22	26
Produits à recevoir	66 097	88 344
Charges constatées d'avance	8 199	5 369
Autres comptes de régularisation	5 705	12 882
Valeur nette au bilan	240 480	240 506

Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Autres passifs (1)	135 165	184 565
Comptes de règlements	6 718	8 335
Créditeurs divers	96 687	145 897
Versements restant à effectuer sur titres	28 302	26 789
Autres passifs d'assurance (3)	3 458	0
Autres (3)	0	3 544
Comptes de régularisation	222 381	199 842
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	82 787	49 223
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	9	1
Produits constatés d'avance	57 925	51 941
Charges à payer (4)	73 649	98 579
Autres comptes de régularisation (4)	8 011	99
Valeur au bilan	357 545	384 408

(1) les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) les montants sont indiqués en net

(3) « les autres comptes de régularisations » jusque là affectées à la ligne « autres » ont été réaffectées à la ligne « autres passifs d'assurance » ajoutée en 2009. Le montant net de ces régularisations s'élève à 3 458 milliers d'euros en 2009.

(4) « les autres passifs d'assurance » jusque là affectées à la ligne « charges à payer » ont été réaffectées à la ligne « autres comptes de régularisation ». Le montant net de ces régularisations s'élève à 8 011 milliers d'euros en 2009.

6.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs non courants destinés à être cédés *	28 673	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		

*La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient depuis la fin de l'année 2009 une participation à hauteur de 43,51% de la société HSA, holding du groupe des Eaux Minérales de Saint-Amand. Cette prise de participation est le résultat de la conversion d'un crédit relais en actions, afin de permettre une stabilisation de l'actionnariat. Dès le printemps 2010, en concertation avec les actionnaires, un mandat sera donné à un intermédiaire financier afin de réaliser la cession de cette participation sur le marché.

6.13. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises (1))	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Valeur brute	155 199		1 563	-196		2 590	159 156
Amortissements & Provisions	-20 337		-10 124	66		-211	-30 606
Valeur nette au bilan	134 862		-8 561	-130		2 379	128 550
Y compris immeubles de placement donnés en location simple							

(1) Dont réévaluation des immeubles de placement de la Foncière de l'Erable pour 849 K€

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) (1)	Diminutions (Cessions et échéances) (1)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	109 149		52 191	-5 967		-174	155 199
Amortissements & Provisions	-13 278		-6 975			-84	-20 337
Valeur nette au bilan	95 871		45 216	-5 967		-258	134 862

Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(1) Dont réévaluation des immeubles de placement de la Foncière de l'Erable pour 41 989 K€

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 140 455 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 143 184 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	345 433		46 701	-25 143		-2 662	364 329
Créances rattachées (1)							
Amortissements & Provisions	-183 217		-21 376	3 848		283	-200 462
Valeur nette au bilan	162 216		25 325	-21 295		-2 379	163 867
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	29 440		6 222	-4 863			30 799
Amortissements & Provisions	-27 898		- 835	248			-28 485
Valeur nette au bilan	1 542		5 387	-4 615			2 314

(1) loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	335 253		42 470	-32 304		14	345 433
Créances rattachées (1)							
Amortissements & Provisions	-182 213	-5	-20 506	19 370		137	-183 217
Valeur nette au bilan	153 040	-5	21 964	-12 934		151	162 216
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	28 961		1409	-930			29 440
Amortissements & Provisions	-27 422		-1306	832		-2	-27 898
Valeur nette au bilan	1 539		103	-98		-2	1 542

(1) loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple

6.15. Provisions techniques des contrats d'assurance

Ventilation des provisions techniques d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2009			31.12.2008		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
CONTRATS D'ASSURANCES		58 935	58 935		59 660	59 660
CONTRATS D'INVESTISSEMENT AVEC PB DISCRETIONNAIRE						
CONTRATS D'INVESTISSEMENT SANS PB DISCRETIONNAIRE						
PROVISION POUR PARTICIPATION AUX BENEFICES et RISTOURNES						
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (sinistres, autres...)						
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILEES		58 935	58 935		59 660	59 660
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE ACTIVE						
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		9 689	9 689		12 889	12 889
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES		49 246	49 246		46 771	46 771

6.16. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts (a)	31.12.2009
Risques sur les produits épargne logement	21 860				-6 240		15 620
Risques d'exécution des engagements par signature	919		512		-321		1 110
Risques opérationnels	7 982		2 857		-3 499		7 340
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	14 223		1 249	-256	-450	-38	14 728
Litiges divers	14 134		12 926	-1 969	-5 137	-53	19 901
Participations	0						
Restructurations	0						
Autres risques	66 625		5 198	-437	-776	-61 715	8 895
Provisions	125 743		22 742	-2 662	-16 423	-61 806	67 594

(1) Dont 13 400 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 328 K€ au titre de la provision pour médaille du travail
(a) En général, il s'agit de reclassements

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts (a)	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	21 590		270				21 860
Risques d'exécution des engagements par signature	16 073		6 188	-632	-20 710		919
Risques opérationnels	7 700		597	-102	-213		7 982
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	15 652		557	-660	-1 279	-47	14 223
Litiges divers	12 247		6 002	-359	-2 974	-782	14 134
Participations	0						0
Restructurations	0						0
Autres risques	55 501		15 053	-2 152	-2 648	871	66 625
Provisions	128 763		28 667	-3 905	-27 824	42	125 743

(1) Dont 12 905 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 318 K€ au titre de la provision pour médaille du travail
(a) En général, il s'agit de reclassements

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 916 941	1 687 736
Ancienneté de plus de 10 ans	667 584	896 706
Total plans d'épargne-logement	2 584 525	2 584 442
Total comptes épargne-logement	428 985	430 899
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 013 510	3 015 341

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	45 658	42 127
Comptes épargne-logement :	131 041	132 350
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	176 699	174 477

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 580	4 980
Ancienneté de plus de 10 ans	5 750	4 500
Total plans d'épargne-logement	7 330	9 480
Total comptes épargne-logement	8 290	12 380
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 620	21 860

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	9 480		2 150	7 330
Comptes épargne-logement :	12 380		4 090	8 290
Total provision au titre des contrats épargne-logement	21 860		6 240	15 620

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.17. Capitaux propres

➤ **Composition du capital au 31 décembre 2009**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2009	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	15 883 673	702 467		16 586 140		
Dont part du Public	15 793 290	389 917		16 183 207	28,09%	
Dont part Crédit Agricole S.A						
Dont part Auto-détenue	90 383	312 550		402 933	0,70%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815			14 300 815		
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A	14 300 815			14 300 815	24,82%	
Part sociales	26 730 915			26 730 905		
Dont 63 Caisses Locales	26 730 450			26 730 450	46,39%	95,24%
Dont 25 Administrateurs de la CR	455		10	445	NS	3,97%
Dont Crédit Agricole S.A	10			10	NS	0,79%
TOTAL	56 915 403	702 467	10	57 617 860	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 3,05 € et le montant total du capital est 175 734 K€.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2006	0,94	0,94	0,06
2007	1,15	1,15	0,06
2008	1,25	1,25	0,14
Prévu 2009	1,25	1,25	0,12

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2009

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France du 29 mars 2010.

Le texte de la résolution est le suivant :

Quatrième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 3,89 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2009, soit 0,118645 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que

- le solde de l'intérêt pourra, au choix du sociétaire, être perçu pour tout ou partie de la rémunération qui lui est due, soit en numéraire soit en parts sociales à émettre.
- Le délai d'exercice de l'option ouverte aux porteurs de parts sociales débutera le 9 avril 2010, date de détachement de l'intérêt aux parts sociales, et s'achèvera le 26 avril 2010.
- Le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du 5 mai 2010.
- Pour le sociétaire souhaitant réinvestir le solde de l'intérêt en parts sociales, et lorsque le montant total du solde des intérêts pouvant être réinvesti ne correspond pas à un nombre entier de parts sociales, le porteur de parts recevra à son choix
 - o soit le nombre entier de parts sociales immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces
 - o soit le nombre entier de parts sociales immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire.
- Ces nouvelles parts sociales auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les parts sociales actuelles, à l'exception de leur date de jouissance fixée au 1^{er} janvier 2010.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, de constater l'augmentation de capital qui en résultera.

Cinquième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 1,25 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2009. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % sur le montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que

- le solde du dividende pourra, au choix du porteur, être perçu pour tout ou partie de la rémunération qui lui est due, soit en numéraire soit en CCI ou en CCA à émettre.
- Le CCI qui sera remis en paiement du dividende sera émis à une valeur représentant au moins 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende et arrondie au centième d'euro supérieur.
- Le prix du CCA qui sera remis en paiement du dividende sera calculé selon les règles en vigueur.
- Le délai d'exercice de l'option ouverte aux porteurs de CCI et de CCA débutera le 9 avril 2010, date de détachement du dividende et s'achèvera le 26 avril 2010.
- Le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du 5 mai 2010.
- Pour le porteur de CCI ou de CCA souhaitant réinvestir le solde du dividende en CCI ou en CCA, et lorsque le montant total du solde du dividende payable en CCI ou en CCA ne correspond pas à un nombre entier de CCI ou de CCA nouveaux, le porteur de parts recevra à son choix
 - o soit le nombre entier de CCI ou de CCA immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces
 - o soit le nombre entier de CCI ou de CCA immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire.
- Ces nouveaux CCI et CCA auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les CCI et les CCA actuels, à l'exception de leur date de jouissance fixée au 1^{er} janvier 2010.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, de constater l'augmentation de capital qui en résultera.

Sixième résolution : affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, se soldant par un bénéfice de 196 979 536,21 euros :

Résultat comptable	196 979 536,21 €
Report à nouveau	0 €
Résultat à affecter	196 979 536,21 €
Intérêts aux parts sociales	3 171 488,28 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	20 732 675,00 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	17 876 018,75 €
Réserve légale	155 199 354,18 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Intérêts aux parts sociales :

Exercice	Nombre de PS	Distribution par titre	Distribution totale
2008	26 730 915	0,1373	3 668 818,10
2007	26 730 915	0,06	1 603 854,90
2006	26 730 975	0,06	1 603 858,50

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) :

Exercice	Nombre de CCI	Distribution par titre	Distribution totale
2008	15 883 673	1,25	19 854 591,25
2007	15 421 985	1,15	17 735 282,75
2006	15 097 546	0,94	14 191 693,24

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) :

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par titre	Distribution totale
2008	14 300 815	1,25	17 876 018,75
2007	14 300 815	1,15	16 445 937,25
2006	14 300 815	0,94	13 442 766,10

6.18. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		169 346				169 346
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		2 106	12 840	15 482	105 218	135 646
Instruments dérivés de couverture		1 347	2 513	8 030		11 890
Actifs financiers disponibles à la vente	1 133 302	44 155	36 713	457 089	602 597	2 273 856
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 639 482	377 837	8 520	109 851	2 135 690
Prêts et créances sur la clientèle		2 906 743	1 651 391	6 102 600	8 317 364	18 978 098
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		80 605				80 605
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 901	21 123	202 881	51 031	277 936
Total actifs financiers par échéance	1 133 302	4 846 685	2 102 417	6 794 602	9 186 061	24 063 067
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		142	3 561	49 570	365 503	418 776
Instruments dérivés de couverture		2 377	8 650	21 173	92 834	125 034
Dettes envers les établissements de crédit		1 756 574	2 025 957	3 968 944	3 528 869	11 280 344
Dettes envers la clientèle		5 553 464	141 728	490 516	10 232	6 195 940
Dettes représentées par un titre		776 670	1 215 264	195 121	641 653	2 828 708
Dettes subordonnées		11 673	43 586	33 671	516 073	605 003
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		29 729				29 729
Total passifs financiers par échéance		8 130 629	3 438 746	4 758 995	5 155 164	21 483 534

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		149 233				149 233
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	41 494	619	21 918	37 681	63 327	165 039
Instruments dérivés de couverture		2 077	2 057	12 852	33 195	50 181
Actifs financiers disponibles à la vente	674 082	28 734	50 843	274 252	633 382	1 661 293
Prêts et créances sur les établissements de crédit	18 759	521 022	57 327		86 784	683 892
Prêts et créances sur la clientèle		5 090 632	1 766 843	4 814 551	6 817 945	18 489 971
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		33 467				33 467
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		1 938	18 498	95 417	35 167	151 020
Total actifs financiers par échéance	734 335	5 827 722	1 917 486	5 234 753	7 669 800	21 384 096
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		304	3 044	34 846	375 815	414 009
Instruments dérivés de couverture		141	37	13 772	49 567	63 517
Dettes envers les établissements de crédit		2 394 683	1 765 604	3 225 581	3 498 136	10 884 004
Dettes envers la clientèle		4 353 067	258 324	150 533	918 167	5 680 091
Dettes représentées par un titre		693 555	795 166	223 546	24 946	1 737 213
Dettes subordonnées		5 554	28 585	73 504	300 408	408 051
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		40 716				40 716
Total passifs financiers par échéance		7 488 020	2 850 760	3 721 782	5 167 039	19 227 601

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	116 547	112 381
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 160	9 039
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	3 094	3 355
Autres charges sociales	40 587	39 293
Intéressement et participation	24 501	22 454
Impôts et taxes sur rémunération	12 233	11 773
Total charges de personnel *	206 122	198 295

(*) dont indemnités liées à la retraite pour 426 K€
dont autres avantages à long terme : médailles du travail pour 86 K€

7.2. Effectif fin de période

Effectif	31.12.2009	31.12.2008
France	3 081	3 180
Etranger	281	269
Total	3 362	3 449

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

en milliers d'euros

		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/2008	37 445	48 510	49 951	35 770	31 123
	Coût des services rendus sur la période	1 992	2 230	2 225	1 850	1 375
	Coût financier	2 080	2 403	2 313	1 308	1 583
	Cotisations de l'employé	75	71	78		
	Modification / Réduction / liquidation de plan	452	-12 302			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées (obligatoire)	-2 038	-2 335	-2 037	-1 034	-926
	(Gains) / pertes actuariels	458	-1 133	-4 026	-2 165	2 550
Dette actuarielle au 31/12/2009	40 464	37 444	48 504	35 729	35 705	
		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	1 992	2 230	2 225	1 850	1 375
	Coût financier	2 080	2 403	2 313	1 308	1 583
	Rendement attendu des actifs sur la période	-1 083	-1 434	-1 376	-1 044	-986
	Amortissement du coût des services passés	38				
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	1 338	-3 383	-2 016	399	2 160
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	4 365	-184	1 146	2 513	4 132
		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/2008	27 474	35 057	34 395	26 088	23 196
	Rendement attendu des actifs	1 083	1 434	1 376	1 044	986
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-879	2 250	-2 011	-2 563	390
	Cotisations de l'employeur	2 502	3 020	2 947	1 929	2 309
	Cotisations de l'employé	75	71	78		
	Modification / Réduction / liquidation de plan		-12 302			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					5
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées	-1 678	-2 058	-1 734	-845	-798
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/2009	28 577	27 472	35 051	25 653	26 088
		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Position nette	Dette actuarielle fin de période	-40 464	-37 445	-48 504	-35 729	-35 705
	Coût des services passés non comptabilisés	414				
	Dette actuarielle nette fin de période	-40 050	-37 445	-48 504	-35 729	-35 705
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	28 577	27 474	35 051	25 653	26 088
	Position nette (passif) / actif fin de période	-11 473	-9 971	-13 453	-10 076	-9 617

Information sur les actifs des régimes (1)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Composition des actifs					
-% d'obligations	77%	81%	70%	72%	78%
-% d'actions	15,70%	9%	20%	16%	19%
-% autres actifs	7,30%	10%	10%	12%	3%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Taux d'actualisation (2)	5,09%	5,20%	4,89%	4,22%	3,74%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4,15%	4,15%	4,05%	4,20%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	2,90%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux					

(1) calculé sur la base de 156,9 milliards d'euros d'actifs sur le périmètre du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France

(2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le groupe Crédit Agricole SA et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5. Autres engagements sociaux

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et les Délégués Syndicaux sont convenus d'accords contribuant au développement de la politique de rémunération contractuelle de l'entreprise.

Les accords d'intéressement et de participation permettent de faire participer les salariés au développement de l'entreprise en fonction de l'évolution de son résultat.

Les montants d'intéressement placés par les salariés sur leur plan d'épargne entreprise sont majorés d'un abondement de 10%.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France accorde également une prime aux salariés qui se sont vus décerner la médaille de travail.

Les provisions constituées par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 26 778 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2009.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la Direction et du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 1 504 670 euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et recus

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés		
Engagements de financement	3 924 346	3 708 311
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	4 050	4 050
. Engagements en faveur de la clientèle	3 920 296	3 704 261
Ouverture de crédits confirmés	3 130 915	2 954 340
- Ouverture de crédits documentaires	20 025	14 188
- Autres ouvertures de crédits confirmés	3 110 890	2 940 152
Autres engagements en faveur de la clientèle	789 381	749 921
Engagements de garantie	775 342	657 453
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
<i>Confirmations d'ouverture de crédits documentaires</i>		
<i>Autres garanties</i>		
. Engagements d'ordre de la clientèle	775 342	657 453
<i>Cautions immobilières</i>	273 279	228 603
<i>Garanties financières</i>	216 078	142 640
<i>Autres garanties d'ordre de la clientèle</i>	285 985	286 210

Engagements reçus		
Engagements de financement	900 875	298 036
. Engagements reçus d'établissements de crédit	900 875	298 036
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 524 293	3 257 426
. Engagements reçus d'établissements de crédit	702 365	703 002
. Engagements reçus de la clientèle	2 821 928	2 554 424
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	353 603	359 274
Autres garanties reçues	2 468 325	2 195 150

Actifs donnés en garantie de passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Titres prêtés	21 826	
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total Actifs donnés en Garantie de passif	21 826	

Garanties détenues

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

(En milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres (immeubles à réaliser)	968	758
Total	968	758

9. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

- **Reclassements effectués par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France**

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 135 690	2 135 702	683 892	684 167
Prêts et créances sur la clientèle	18 978 098	18 591 697	18 489 971	18 005 549
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	277 936	261 899	151 020	120 295
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	11 280 344	11 451 642	10 884 004	11 130 655
Dettes envers la clientèle	6 195 940	6 141 093	5 680 091	5 719 109
Dettes représentées par un titre	2 828 708	2 885 848	1 737 213	1 718 154
Dettes subordonnées	605 003	606 834	408 051	409 872

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	57 266	966	56 152	148
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction	770		770	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	770		770	
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	56 496	966	55 382	148
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	78 380		77 179	1 201
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	78 380		77 179	1 201
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	78 380		77 179	1 201
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 273 856	661 319	1 512 500	100 037
Effets publics et valeurs assimilées	346 299	342 956	1 006	2 337
Obligations et autres titres à revenu fixe	886 286	306 777	483 668	95 841
Actions et autres titres à revenu variable	1 041 271	11 586	1 027 826	1 859
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	11 890	4 273	7 617	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 421 392	666 558	1 653 448	101 386

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	93 018	176	92 842	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	93 018	176	92 842	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	325 758		325 758	
Instruments dérivés de couverture	125 034	56 703	68 331	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	543 810	56 879	486 931	

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture			
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Valeurs reçues en pension	Titres reçus en pension livrée	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Créances sur la clientèle	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Valeurs reçues en pension	Titres reçus en pension livrée		Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
(en milliers d'euros)																		
Solde d'ouverture (01.01.2009)																		
Gains /pertes de la période (1)	1 928						48				280	280		85	1 664	-149		
Comptabilisés en résultat	-1 916						48				280	280			-2 095	-149		
Comptabilisés en capitaux propres	3 844													85	3 759			
Achats de la période	19 866						55							1 500	18 001	310		
Ventes de la période	-14 951														-11 393			
Emissions de la période																		
Dénouements de la période																		
Transferts	94 543						45				4 479	4 479		752	87 569	1 698		
Transferts vers niveau 3	94 543						45				4 479	4 479		752	87 569	1 698		
Transferts hors niveau 3																		
Solde de clôture (31.12.2009)	101 386						148				1 201	1 201		2 337	95 841	1 859		

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	-115
Comptabilisés en résultat	-2 017
Comptabilisés en capitaux propres	1 902

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en "coût du risque".

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur significatif n'est à signaler.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France

Adresse		Président
10, avenue Foch	59020 Lille	Paul BERNARD

Les Caisses locales :

Méthode de consolidation : intégration globale

Caisses Locales	Adresse	Ville	Présidents
AIRE	1/5, Rue d'Arras	62922 AIRE SUR LA LYS	ALLOUCHERY Daniel
ARLEUX	34, rue Fily	59151 ARLEUX	MASCAUX Henri
ARMENTIERES	32, place Saint Vaast	59280 ARMENTIERES	DEMEULENAERE Fernand
ARRAS	19, Grand Place	62000 ARRAS	TRIPLÉT Hubert
AUBERCHICOURT	7, place Jean Jaurès	59580 ANICHE	VANDEBUSSCHE Pierre
AUBIGNY	1, Place du Manoir	62690 AUBIGNY EN ARTOIS	DESCAMPS Luc
AUDRUICQ	9, Place Belle Roze	62610 ARDRES	ADAM Michel
AULNOYE	17, rue Jean Jaurès	59620 AULNOYE	DELIVYNE Avit
AVESNES	77, Grand Rue	62810 AVESNES LE COMTE	TRAINSEL Alain
AVESNES/HELPE	4, rue Vauban	59440 AVESNES/HELPE	ROSELEUR Jean-Pierre
BAILLEUL	16, rue d'Ypres	59270 BAILLEUL	ASSEMAN Philippe
BAPAUME	16, Route de Douai	62450 BAPAUME	TRUFFAUX Philippe
BAVAY	40, rue Pierre Mathieu	59570 BAVAY	CABARET Michel
BERGUES	26, rue Nationale	59380 BERGUES	BRYGO Bernard
BETHUNE	159, Place du Maréchal Joffre	62401 BETHUNE	DURIEZ Pierre
BONDUES/MARCQ	1906, avenue De Gaulle	59910 BONDUES	PACORY Bernard
BOUCHAIN	222 rue Léon Pierard BP36	59111 BOUCHAIN	MOREAU Domitien
BOULOGNE/MER	83 à 85, Bd Mariette	62 200 BOULOGNE/MER	PARENTY Daniel
BOURBOURG	13, rue Pasteur	59630 BOURBOURG	DAMBRE Jacques
BRUAY	76, Rue Jules Guesde	62700 BRUAY	DOISNE Jean-Marc
BUCQUOY	18, Grand Place	62760 PAS EN ARTOIS	CARON Pierre-Yves
CALAIS	77, Bd Lafayette	62102 CALAIS	CALAIS Patrice

Caisses Locales	Adresse	Ville	Présidents
CAMBRAI	27, rue de Nice	59400 CAMBRAI	FONTAINE Henri
CARNIERES	9, rue Karl Marx	59129 AVESNES lez AUBERT	DENEUBOURG Jean-Marie
CASSEL	61, rue Moeneclae	59670 CASSEL	FRANCHOIS Emmanuel
CLARY	11, rue Gambetta	59540 CAUDRY	GAVE Philippe
CONDE/ESCAUT	47, rue Gambetta	59163 CONDE/ESCAUT	DUBRULLE José
CYSOING	42, rue Léon Gambetta	59830 CYSOING	POLLET Dominique
DESVRES	10, Rue des Potiers	62240 DESVRES	PENIGUEL Christian
DOUAI	179, rue de Paris	59505 DOUAI	VION Marie-Madeleine
FREVENT	2, place Jean Jaurès	62270 FREVENT	DUCROQUET Thierry
GUINES	29, Rue G Clémenceau	62340 GUINES	CALAIS Thierry
HAUT PAYS	25, Place Jean Jaurès	62380 LUMBRES	ROLIN Stéphane
HAZEBROUCK	5, rue de l'Eglise	59190 HAZEBROUCK	WYCKAERT Jacques
HENIN	16, Rue du 8 mai	62200 CARVIN	WILLEFERT Didier
HESDIN	1, Place d'Armes	62140 HESDIN	THELLIER Louis
LA BASSEE	5, rue du Général Leclercq	59480 LA BASSEE	CAILLET Bernard
LE CATEAU	36/38, rue Jean-Jaurès	59360 LE CATEAU	LESAGE Jean-Luc
LE QUESNOY	8/12, rue Henri Weibel	59530 LE QUESNOY	CAFFIERI Maurice
LENS	27, Rue René Lannoy	62301 LENS	HUCHETTE Monique
LILLE	71 à 73, rue Nationale	59800 LILLE	LEFEBVRE Didier
LILLERS	9, Rue du Commerce	62190 LILLERS	LECLERCQ Alain
MARCHIENNES	41, rue Pasteur	59490 SOMAIN	DERAM Michel
MARCOING	15, rue de la République	59159 MARCOING	COLAR Pierre-Yves
MARQUISE	12, Rue Pasteur	62250 MARQUISE	TETTART Philippe
MAUBEUGE	40, avenue de France	59600 MAUBEUGE	CATON Daniel
MERVILLE	9, Place de la Libération	59660 MERVILLE	CAUDRON Bruno
MONTREUIL	32, Place du Gal de Gaulle	62170 MONTREUIL	ROUSSEL Jean-François
ORCHIES	1, place Léon Gambetta	59310 ORCHIES	DEBAERE André
PERNES	29, Grand Place	62550 PERNES	BLANCKAERT Jean-Pierre
PONT A MARCQ	102, rue nationale	59710 PONT A MARCQ	SPRIET Thérèse
QUESNOY/DEULE	3, rue du Général Leclercq	59890 QUESNOY/DEULE	CATRY Albert
SAINT AMAND LES EAUX	34, rue d'Orchies	59230 ST AMAND les EAUX	PRUVOT Alfred
SAINT POL	4, Place Verdun	62130 SAINT POL	GOSSE DE GORRE Bertrand
SAINT-OMER	26, Place Foch	62502 SAINT-OMER	PRUVOST André
SECLIN	31, place du Gal de Gaulle	59113 SECLIN	COLLETTE Yves
SOLESMES	53, rue de la République	59730 SOLESMES	POTTIER Jean-Pierre
STEENVOORDE	33, place Norbert Segard	59114 STEENVOORDE	DECLERCK Jean-Claude
TRELON	52, rue Saint Louis	59612 FOURMIES	BERTRAND Gérard
VALENCIENNES	15, avenue d'Amsterdam	59300 VALENCIENNES	HIOLE Philippe
VILLENEUVE D'ASCQ	30, Bd du Comte Montalembert	59650 VILLENEUVE d'ASCQ	BRABANT Hervé
WATTRELOS	40, rue Carnot	59150 WATTRELOS	DUHIN Gérard
WORMHOUT	42, place du Gal de Gaulle	59470 WORMHOUT	BAILLIE Claire

SAS Belgium CA

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	45,0% en 2009 45,0% en 2008	45,0% en 2009 45,0% en 2008

SA Crédit Agricole de Belgique

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
Boulevard Sylvain Dupuis, 251 1070 Bruxelles	22,5% en 2009 22,5% en 2008	30% en 2009 30% en 2008

SA ASSURANCE DU CA NORD DE FRANCE

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	57,5% en 2009 57,5% en 2008	57,5% en 2009 57,5% en 2008

SCI Euralliance Europe

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	99,9% en 2009 99,9% en 2008	99,9% en 2009 99,9% en 2008

SCI CRYSTAL Europe

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	100% en 2009 100% en 2008	97,9% en 2009 97,9% en 2008

SCI QUARTZ Europe

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	100% en 2009 100% en 2008	97,9% en 2009 97,9% en 2008

SAS IMM NORD

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot 59000 Lille	100% en 2009 100% en 2008	100% en 2009 100% en 2008

SAS NORD DE FRANCE IMMOBILIER

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot 59000 Lille	100% en 2009 100% en 2008	100% en 2009 100% en 2008

SARL CARYATIDES Finance

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot 59000 Lille	88% en 2009 88% en 2008	88% en 2009 88% en 2008

SAS ARCADIM Fusion

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
128 rue Solferino 59000 Lille	100% en 2009 65% en 2008	100% en 2009 65% en 2008

SA Foncière de l'Erable

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
330 avenue de Brigode 59650 Villeneuve d'Ascq	99,9% en 2009 99,9% en 2008	99,9% en 2009 99,9% en 2008

SA PARTICIPEX

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
Palais de la Bourse – Place du théâtre 59000 Lille	88,1% en 2009 88,1% en 2008	88,1% en 2009 88,1% en 2008

Vauban Finance

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
15 avenue Victor Hugo 75116 Paris	37,8% en 2009 37,8% en 2008	37,8% en 2009 37,8% en 2008

SAS Créer

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
40 boulevard Saly 59300 Valenciennes	30% en 2009 30% en 2008	30% en 2009 30% en 2008

SAS NACARAT

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
323 Avenue du Président Hoover 59000 Lille	30,8% en 2009 30,8% en 2008	30,8% en 2009 30,8% en 2008

Liste des entités du Groupe Crédit Agricole de Belgique

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Filiales	Adresse
Fédération des Caisses du Crédit Agricole de Belgique	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC ECUPA	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV LANBOKAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC AGRICAISSE	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV DIVILAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV RENTALAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV INTERLAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV INVELAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC DIVICAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
HYPOLAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC RENTACAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC AGRICAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SA Crédit Agricole Assurance	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
KEYTRADE BANK	Blvd du Souverain 100 - Bruxelles
EUROPABANK	Burgstraat 170 - Gent
SA REAGRA	Av de la Gare 65 - Luxembourg

Toutes les entités du groupe clôturent leur exercice au 31 décembre.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 1.1, qui décrit les nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Estimations comptables :

- Comme indiqué dans les notes aux états financiers 1.3 « activité de crédits » et 3.1 « risque de crédit », la Caisse régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et sur base collective.
- Comme indiqué dans la note aux états financiers 1.3 « instruments financiers », la Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers dans le cadre de l'arrêté des comptes. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés et vérifié sur la

base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par la Caisse régionale.

- La note aux états financiers 1.3 « instruments financiers » expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par la Caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Les notes aux états financiers 1.4 « principes et méthodes de consolidation » et 2.5 « Ecarts d'acquisition » exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses retenues dans l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à l'évaluation de ces écarts d'acquisition et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par la Caisse régionale pour leur dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 24 février 2010

Courbevoie, le 24 février 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Franck Noël
Associé

Anne Veaute
Associée

Bilan, hors bilan, compte de résultat et annexes aux comptes sociaux

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF			
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées		471 424	299 672
Caisse, banques centrales		115 483	113 310
Effets publics et valeurs assimilées	5.3	30 774	30 696
Créances sur les établissements de crédit	3	325 167	155 666
Opérations internes au CA	3	1 709 689	451 773
Opérations avec la clientèle	4	16 813 434	16 549 638
Opérations sur titres	5	875 811	648 391
Obligations et autres titres à revenu fixe		431 201	306 481
Actions et autres titres à revenu variable		444 610	341 910
Valeurs immobilisées	6 et 7	1 562 019	1 449 761
Participations et autres titres détenus à long terme	6	1 154 480	1 053 896
Parts dans les entreprises liées	6	254 261	245 848
Immobilisations incorporelles	7	75	126
Immobilisations corporelles	7	153 203	149 891
Actions propres		6 928	1 725
Comptes de régularisation et actifs divers	8	244 302	346 311
Autres actifs		93 689	161 561
Comptes de régularisation		150 613	184 750
TOTAL ACTIF		21 683 607	19 747 271

PASSIF			
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Opérations interbancaires et assimilées		378 523	109 709
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	378 523	109 709
Opérations internes au CA	10	10 585 644	10 648 840
Comptes créditeurs de la clientèle	11	4 491 240	4 214 800
Dettes représentées par un titre	12	2 738 378	1 653 046
Comptes de régularisation et passifs divers	13	366 928	317 562
Autres passifs		95 199	83 423
Comptes de régularisation		271 729	234 139
Provisions et dettes subordonnées		743 075	585 707
Provisions	14	205 029	198 383
Dettes subordonnées	17	538 046	387 324
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG	18	2 379 819	2 217 607
Capital souscrit		175 734	173 592
Primes d'émission		421 830	417 341
Réserves		1 585 275	1 447 260
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		196 980	179 414
TOTAL PASSIF		21 683 607	19 747 271

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DONNES	4 318 336	3 921 353
Engagements de financement	3 560 569	3 296 256
Engagements de garantie	740 917	623 867
Engagements sur titres	16 850	1 230
ENGAGEMENTS RECUS	2 992 500	2 411 588
Engagements de financement	868 152	250 000
Engagements de garantie	2 107 498	2 160 358
Engagements sur titres	16 850	1 230

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 21
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 22

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	26	777 017	898 421
Intérêts et charges assimilées	26	440 218	686 407
Revenus des titres à revenu variable	27	63 285	73 615
Commissions (produits)	28	305 935	234 195
Commissions (charges)	28	71 155	41 980
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	502	82 316
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	44 204	- 78 450
Autres produits d'exploitation bancaire	31	2 420	53 264
Autres charges d'exploitation bancaire	31	2 446	1 881
PRODUIT NET BANCAIRE		679 544	533 093
Charges générales d'exploitation	32	275 474	258 939
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		19 345	19 090
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		384 725	255 064
Coût du risque	33	-91 763	- 51 150
RESULTAT D'EXPLOITATION		292 962	203 914
Résultat net sur actifs immobilisés	34	414	13 966
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		293 376	217 880
Résultat exceptionnel	35		7
Impôt sur les bénéfices	36	-96 396	- 38 473
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		196 980	179 414

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

[Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC]

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 63 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,17% du capital de Crédit Agricole s.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole s.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,39%.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.A. détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0,44 % de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part Crédit Agricole s.A. détient 100% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole s.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole s.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole s.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole s.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole s.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole s.A. et centralisées à Crédit Agricole s.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole s.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole s.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole s.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole s.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2009

Crise financière

Concernant ses expositions au risque Lehman Brothers, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient un EMTN d'un montant nominal de 20 millions d'euros et pour lequel les modalités de résiliation sont en cours de négociation.

Par ailleurs, sur les 60 millions d'euros de CDO investis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, un CDO de 10 millions d'euros est arrivé à échéance fin décembre et a été intégralement remboursé. Sur les 50 millions d'euros restant, 40 millions d'euros sont déclassés en douteux et provisionnés à hauteur de 20,1 millions d'euros (dont un CDO de 10 millions d'euros avec Lehman Brothers et déprécié à 100%).

Des liquidations de fonds alternatifs ont également eu lieu : une plus value de 641 milliers d'euros a été externalisée en 2009.

Résiliations de swap

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé à la résiliation de 605 millions d'euros de swaps de macro couverture de DAV afin de réduire son exposition au risque de taux. Une soulte de résiliation positive a été encaissée pour 44,8 millions d'euros dont 1,272 millions constaté en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé également à la résiliation de 150 millions d'euros de swaps en position ouverte isolée, pour une plus value externalisée de 4 millions d'euros.

Emission et restructuration de BMTN

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis 379 millions d'euros de BMTN à taux fixe de durée moyenne 6 ans.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a restructuré un BMTN de 200 millions d'euros, et résilié un swap de 100 millions d'euros adossé à un BMTN émis.

Accroissement de participation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a renforcé ses participations dans les sociétés suivantes :

- SA Participex pour un montant de 9 milliers d'euros portant sa détention à 88,09 %.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a pris des nouvelles participations dans les sociétés suivantes :

- CAPIMO GHI pour un montant de 4,25 millions d'euros portant sa détention à 85%
- Holding Saint Amand pour un montant de 28,67 millions d'euros portant sa détention à 43,51%

Suite à la liquidation de la SAS SACAM, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a reçu des titres SACAM PARTICIPATIONS pour un montant de 2,84 millions d'euros, portant sa participation à 3,93% et a encaissé un boni de liquidation de 6,35 millions d'euros.

Opérations sur les avances en compte courant

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant aux participations suivantes :

- 4,61 millions d'euros à SACAM Développement, portant le solde à 13,56 millions d'euros,
- 3,40 millions d'euros à la SAS Belgium CA, portant le solde à 4,23 millions d'euros,
- 22,3 millions d'euros à la SAS Rue la Boétie au titre de la convention de janvier 2008, portant le solde à 159,90 millions d'euros.
 - 8,41 millions d'euros à la SAS NDFI,
 - 975 milliers d'euros à la SAS Nacarat.

La SCI Quartz Europe a remboursé une avance en compte courant de 1,1 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France portant le solde à 19,97 millions d'euros, les intérêts 2008 d'un montant de 891 milliers d'euros ayant été capitalisés.

La SCI Crystal Europe a remboursé une avance en compte courant de 1,75 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France portant le solde à 25,23 millions d'euros, les intérêts 2008 d'un montant de 1,16 millions d'euros ayant été capitalisés.

Participations aux augmentations de capital

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé aux augmentations de capital suivantes :

- à hauteur de 25,37 millions d'euros dans la SAS Rue La Boétie par compensation avec son compte courant, la répartition du capital restant la même qu'avant l'opération,
- à hauteur de 5,74 millions d'euros dans la SAS SACAM AVENIR, portant sa détention à 6,64% et cela après rachat à la SAS SACAM de 8 863 actions pour un montant de 132 milliers d'euros.

Cessions de titres

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé 24 709 actions SACAM ASSURANCE CAUTION, portant ainsi sa détention à 1,30%.

Produits des participations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 3,55 millions d'euros de la société d'Assurance du CA Nord de France,
- 1,95 millions d'euros de la SAS Nacarat,
- 1,36 millions d'euros de la Foncière de l'Erable,
- 1,32 millions d'euros de Participex,
- 921 milliers d'euros de la SCI Sainte Barbe,
- 420 milliers d'euros de Finorpa SCR,
- 269 milliers d'euros de la SAS Créer,
- un acompte de 21,66 millions d'euros de la SAS Rue La Boétie,
- un acompte de 7,16 millions d'euros de Belgium CA,
- un acompte de 485 milliers d'euros de Sacam Développement.

Divers

Les Caisses locales ont diminué leurs comptes courants d'associés auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France de 37,59 millions d'euros portant l'encours à 3,69 millions d'euros. Les intérêts de l'année 2009 se sont élevés à 384 milliers d'euros.

Les Caisses locales ont investi 38,65 millions d'euros en BMTN à 5 ans et 16,5 millions d'euros en Bons de Caisse.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole s.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique à compter du 1er janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la période,
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires. Ces informations sont présentées en note 39.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
 - les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
 - les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 27 734 milliers d'euros, dont 20 949 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz, au 31 décembre 2009 contre 28 910 milliers d'euros, dont 21 642 milliers d'euros dans le cadre de la loi Neiertz, au 31 décembre 2008.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 1 223 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels de prêts ne sont plus comptabilisés dans le bilan après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, calculées à partir des modèles Bâle II. Ces provisions visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Immobilisations	Type d'amortissement	Durée d'usage
Immeubles : gros œuvre	Linéaire	35 ans
Immeubles : 2nd œuvre	Linéaire	25 ans
Installations techniques	Linéaire	15 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel hors informatique	Dégressif / Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Dégressif / Linéaire	3 à 5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Logiciels	Linéaire	12 mois

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour impôts sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constitue une provision spécifique dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.8 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'établit à 1,07 millions d'euros.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 et 22.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en juin 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.11.1 Engagements sociaux externalisés

Par ailleurs, les engagements d'indemnités de fin de carrière et de retraite des dirigeants, des élus et des salariés issus de l'ex - Caisse régionale du Nord sont couverts auprès de PREDICA pour un total de 21 703 milliers d'euros.

La valeur du fonds externalisé pour couvrir ces indemnités n'étant pas suffisante au 31/12/2009, par rapport aux droits acquis, il a été constitué une provision de 3 602 milliers d'euros dans les comptes de la Caisse régionale.

2.11.2 Engagements sociaux non externalisés

Les engagements d'indemnités de fin de carrière des salariés issus de l'ex - Caisse régionale du Pas de Calais et des nouveaux salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ont donné lieu, quant à eux, à la comptabilisation d'une provision pour retraite au passif du bilan pour un montant de 4 950 milliers d'euros.

2.12 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT **ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances ratt.	Total 31/12/09	Total 31/12/08
	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans				
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et prêts :								
• à vue	735				735		735	55 207
• à terme	123 680	193 562	11		317 253	3 556	320 809	98 407
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				3 618	3 618	5	3 623	2 052
Total	124 415	193 562	11	3 618	321 606	3 561	325 167	155 666
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							325 167	155 666
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	1 159 165				1 159 165	272	1 159 437	14 904
Comptes et avances à terme	283 739	134 131	8 504	101 971	528 345	21 907	550 252	436 869
Prêts subordonnés								
Total	1 442 904	134 131	8 504	101 971	1 687 510	22 179	1 709 689	451 773
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							1 709 689	451 773

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 3618 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 14 815 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole s.a. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

en milliers d'euros	DUREE RESIDUELLE								
	CREANCES	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances ratt.	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE									
Créances commerciales	22 418	4 890			27 308	519	27 827	32 769	
Autres concours à la clientèle	2 671 541	1 561 313	5 220 492	7 246 377	16 699 723	129 187	16 828 910	16 609 311	
Valeurs reçues en pension livrée									
Comptes ordinaires débiteurs	199 548				199 548	726	200 274	102 327	
Dépréciations							243 577	194 769	
VALEURS NETTES AU BILAN							16 813 434	16 549 638	

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 61 400 milliers d'euros. Parmi les créances sur la clientèle 2 226,49 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2009 contre 1 985,32 millions d'euros au 31 décembre 2008.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

en milliers d'euros	31/12/2009					31/12/2008		
	Encours brut	Dont Encours douteux		Total Dépréciations sur encours douteux	dont Dépréciations sur encours douteux compromis	Encours brut	Encours douteux	Dépréciations sur encours douteux
- Particuliers	7 183 428	138 022	61 725	90 963	47 062	7 145 734	108 580	73 425
- Agriculteurs	1 546 017	40 029	21 536	26 406	17 698	1 530 295	38 805	23 919
- Autres professionnels	1 657 684	117 313	59 087	77 095	46 618	1 804 459	83 540	55 817
- Sociétés financières	499 677	1 117	114	598	70	420 170	279	140
- Entreprises	4 466 476	74 518	33 722	47 787	27 128	4 169 860	57 207	40 884
- Collectivités publiques	1 657 855	3 259	2 250	219	9	1 632 925	1 265	139
-Autres agents économiques	45 875	858	402	510	269	40 964	584	445
Total	17 057 012	375 116	178 836	243 578	138 854	16 744 407	290 260	194 769

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE
DE PORTEFEUILLE**

CATEGORIES DE PORTEFEUILLE	Valeurs brutes au bilan	Créances ratt.	Dépréciations	Valeurs nettes au bilan	Plus values latentes	Moins values latentes	Valeur de marché	Valeur de rbst.	Prime	Décote
TITRES DE TRANSACTION	1 768			1 768						
Effets publics et valeurs assimilées										
Obligations et autres titres à revenu fixe										
Actions et autres titres à revenu variable										
OPCVM	770			770						
Actions propres	998			998						
TITRES DE PLACEMENT *	693 068	1 484	54 133	640 419	32 406	54 133	671 341	218 934	216	1 207
Effets publics et valeurs assimilées										
Obligations et autres titres à revenu fixe	217 943	1 484	22 848	196 579	5 650	22 848	200 745	218 934	216	1 207
Actions et autres titres à revenu variable										
OPCVM	475 125		31 285	443 840	26 756	31 285	470 596			
Actions propres										
TITRES D'INVESTISSEMENT	280 482	5 047	20 133	265 396	7 347	24 259	263 570	281 678	47	1 243
Effets publics et valeurs assimilées	29 743	1 032		30 775	2 597		32 340	30 000		257
Obligations et autres titres à revenu fixe	250 739	4 015	20 133	234 621	4 750	24 259	231 230	251 678	47	986
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE										
TOTAL DU PORTEFEUILLE 31.12.2009	975 318	6 531	74 266	907 583	39 753	78 392	934 911	500 612	263	2 450
MONTANTS AU 31.12.2008	788 019	5 770	114 010	679 779	33 291	137 117	683 093	362 237	350	2 834

* dont :

- titres négociables sur un marché actif : 496 465 milliers d'euros
- autres : 196 603 milliers d'euros

Commentaires :

Transferts de titres en cours d'exercice :

Aucun transfert n'a eu lieu au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au cours de l'exercice.

Cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01 :

Aucune cession n'a eu lieu au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au cours de l'exercice.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 32,4 millions d'euros au 31/12/2009, contre 27,9 millions d'euros au 31/12/2008.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse pour les titres cotés ou provient des sociétés de gestion pour les titres non cotés sur un marché actif.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 7,35 millions d'euros au 31/12/2009, contre 5,4 millions d'euros au 31/12/2008.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	Encours nets 31/12/2009	Encours nets 31/12/2008
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	1 592	1 591
Etablissements de crédit	296 850	87 082
Sociétés financières	463 695	535 923
Collectivités locales		
Entreprises, Assurances et autres clientèles	113 674	23 795
Valeurs nettes au bilan	875 811	648 391

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

PORTEFEUILLE TITRES (en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Obligations et autres titres à revenu fixe	431 201	306 481
- Cotés	183 287	81 349
- Non cotés	285 395	268 760
- Créances rattachées	5 500	4 719
- Dépréciations	42 981	48 347
Effets publics et valeurs assimilées	30 774	30 696
- Cotés	29 742	29 644
- Non cotés		
- Créances rattachées	1 032	1 052
- Dépréciations		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	444 610	341 910
- Cotés		
- Non cotés	475 895	407 573
- Créances rattachées		
- Dépréciations	31 285	65 663
Parts dans les entreprises liées	254 261	245 848
- Cotés	38 349	38 340
- Non cotés	152 217	150 632
- Avances consolidables et créances rattachées	65 652	58 730
- Dépréciations	1 957	1 854
Titres de participation	1 056 282	996 510
- Cotés	31	30
- Non cotés	856 867	819 638
- Avances consolidables et créances rattachées	201 401	178 567
- Dépréciations	2 017	1 725
Titres de l'activité de portefeuille	98 198	57 386
- Cotés		
- Non cotés	36 369	8 271
- Avances consolidables et créances rattachées	61 866	49 403
- Dépréciations	37	288
TOTAL PORTEFEUILLE	2 315 326	1 978 830

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 378 097 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 365 460 milliers d'euros

OPCVM étrangers 66 513 milliers d'euros

dont OPCVM étrangers de capitalisation 0 milliers d'euros

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤1 an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances ratt.	Total 31/12/09	Total 31/12/08
Obligations et autres titres à revenu fixe		35 130	197 186	236 366	468 682	5 500	474 182	354 828
Effets publics et valeurs assimilées			29 742		29 742	1 032	30 774	30 696
Dépréciations							42 981	48 347
VALEURS NETTES AU BILAN							461 975	337 177

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
- <u>TITRES DE PARTICIPATIONS</u>									
BELGIUM CA SAS (31/12/2009)	120 000	3 058	45,00%	54 000	54 000	4 230		16 699	7 155
SCI DE LA SEINE (31/12/2008)	100 193	10	2,28%	2 665	2 665		6	7 297	166
SAS SACAM AVENIR (après aug. de capital de 2009)	88 436		6,64%	5 874	5 874			-1	
SAS SACAM PARTICIPATIONS (après aug. de capital de 2009)	62 558	2 777	3,93%	2 845	2 845			11	
SAS RUE LA BOETIE (31/12/2008) après aug. de capital de 2009	2 312 121	13 870 195	4,06%	644 622	644 622	159 902		32	21 660
SACAM DEVELOPPEMENT (31/12/2008)	730 622	65 922	3,97%	29 008	29 008	13 566		39 839	485
VAUBAN FINANCE (31/12/2008)	15 000	4 282	37,81%	6 981	6 981			3 704	
SACAM FIRECA (30/06/2009)	74 700	-23 642	4,46%	3 335	2 346			1 479	
CREER SAS (31/12/2008) Consolidé	13 661	1 230	30,00%	4 098	4 098		66	2 477	269
FINORPA FINANCEMENT SAS (31/12/2008)	36 603	5 866	13,80%	5 064	5 064			2 093	61
FINORPA SCR (31/12/2008)	32 000	8 296	16,00%	5 120	5 120			4 417	420
SACAM INTERNATIONAL (31/12/2008)	900 040	46	4,06%	36 540	35 955			-44 237	
SAS NACARAT (31/12/08) Consolidé	10 076	71 471	30,80%	49 670	49 670	975	26 166	17 939	1951
- <u>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES</u>									
PARTICIEPEX (31/12/2008)	24 053	18 383	88,09%	38 347	38 347			59	1 324
MRA (31/12/2008)	9 150	14 990	57,50%	10 716	10 716		60 041	6 232	3 553
SEGAM SA (31/12/2008)	771	-37	100%	2 490	668		826	-67	
SCI EURALLIANCE EUROPE (31/12/2009)	32 000	3 434	100%	32 000	32 000		2 839	1 479	
SCI CŒUR DE VALENCIENNES (31/12/2009)	2 600	-3	100%	2 600	2 600				
SAS NDFI (31/12/2009)	30 007	3 124	100%	41 970	41 970	8 410		421	
CAPIMO GHI (pas d'exercice clos)	5 000		85,00%	4 250	4 250				
SA FONCIERE DE L'ERABLE (31/12/2008)	2 769	13 912	99,98%	57 394	57 394		8 649	1 357	1 357
- <u>AUTRES IMMOS FINANCIERES</u>									
CROISSANCE N-PDC (31/12/2008)	47 500	5 890	5,31%	2 409	2 409			289	14
HOLDING ST AMAND (31/12/2008) Consolidé	80 177	8 311	43,51%	28 673	28 673		101 775	2 525	
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)					799	664	55 945		921
- Autres titres de participations (ensemble)					7 076	6 633	8 618		6 565
- Autres immobilisations financières (ensemble)					5 287	5 250	61 692		0
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					1 083 833	1 079 822	313 338		

6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
• Titres non cotés	152 217	154 141	150 632	152 430
• Titres cotés	38 349	38 349	38 340	38 340
• Avances consolidables	64 355	64 355	56 665	56 665
• Créances rattachées	1 297	1 297	2 065	2 065
• Dépréciations	1 957		1 854	
Valeur nette au bilan	254 261	258 142	245 848	249 500
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
• Titres non cotés	856 867	1 218 054	819 638	1 183 571
• Titres cotés	31	44	30	53
• Avances consolidables	187 291	187 291	178 191	178 191
• Créances rattachées	14 110	14 110	376	376
• Dépréciations	2 017		1 725	
Sous-total titres de participation	1 056 282	1 419 499	996 510	1 362 191
Autres titres détenus à long terme				
• Titres non cotés	36 369	37 361	8 271	8 869
• Titres cotés				
• Avances consolidables	61 692	61 692	49 271	49 271
• Créances rattachées	174	174	132	132
• Dépréciations	37		288	
Sous-total autres titres détenus à long terme	98 198	99 227	57 386	58 272
Valeur nette au bilan titres de part et ATDLT	1 154 480	1 518 726	1 053 896	1 420 463
Valeur nette au bilan	1 408 741	1 776 868	1 299 744	1 669 963
Total valeurs brutes				
• Titres non cotés	1 045 453		978 541	
• Titres cotés	38 380		38 370	
Total	1 083 833		1 016 911	

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2009				
RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augm. (Acqu.)	Dim. (cessions échéances)	Autres mvts	Valeur à la fin de l'exercice
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	188 957	4 259		-2 665	190 551
Avances consolidables	56 665	10 706	3 016		64 355
Créances rattachées	2 065	8 551	9 319		1 297
Prêtées	15				15
Dépréciations	1 854	103			1 957
Valeur nette au bilan parts entr. liées	245 848	23 413	12 335	-2 665	254 261
Titres de participation					
Valeurs brutes	819 668	35 322	757	2 665	856 898
Av ou prêts dest. à capitalisation	171 937	26 904	25 373		173 468
Avances consolidables	6 254	22 446	14 386	-491	13 823
Créances rattachées	376	26 234	12 500		14 110
Dépréciations	1 725	700	408		2 017
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	8 271	28 673	575		36 369
Parts d'OPCVM					
Avances consolidables	49 271	12 753	332		61 692
Créances rattachées	132	765	723		174
Dépréciations	288	1	252		37
Valeur nette au bilan titres de part. et ATDLT	1 053 896	152 396	53 986	2 174	1 154 480
Actions Propres	1 034	4 896			5 930
TOTAL IMMO. FINANCIERES	1 300 778	180 705	66 321	-491	1 414 671

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2009				
RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augm. (Acqu.)	Dim. (cessions échéances)	Autres mvts	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles					
Immo corporelles d'exploitation	297 312	43 643	22 641	-2 590	315 724
Immo corporelles hors exploit.	1 572	84		2 590	4 246
Appels de fds et avances aux SCI	1 800		450		1 350
Titres SCI d'exploitation	1 333				1 333
Amortissements et dépréciations	152 126	19 029	1 705		169 450
Valeur nette au bilan	149 891	24 698	21 386		153 203
Immobilisations incorporelles					
Droit au bail	3 768	2	31		3 739
Autres éléments incorporels	20 116	294			20 410
Amortissements et dépréciations	23 758	347	31		24 074
Valeur nette au bilan	126	-51			75
TOTAL	150 017	24 647	21 386		153 278

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2009	MONTANT 31/12/2008
AUTRES ACTIFS (1)	93 689	161 561
- Instruments conditionnels achetés	12 359	41 056
- Comptes de stock et emplois divers	828	547
- Comptes de règlement	6 074	10 851
- Débiteurs divers	74 428	109 107
- Gestion collective des titres Livret de développement durable		
COMPTES DE REGULARISATION	150 613	184 750
- Comptes d'encaissement et de transfert	35 438	7 864
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	22	26
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	19 216	4 000
- Charges constatées d'avance	5 991	2 655
- Produits à recevoir sur engagements sur IFT	13 191	51 346
- Autres produits à recevoir	70 814	105 959
- Charges à répartir	236	18
- Autres comptes de régularisation	5 705	12 882
VALEUR AU BILAN	244 302	346 311

(1) Les montants incluent les créances rattachées

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Désactuali- sation	Autres mvts	Solde au 31/12/2009
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	194 769	116 455	63 397	4 249	-1	243 577
Opérations sur titres	117 877	13 937	53 537			78 277
Valeurs immobilisées						
Autres actifs	3 995	61	151			3 905
Total des dépréciations - Actif	316 641	130 453	117 085	4 249	-1	325 759

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT
ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

DETTE (en milliers d'euros)	≤3 mois	3 mois ≤1 an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/200 9	Total 31/12/200 8
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
• à vue	37 143				37 143	3	37 146	4 750
• à terme	144 118	193 500	197		337 815	3 562	341 377	104 959
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
Total	181 261	193 500	197		374 958	3 565	378 523	109 709
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	25 188				25 188		25 188	968 247
Comptes et avances à terme	1 205 067	1 828 373	3 956 155	3 523 027	10 512 622	47 834	10 560 456	9 680 593
Total	1 230 255	1 828 373	3 956 155	3 523 027	10 537 810	47 834	10 585 644	10 648 840
VALEUR AU BILAN	1 411 516	2 021 873	3 956 352	3 523 027	10 912 768	51 399	10 964 167	10 758 549

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

DETTE (en milliers d'euros)	≤3 mois	3 mois ≤1 an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/200 9	Total 31/12/200 8
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires créditeurs	3 427 918				3 427 918	59	3 427 977	2 839 078
Comptes d'épargne à régime spécial :								
• à vue	58 861				58 861		58 861	57 159
• à terme								
Autres dettes envers la clientèle								
• à vue								
• à terme	366 704	129 628	474 028	4 960	975 320	29 082	1 004 402	1 318 563
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	3 853 483	129 628	474 028	4 960	4 462 099	29 141	4 491 240	4 214 800

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
- Particuliers	2 089 588	2 266 465
- Agriculteurs	199 312	307 860
- Autres professionnels	270 974	335 677
- Sociétés financières	435 860	295 359
- Entreprises	1 381 715	884 666
- Collectivités publiques	18 026	23 699
- Autres agents économiques	95 765	101 074
VALEUR AU BILAN	4 491 240	4 214 800

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

DETTES (en milliers d'euros)	≤3 mois	3 mois ≤1 an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/200 9	Total 31/12/200 8
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE								
Bons de caisse	354	300	16 500		17 154	423	17 577	1 093
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	846 394	741 850	123 647	1 000 000	2 711 891	8 910	2 720 801	1 651 953
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
	846 748	742 150	140 147	1 000 000	2 729 045	9 333	2 738 378	1 653 046
VALEURS AU BILAN								

(1) Les émissions de TCN de Caisses régionales sont réputées être faites en France.

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2009	MONTANT 31/12/2008
AUTRES PASSIFS (1)	95 199	83 423
- Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	1 210	1 308
- Compte de règlement et de négociation	6 718	8 335
- Crédoiteurs divers	58 969	47 094
- Versements restant à effectuer sur titres	28 302	26 686
COMPTES DE REGULARISATION	271 729	234 139
- Comptes d'encaissement et de transfert	82 788	49 262
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	9	1
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	25 480	4 001
- Produits constatés d'avance	57 485	51 541
- Charges à payer sur engagements sur IFT	17 230	30 989
- Autres charges à payer	80 726	90 837
- Autres comptes de régularisation	8 011	7 508
VALEUR AU BILAN	366 928	317 562

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Utilisations	Autres mvts	Solde au 31/12/2009
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite, congés de fin de carrières et pré-retraites (avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies)	7 819	1 045	96	205		8 563
- Provisions pour autres engagements sociaux	1 287	63		50		1 300
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	919	512	322			1 109
- Provisions pour risques fiscaux et autres litiges	13 372	11 128	4 973	1 969		17 558
- <i>risques fiscaux (1)</i>	404		404			
- <i>Autres litiges</i>	965	1 085	427	53		1 570
- <i>Risques affaires crédit</i>	7 841	5 557	3 328	969	3 676	12 777
- <i>Risques affaires non-crédit</i>	4 162	4 486	814	947	-3 676	3 211
- Provisions pour risques de crédit (voir note 2.1)	51 521	27 163	13 127			65 557
- Provisions pour risques opérationnels (3)	7 982	2 857	3 499			7 340
- Autres provisions pour risques et charges (2)	93 623	21 261	26 455	447		87 982
- <i>Pertes sur swaps</i>	30 172	10 580	26 417			14 335
- <i>GIE d'investissement (voir note 2.6)</i>	61 578	7 170		9		68 739
- <i>autres</i>	1 873	3 511	38	438		4 908
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	21 860		6 240			15 620
Total Provisions Passif	198 383	64 029	54 712	2 671		205 029

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Chacune de ces provisions est évaluée après un examen attentif et individuel des risques de contreparties.

(3) La provision pour risques opérationnels est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement (cf. note 15)

Informations sur les passifs éventuels :

Au 31 décembre 2009, les droits acquis cumulés au titre du Droit Individuel à la Formation ouvert aux salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont de 204 543 heures.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 916 941	1 687 736
Ancienneté de plus de 10 ans	667 584	896 706
Total plans d'épargne-logement	2 584 525	2 584 442
Total comptes épargne-logement	428 985	430 899
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 013 510	3 015 341

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	45 658	42 127
Comptes épargne-logement :	131 041	132 350
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	176 699	174 477

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 580	4 980
Ancienneté de plus de 10 ans	5 750	4 500
Total plans d'épargne-logement	7 330	9 480
Total comptes épargne-logement	8 290	12 380
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 620	21 860

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(En milliers d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne-logement	9 480		2 150	7 330
Comptes épargne-logement	12 380		4 090	8 290
Total provision au titre des contrats épargne-logement	21 860		6 240	15 620

Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	19 932	29 276
Coût des services rendus sur la période	1 199	1 353
Effet de l'actualisation	1 015	1 435
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan	452	- 12 301
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-851	- 1 162
(Gains) / pertes actuariels	-44	1 331
Dette actuarielle au 31 décembre	21 703	19 932

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Coût des services rendus sur l'exercice	1 199	1 353
Effet de l'actualisation	1 015	1 435
Rendement attendu des actifs sur la période	-647	- 1 054
Amortissement coût serv. passés	38	
Amortissement des gains/ pertes actuariels	598	- 266
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 203	1 468

Variations de juste valeur des actifs des régimes

	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1^{er} janvier	16 985	25 822
Rendement attendu des actifs	647	1 054
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-643	1 597
Cotisations de l'employeur	1 566	1 975
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		- 12 301
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations remboursées	-851	- 1 162
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre	17 704	16 985

Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements sociaux auprès de PREDICA.

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Variations de la provision

	31/12/2009	31/12/2008
(Provisions) / actifs au 1^{er} janvier	- 2 947	- 3 455
Cotisations de l'employeur	1 566	1 976
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-2 203	- 1 468
(Provisions) / actifs au 31 décembre	- 3 584	- 2 947

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes a été le suivant :

- PREDICA : 143 milliers d'euros
- FOMUGEI : 38 milliers d'euros
- ADICAM : 466 milliers d'euros

Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation retenus en fonction de la durée de l'engagement ont été les suivants :

	Taux d'actualisation
3 ans	3,19
5 ans	3,85
7 ans	4,31
10 ans	4,79
15 ans	5,26
30 ans	5,57

NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/200 9	Total 31/12/200 8
DETTES SUBORDONNEES								
Dettes subordonnées à terme								
- taux fixe		32 500		435 000	467 500	5 839	473 339	284 523
- taux variable				60 000	60 000	617	60 617	61 484
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée								
C/C bloqués des Caisses Locales			3 689		3 689	384	4 073	41 276
Dépôt de garantie à caractère mutuel				17	17		17	41
Valeurs au bilan		32 500	3 689	495 017	531 206	6 840	538 046	387 324

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 19,94 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

DETAIL DES DETTES SUBORDONNEES

(en milliers d'euros)	MONTANTS		TAUX D'INTERET	ECHEANCE
	31.12.2009	31.12.2008		
DETTES SUBORDONNEES	538 046	387 324		
- Dettes Subordonnées à terme	527 500	342 500		
TSR 06/99		5 000	Fixe	2009
TSR 11/99		15 000	Fixe	2009
TSR 06/00	18 000	18 000	Fixe	2010
TSR 12/00	14 500	14 500	Fixe	2010
TSR 06/05	60 000	60 000	Variable	2020
TSR 11/05	20 000	20 000	Fixe	2017
TSR 11/06	20 000	20 000	Fixe	2018
TSR 12/06	100 000	100 000	Fixe	2016
TSR 07/07	40 000	40 000	Fixe	2017
BMTN 12/08	50 000	50 000	Fixe	2018
BMTN 06/09	125 000		Fixe	2019
BMTN 12/09	80 000		Fixe	2019
- Comptes courants bloqués des Caisses Locales	3 689	41 276		
- Dettes rattachées	6 840	3 507		
- Dépôt de garantie	17	41		

NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux propres			
	Capital (1)	Primes, réserves et report à nveau (2)	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2007	172 184	1 698 179	195 332	2 065 695
Variation de capital	1 408			
Variation des primes et réserves		166 422		
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice 2007			195 332	
Autres variations				
Solde au 31 Décembre 2008	173 592	1 864 601	179 414	2 217 607
Variation de capital	2 142			
Variation des primes et réserves		142 504		
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice 2008			179 414	
Autres variations				
Solde au 31 Décembre 2009	175 734	2 007 105	196 980	2 379 819

(1) Emission de CCI pendant l'exercice pour 2,14 millions d'euros assortis d'une prime d'émission de 4,49 millions d'euros.

(2) Détail des primes et réserves

(3)

	31/12/2009	31/12/2008
Prime d'émission	25 874	21 386
Primes de fusion	395 956	395 956
Réserve Légale	1 396 527	1 258 511
Réserves Statutaires	83 420	83 420
Réserves réglementées de réévaluation	44	44
Réserves spéciales Plus-values Long Terme		
Autres réserves	105 284	105 284
Report à nouveau – impact changements de méthode comptable		
TOTAL	2 007 105	1 864 601

VENTILATION DU CAPITAL

Ventilation du capital	Nombre de titres	Valeur nominale au 31.12.2009 en euros	Total capital en milliers d'euros
Parts sociales	26 730 905	81 529 260,25	81 529
CCI	16 586 140	50 587 727,00	50 588
CCA	14 300 815	43 617 485,75	43 617
Total	57 617 860	175 734 473,00	175 734

NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	2 379 819	2 217 607
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	538 029	387 283
Dépôts de garantie à caractère mutuel	17	41
Total des fonds propres	2 917 865	2 604 931

NOTE 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

	31/12/2009		31/12/2008	
(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec autres contreparties	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec autres contreparties
CREANCES				
sur les établissements de crédit et institutions financières		321 544		153 614
sur la clientèle		17 057 011	145	16 744 262
Obligations et autres titres à revenu fixe		5 499		4 718
DETTES				
Sur les établissements de crédits et institutions financières		378 523		109 710
Sur la clientèle	22 784	4 468 456	19 415	4 195 383
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		2 738 378		1 653 046
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit				
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 510	3 559 059	385	3 295 871
Garanties données à des établissements de crédit				
Garanties données à la clientèle		740 917		623 867
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise				
Autres engagements donnés		16 850		1 230

NOTE 21 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

OPERATIONS DE CHANGE (en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant Devises Euros				
Opérations de change à terme Devises Euros	150 045 77 269 72 776	150 023 77 269 72 754	189 070 107 734 81 336	189 045 107 734 81 311
Prêts et emprunts en devises	6 035	6 035	848	848
TOTAL	156 080	156 058	189 918	189 893

NOTE 22 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008
TYPE D'OPERATION	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<u>OPERATIONS FERMES</u>				
<u>Opérations sur marchés organisés</u>				
- Swap de taux d'intérêt				
- Contrats à terme de taux d'intérêt				
- Contrats à terme de change				
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
- Autres contrats à terme				
<u>Opérations de gré à gré</u>				
- Swaps de taux d'intérêt	6 546 516	219 450	6 765 966	3 644 696
- FRA				
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
- Autres contrats à terme				
<u>OPERATIONS CONDITIONNELLES</u>				
<u>Opérations sur marchés organisés</u>				
- Instr. de taux d'intérêt à terme conditionnels : Achetés				
Vendus				
- Instr. sur action et ind. boursier. à terme conditionnels : Achetés		132 000	132 000	164 549
Vendus				
- Instr. de taux de change à terme conditionnels : Achetés				
Vendus				
<u>Opérations de gré à gré</u>				
-Options de swap de taux :				
Prêteur				
Emprunteur				
- CAP :				
Achetés	2 587 511		2 587 511	3 001 652
Vendus	166 542		166 542	253 594
- Floor :				
Achetés	108 500		108 500	225 330
Vendus	85 000		85 000	225 330
- Instr. de taux de change à terme conditionnels : Achetés		165 224	165 224	494 429
Vendus		165 224	165 224	494 429
- Instr. sur actions et indices bours. à terme cond.:Achetés				
Vendus				
- Autres instruments à terme conditionnels : Achetés				
Vendus				
- Contrats de dérivés de crédit: Achetés				
Vendus				
TOTAL	9 494 069	681 898	10 175 967	8 504 009

22.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

Répartition par durée restant à courir									
En milliers d'euros	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures									
- Options de change									
- Options de taux									
- F.R.A.									
- Swaps de taux d'intérêt	1 781 703	2 775 229	2 209 033	1 781 703	2 775 229	2 209 033			
- Swaps de devises									
- Caps, Floors, Collars	496 363	2 433 615	17 575	496 363	2 433 615	17 575			
- Instrument de taux de change à terme conditionnel	330 449			330 449					
- Autres instruments à terme ferme	132 000						132 000		
- Contrat de dérivés de crédit									
Sous total	2 740 515	5 208 844	2 226 608	2 608 515	5 208 844	2 226 608	132 000		
-Opérations de change à terme	299 402	666		299 402	666				
Total général	3 039 917	5 209 510	2 226 608	2 907 917	5 209 510	2 226 608	132 000		

22.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

En milliers d'euros	31/12 /2009		31/12/2008	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Puts	891	132 000	21 436	164 549
- Options de change		330 449		988 858
- Opérations fermes en devise sur marché organisé				
- Options de taux				
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	-90 890	6 765 965	- 19 946	3 644 697
- Swaps de devises				
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars	-7 446	2 947 553	12 754	3 705 905
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Autres				
Sous total	-97 445	9 845 518	14 244	8 504 009
-Opérations de change à terme		300 068		
Total général	-97 445	10 145 586	14 244	8 504 009

22.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES (en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	219 450	4 215 082	2 331 434	
Contrats assimilés				

(Paragraphe III. 2.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

(en milliers d'euros)

	CLASSIFICATION AU 31.12.2009			
NOUVEAU PORTEFEUILLE	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
ANCIEN PORTEFEUILLE				
Position ouverte isolée				
Micro-couverture	610			
Macro-couverture				
Swaps de transaction				

NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Le risque de contrepartie interbancaire sur produits dérivés est suivi par la Direction Financière et présenté régulièrement à la Direction Générale lors des comités de trésorerie.

Sur la partie liée aux entreprises, le risque est suivi par la Direction des Entreprises et présenté en Comité des Risques.

La Caisse régionale a mis en place un système de limites individuelles et globales sur le risque de contrepartie.

Au 31 décembre 2009, ces limites sont respectées.

La politique de la Caisse régionale est de limiter le nombre de ces contreparties aux intervenants majeurs et de respecter la liste des contreparties non recommandées par Casa.

L'exposition de la banque au risque de la contrepartie sur hors-bilan est mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2009, la valeur de marché de ces instruments selon la méthode préconisée par CASA, s'élève à 65,10 millions d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- Groupe Central : 11,24 millions d'euros.
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 3,31 millions d'euros
- autres contreparties : 50,55 millions d'euros.

Le total des add-on s'élève à 75,41 millions d'euros.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 140,51 millions d'euros réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- Groupe Central : 52,81 millions d'euros
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 22,38 millions d'euros
- autres contreparties : 65,32 millions d'euros

NOTE 24 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales du Crédit Agricole, actionnaires de Crédit Agricole S.A. et au profit de ce dernier, le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A. au bénéfice de tiers, créanciers de celui-ci.

Le montant de cet engagement s'élève à 2 176,2 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 1,267 milliard d'euros en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU SUIVI DU RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

En termes de suivi du risque de taux, l'organisation en place s'appuie actuellement sur les éléments suivants :

- le périmètre d'analyse intègre le bilan et le hors bilan,
- la méthode utilisée est celle des GAPS. Le GAP étant le montant du bilan exposé aux variations de taux ; il a pour assiette la différence entre l'actif à taux fixe et le passif à taux fixe. Une projection du GAP sur 10 ans est réalisée, elle sert de base aux propositions éventuelles de couverture formulées auprès du Comité financier afin de respecter les limites fixées.
- l'outil utilisé est le logiciel Cristaux 2 développé par Crédit Agricole SA,
- le suivi du risque de taux se fait trimestriellement

Le GAP de la Caisse régionale est à l'intérieur des limites préconisées par le groupe Crédit Agricole au 31/12/09.

NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	31/12/2009	31/12/2008
Produits d'intérêts :	777 017	898 421
sur opérations avec les établissements de crédit	24 553	73 757
sur opérations internes au Crédit Agricole	37 707	39 999
sur opérations avec la clientèle	684 937	764 932
sur obligations et autres titres à revenu fixe	18 696	19 688
Produit net sur opérations de macro-couverture	11 124	
Autres intérêts et produits assimilés		45
Charges d'intérêts :	440 218	686 407
sur opérations avec les établissements de crédit	51 402	50 961
sur opérations internes au Crédit Agricole	279 048	472 609
sur opérations avec la clientèle	63 787	85 300
sur obligations et autres titres à revenu fixe	42 901	73 757
Charge nette sur opérations de macro-couverture		3 741
Autres intérêts et charges assimilées	3 080	39
Total Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	336 799	212 014

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 27 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
• TITRES DE PLACEMENT	5 106	3 635
• TITRES D'INVESTISSEMENT	10 619	10 549
• OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	2 971	5 504
REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES	18 696	19 688
• PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	8 715	8 950
• TITRES DE PARTICIPATIONS ET ATDLT	54 194	63 696
• TITRES DE PLACEMENT	71	947
• OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	305	22
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	63 285	73 615
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	81 981	93 303

NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
TYPE DE COMMISSIONS	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	602	24	578	748	29	719
- Sur opérations internes au Crédit Agricole	58 113	57 811	302	59 573	29 687	29 886
- Sur opérations avec la clientèle	95 377	55	95 322	78 402		78 402
- Sur opérations sur titres						
- Sur opérations de change	115		115	115		115
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan		40	-40		91	- 91
- Sur prestations de services financiers (1)	151 296	12 549	138 747	95 023	11 746	83 277
- Provision pour risques sur commissions	432	676	-244	334	427	-93
TOTAL	305 935	71 155	234 780	234 195	41 980	192 215

(1) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « Produits/Charges diverses d'exploitation bancaire » de la rubrique « autres produits et charges d'exploitation bancaire » (note 31) ont été réaffectées à la ligne « commissions sur prestations de services financiers ». Le montant net de ces commissions s'élève à 51 718 milliers d'euros en 2009 (net des PCCA 709910 et 709920) et à 50 677 milliers d'euros en 2008

NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Solde des opérations sur titres de transaction	619	- 2 523
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	-823	84 298
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	706	541
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	502	82 316

NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

TITRES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2009	MONTANT 31/12/2008
Dotations aux dépréciations	2 350	85 995
Reprises de dépréciations	46 935	
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	44 585	- 85 995
Plus-values de cession réalisées	7 588	19 439
Moins-values de cession réalisées	7 957	11 850
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	-369	7 589
Frais d'acquisition	12	44
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	44 204	- 78 450

NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE (en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Quote-part des opérations bancaires faites en commun	4	1 963	3	1 439
Produits/Charges diverses d'exploitation bancaire (1)	614	483	51 151	442
Produits/Charges accessoires	1 802		2 110	
Dotations/Reprises de provisions				
TOTAL	2 420	2 446	53 264	1 881

(1) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « Produits/Charges diverses d'exploitation bancaire » ont été réaffectées à la ligne « commissions sur prestations de services financiers » de la rubrique « produit net des commissions » (note 28). Le montant net de ces commissions s'élève à 51 718 milliers d'euros en 2009 (net des PCCA 709910 et 709920) et à 50 677 milliers d'euros en 2008

NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2009	MONTANT 31/12/2008
FRAIS DE PERSONNEL :		
- Salaires et traitements :	89 588	86 125
- Charges sociales :	43 353	42 055
<i>Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies</i>	<i>10 670</i>	<i>10 953</i>
- Intéressement et participations	23 921	21 883
- Impôts et taxes sur rémunérations	11 859	11 351
Total des charges de personnel	168 721	161 414
Refacturation et transferts de charges de personnel	- 1 155	- 2 014
FRAIS DE PERSONNEL NETS	167 566	159 400
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
Impôts et taxes	14 953	9 604
Services extérieurs	92 920	91 138
Autres frais administratifs	378	- 679
Total des charges administratives	108 251	100 063
Refacturation et transferts de charges administratives	-343	- 524
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	107 908	99 539
Charges générales d'exploitation	275 474	258 939

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIES DE PERSONNEL	31/12/2009	31/12/2008
CADRES	513	501
NON CADRES	1 985	2 010
TOTAL	2 498	2 511

Rémunérations allouées pendant l'exercice

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la direction et du conseil d'administration s'élève à 1 504 670 euros.

NOTE 33 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2009	MONTANT 31/12/2008
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	157 739	110 186
Dépréciations de créances douteuses	119 895	104 004
Autres provisions et dépréciations	37 844	6 182
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	78 688	78 244
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	57 436	70 164
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	21 252	8 080
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	12 712	19 208
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	3 391	3 206
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	10 120	17 244
Décote sur prêts restructurés	680	714
Récupérations sur créances amorties	-1 479	- 1 956
Pertes sur risques opérationnels		
COÛT DU RISQUE	91 763	51 150

(1) Dont 7 444 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 2 676 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises

(2) Dont 0 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 631 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 7 444 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2009	MONTANT 31/12/2008
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	804	216
REPRISES DE DEPRECIATIONS :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	660	213
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-144	- 3
PLUS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		337
- Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	16	12 905
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	272	171
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	28	297
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION		
- Sur titres d'investissement		337
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-284	12 436
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	-428	12 770
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	859	1 434
- Moins-values de cession	17	238
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	842	1 196
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	414	13 966

NOTE 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ventilation du résultat exceptionnel (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
- Preretraite et assimilés		
- Litige (clientèle, fiscal ...)		
* Intérêts moratoires		7
* Dégrèvements		
- Risque de déséquilibre du contrat épargne logement		
- Provisions collectives du risque de crédit		
- Divers		
TOTAL		7

NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

IMPÔT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôt sur les sociétés	-89 639	- 27 072
Reprises nettes de provisions sur leasing fiscaux	-7 161	- 11 401
Autres variations sur provisions pour impôts	404	
TOTAL	-96 396	- 38 473

IMPÔT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Partie afférente au résultat courant	-96 396	- 38 473
Partie afférente au résultat exceptionnel		
TOTAL	-96 396	- 38 473

NOTE 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerçant la quasi-totalité de son activité en France et dans la banque de proximité, l'analyse de son produit net bancaire par secteur d'activité ou par zone géographique au 31/12/2009 ne présente pas d'intérêt.

NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	2009/2008 Evolution
RESULTAT DE L'EXERCICE	196,98	179,41	9,79 %
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR			
INTERETS PARTS SOCIALES	3,17	3,70	
REMUNERATION DES CCI	20,73	19,85	
REMUNERATION DES CCA	17,88	17,88	
RESULTAT CONSERVE PAR LA CR	155,20	137,98	
RESERVES LEGALES	155,20	137,98	12,48 %

NOTE 39 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France

En K€	Cabinet KPMG Audit	%	Cabinet MAZARS & GUERARD	%
Audit : . Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) . Missions accessoires	107		107	
Sous-total	107	50%	107	50%
Autres prestations : . Juridique, fiscal et social . Technologie de l'information . Audit interne . Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-total				
Total	107	50%	107	50%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

NOTE 41 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à l'adresse suivante : 10, avenue Foch 59000 Lille.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note 2 de l'annexe relatif à un nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter de l'exercice 2009.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthode comptable

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2 de l'annexe, un changement de méthode comptable est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 relatif à un nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse Régionale, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations au titre du risque de crédit avéré et des provisions destinées à couvrir des risques de crédit non affectés individuellement. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et sur base collective.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.7 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Caisse Régionale auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nantes, le 24 février 2010

Courbevoie, le 24 février 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Franck Noël
Associé

Anne Veaute
Associée

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Sociétaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention Participex :

Personne concernée : Monsieur Michel Faroux, Directeur Général Adjoint de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de Participex.

Nature et objet : Votre Conseil d'Administration du 27 avril 2009 a autorisé une convention destinée à prêter vingt titres Participex détenus par votre Caisse à Monsieur Michel Faroux.

Modalités : La rémunération du prêt est variable et correspond au montant des sommes ou biens de toute nature versés par la société Participex : dividendes, répartitions d'actifs ou autres.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Convention avec Crédit Agricole S.A. concernant le financement SFEF :

Nature et objet : Mise en place de financement par la « Société de Financement de l'Economie Française » et octroi d'une garantie financière portant sur certaines créances de la Caisse à Crédit Agricole SA.

Suite à la mise en place de ce financement, votre Conseil d'Administration du 27 octobre 2008 a approuvé :

- la convention de Garantie Financière entre la Caisse Régionale et CA S.A. ;
- la convention de crédit entre CA S.A. et la Caisse Régionale.

Modalités : Le montant des garanties octroyées par votre Caisse au titre de ces conventions s'élève à 1 267 108 091,95 € au 31 décembre 2009.

Le montant des avances octroyées par CA S.A. au titre de ce refinancement à votre Caisse Régionale s'élève à 809 532 000, 23 € au 31 décembre 2009. Ces avances sont rémunérées à Euribor + marge liée à l'émission. Au 31 décembre 2009, une charge de 12 580 385,92 € a été comptabilisée dans les comptes de votre Caisse au titre de cette rémunération.

Convention avec Crédit Agricole S.A. concernant Crédit Agricole Covered Bonds :

Nature et objet : Mise en place du programme d'obligations sécurisées (« covered bonds ») à émettre par Crédit Agricole Covered Bonds (CA CB), filiale de Crédit Agricole S.A. (CA S.A.), et octroi d'une garantie financière portant sur certaines créances de la Caisse.

Suite à la mise en place de cette structure, votre Conseil d'administration du 12 novembre 2007 a approuvé :

- la convention de Garantie Financière entre la Caisse régionale, CA CB, et CA S.A. ;
- la convention d'Avances entre la Caisse régionale et CA S.A. ;
- la convention de Définitions et d'Interprétation entre CA S.A., la Caisse régionale, et CA CB ;
- le pacte de Gouvernance entre CA S.A. et la Caisse régionale.

Modalités : Le montant des garanties octroyées par votre Caisse au titre de ces conventions s'élève à 228 689 324, 61 € au 31 décembre 2009.

Le montant des avances octroyées par CA CB au titre de ce refinancement à votre Caisse Régionale s'élève à 107 757 274,87 € au 31 décembre 2009. Ces avances sont rémunérées à Euribor + marge liée à l'émission. Au 31 décembre 2009, une charge de 2 096 858,47 € a été comptabilisée dans les comptes de votre Caisse au titre de cette rémunération.

Convention Participex :

Nature et objet : Votre Conseil d'Administration du 18 avril 2005 a autorisé une convention destinée à prêter des titres Participex détenus par votre Caisse à certains administrateurs. Le nombre de titres Participex prêtés est de vingt pour chaque administrateur.

Modalités : La rémunération du prêt est variable et correspond au montant des sommes ou biens de toute nature versés par la société Participex : dividendes, répartitions d'actifs ou autres.

Fait à Nantes et Courbevoie, le 24 février 2010

Les commissaires aux comptes

K P M G A U D I T

Franck Noel

M A Z A R S

Anne Veaute

Résolutions présentées par
le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires sont convoqués le 29 mars 2010 à 10 heures 30 minutes, dans les locaux de la Caisse Régionale Nord de France – 77 rue nationale à Lille (59), en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président du Conseil d'Administration, rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, quitus aux administrateurs ;
- Approbation du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Fixation de l'intérêt aux parts sociales ;
- Fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Constatation de la variation du capital social, approbation des remboursements de parts sociales ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants et rééligibles ;
- Fixation de l'indemnité compensatrice conformément à l'article 512-36 du Code Monétaire et Financier ;
- Autorisation d'émission d'obligations ou de bons ;
- Autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale.
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Première résolution : approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance

- o du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- o du rapport général des Commissaires aux Comptes,

approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 faisant ressortir un bénéfice de 196 979 536,21 euros.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2009.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance

- o du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- o du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

Approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion, se soldant par un bénéfice net consolidé part du groupe de 165 120 845,68 euros.

Troisième résolution : approbation des conventions réglementées

En application de l'article L.511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 3,89 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2009, soit 0,118645 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que

- le solde de l'intérêt pourra, au choix du sociétaire, être perçu pour tout ou partie de la rémunération qui lui est due, soit en numéraire soit en parts sociales à émettre.
- Le délai d'exercice de l'option ouverte aux porteurs de parts sociales débutera le 9 avril 2010, date de détachement de l'intérêt aux parts sociales, et s'achèvera le 26 avril 2010.
- Le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du 5 mai 2010.
- Pour le sociétaire souhaitant réinvestir le solde de l'intérêt en parts sociales, et lorsque le montant total du solde des intérêts pouvant être réinvesti ne correspond pas à un nombre entier de parts sociales, le porteur de parts recevra à son choix
 - o soit le nombre entier de parts sociales immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces
 - o soit le nombre entier de parts sociales immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire.
- Ces nouvelles parts sociales auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les parts sociales actuelles, à l'exception de leur date de jouissance fixée au 1^{er} janvier 2010.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, de constater l'augmentation de capital qui en résultera.

Cinquième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 1,25 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2009. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % sur le montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que

- le solde du dividende pourra, au choix du porteur, être perçu pour tout ou partie de la rémunération qui lui est due, soit en numéraire soit en CCI ou en CCA à émettre.
- Le CCI qui sera remis en paiement du dividende sera émis à une valeur représentant au moins 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende et arrondie au centième d'euro supérieur.
- Le prix du CCA qui sera remis en paiement du dividende sera calculé selon les règles en vigueur.
- Le délai d'exercice de l'option ouverte aux porteurs de CCI et de CCA débutera le 9 avril 2010, date de détachement du dividende et s'achèvera le 26 avril 2010.
- Le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du 5 mai 2010.
- Pour le porteur de CCI ou de CCA souhaitant réinvestir le solde du dividende en CCI ou en CCA, et lorsque le montant total du solde du dividende payable en CCI ou en CCA ne correspond pas à un nombre entier de CCI ou de CCA nouveaux, le porteur de parts recevra à son choix
 - o soit le nombre entier de CCI ou de CCA immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces
 - o soit le nombre entier de CCI ou de CCA immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire.
- Ces nouveaux CCI et CCA auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les CCI et les CCA actuels, à l'exception de leur date de jouissance fixée au 1^{er} janvier 2010.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, de constater l'augmentation de capital qui en résultera.

Sixième résolution : affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, se soldant par un bénéfice de 196 979 536,21 euros :

Résultat comptable	196 979 536,21 €
Report à nouveau	0 €
Résultat à affecter	196 979 536,21 €
Intérêts aux parts sociales	3 171 488,28 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	20 732 675,00 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	17 876 018,75 €
Réserve légale	155 199 354,18 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Intérêts aux parts sociales :

Exercice	Nombre de PS	Distribution par titre	Distribution totale
2008	26 730 915	0,1373	3 668 818,10
2007	26 730 915	0,06	1 603 854,90
2006	26 730 975	0,06	1 603 858,50

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) :

Exercice	Nombre de CCI	Distribution par titre	Distribution totale
2008	15 883 673	1,25	19 854 591,25
2007	15 421 985	1,15	17 735 282,75
2006	15 097 546	0,94	14 191 693,24

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) :

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par titre	Distribution totale
2008	14 300 815	1,25	17 876 018,75
2007	14 300 815	1,15	16 445 937,25
2006	14 300 815	0,94	13 442 766,10

Septième résolution : Constatation de la variation du capital, remboursement de parts sociales.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 36 des statuts, approuve le remboursement de dix parts sociales effectué au cours de l'exercice 2009.

Huitième résolution : renouvellement des mandats des administrateurs.

L'Assemblée Générale élit comme Administrateur

- Thérèse SPRIET, en remplacement d'Yves COLLETTE, atteint par la limite d'âge, pour une durée de 3 ans
- Bertrand DELTOUR, en remplacement d'Henri FONTAINE, atteint par la limite d'âge, pour une durée d'un an
- Stéphane ROLIN, en remplacement de Bernard BOUTIN, démissionnaire, pour une durée de deux ans

et renouvelle pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012, sauf atteinte de la limite d'âge pendant ce délai, les mandats des administrateurs suivants :

Madame Anne-Marie VANSTEENBERGHE
Messieurs Patrice CALAIS,
Dominique DUCROQUET,
Henri MASCAUX,
Bertrand GOSSE de GORRE,
Jean-Pierre ROSELEUR,
Philippe TETTART.

Neuvième résolution : indemnité compensatrice de temps passé

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les indemnités à allouer dans le cadre des articles L 512-36 du Code Monétaire et Financier et 18-3 des statuts.

Dixième résolution : autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 mars 2009, est donnée au conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10 %) des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital social. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse Régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Caisse Régionale.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de certificats coopératifs d'investissement qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 1 658 614 certificats coopératifs d'investissement, et le nombre maximal de certificats coopératifs d'investissement détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social.

L'acquisition des certificats coopératifs d'investissement ne pourra être effectuée à un prix supérieur à cinquante euros (50 euros).

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse Régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse Régionale ;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis, en application de la 12^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte du 30 mars 2009.

Les opérations effectuées par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement.

La Caisse Régionale pourra également poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

Onzième résolution : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la réunion constatant cette délibération à l'effet d'accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Attestation de la personne responsable

Personne responsable du document de référence.

Je soussigné, Alain DIEVAL, Directeur Général du Crédit Agricole Nord de France, déclare assumer la responsabilité du rapport financier annuel et atteste qu'à ma connaissance :

- les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- et que le rapport financier annuel est conforme aux recommandations de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

A Lille,
Le 15 mars 2010

Le Directeur Général

Alain DIEVAL